This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

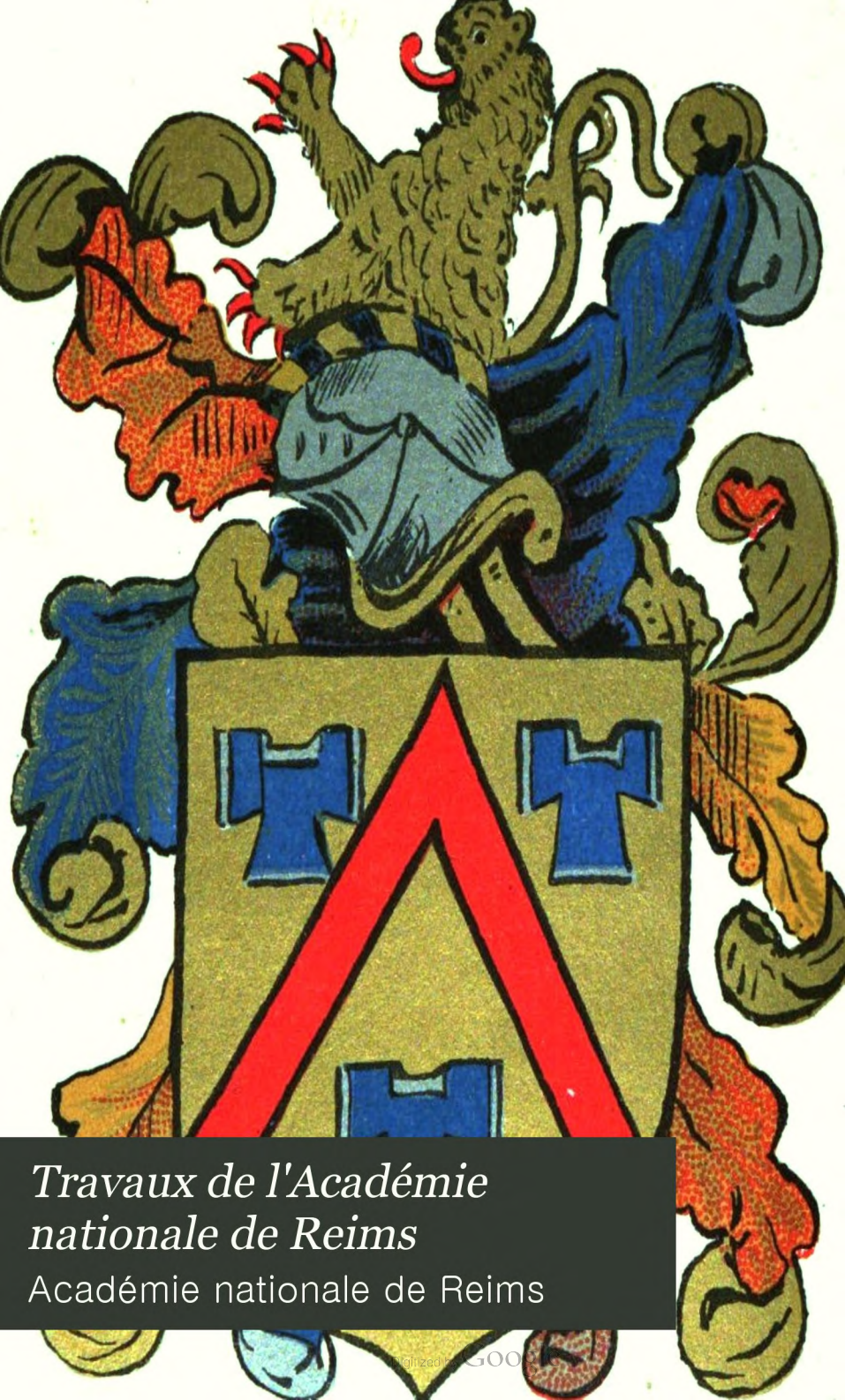

Travaux de l'Académie nationale de Reims

Académie nationale de Reims

Digitized by Google

Digitized by

st pour ce-

Digitized by Google

AS
162
.R36
v.71-7

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DE REIMS

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

Soixante-Douzième Volume

ANNÉE 1881-1882 — Nos 3 — 4

Avec Tables générales des Annales et Travaux

Chaque année, 4 numéros trimestriels

PRIX D'ABONNEMENT : HUIT FRANCS

REIMS

A L'IMPRIMERIE DE L'ACADÉMIE

Rue Pluche, 24

MDCCCLXXXIII

Digitized by Google

NOTA

La responsabilité des opinions et assertions émises dans les Ouvrages publiés par l'Académie, appartient tout entière à leurs auteurs.

Digitized by Google

ertions émises

ie, appartient

Digitized by Google

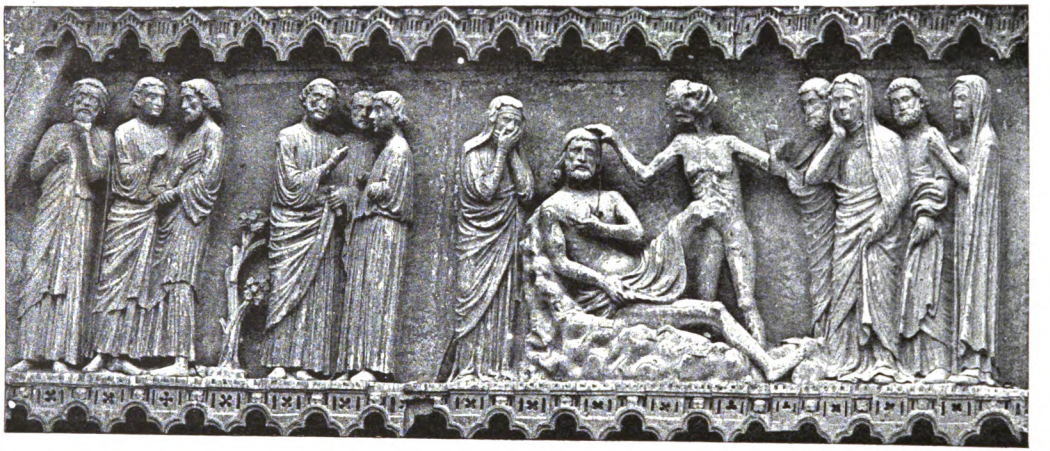

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

HISTOIRE & ARCHÉOLOGIE

D'UN GROUPE

DE

LA PORTE NORD DE LA CATHÉDRALE DE REIMS

Saint-Remi ressuscite un mort
qui avait fait un testament en faveur d'une église

Lecture de M. CERF, membre titulaire

Dans le tympan de la porte Nord de la cathédrale, où se trouvent reproduits les faits les plus saillants de la vie de saint Nicaise et de saint Remi, dont les statues en pied ornent les parois de la porte, on remarque, au milieu de la troisième bande, un mort, entouré de personnes qui parlent, écoutent et pleurent.

« Un bourgeois d'Hydrissen, petite ville située « près de Cologne, était mort, dit la tradition, en « léguant à sa paroisse une partie de ses biens ; il « avait établi son gendre héritier du reste. Celui-ci, « homme avare et de mauvaise foi, étant parvenu, « de concert avec sa femme, à gagner, à prix d'ar- « gent, quelques personnes pour déposer en sa fa- « veur, avait attenté une action à l'église, et le pro-

Digitized by Google

« cés était pendant. Notre saint est appelé po
« arbitre : on consent, des deux côtés, à s'en ten
« à sa décision. Quatre témoins viennent dépose
« sur la foi du serment, que les titres présentés p
« le Chapitre de l'église sont faux, et que ceux c
« gendre sont les seuls véritables. Remi, pour co
« naître la vérité, propose d'interroger lé mort. C
« accepte. On vient sur sa tombe. Interpellé par
« saint, le défunt se lève et répond. Le gendre et s
« femme se retirent couverts de confusion et plein
« d'effroi. Une punition sévère fut infligée aux fau
« témoins. Quant à l'héritier, il s'était opéré dans so
« âme un tel changement, qu'il rendit aussitôt
« l'église d'Hydrissen la moitié de l'héritage, et f
« donation de l'autre part à la basilique de Reims.

Tel est le récit de Prior Armand, dans son *His toire de saint Remi*, p. 174. Plusieurs historiens on signalé ce miracle, entr'autres — Marlot, *Hist. d Reims*, tom. II, liv. V, ch. XIII : — Larisvilla ; — P Ceriziers. — Ils reconnaissent donc le miracle ; alors il n'y a rien d'étonnant qu'il ait été sculpté sur les murs de la cathédrale, au milieu des autres miracles du saint pontife. Aussi nous ne pouvons admettre le sentiment de ceux qui voient *Job* dans ce mort.

Que ferait, en effet, ce personnage au milieu des miracles de saint Remi, sculptés sur la pierre? Il est à remarquer que tous les tympans et voussures de la cathédrale sont des pages de l'histoire générale de l'Eglise, ou de celle de Reims. Mais chacune de ces pages ne renferme qu'une seule et même idée. Ainsi, au grand portail, le porche du milieu est consacré à la T.-S. Vierge, patronne de l'édifice; celui de gauche représente la vie publique de Notre-Seigneur, avant sa mort et après sa résurrection; celui de droite est rempli uniquement par les récits de l'Apo-

Digitized by Google

calypse; il y a en plus les tympans de l'Invention de la sainte Croix, de l'Apocalypse, de saint Jean.

Les tympans du portail Nord sont également occupés par des bas-reliefs rappelant un sujet unique. Ainsi, nous avons toute la page du Jugement dernier et la page consacrée aux deux grands archevêques de Reims, saint Nicaise et saint Remi. La même idée ayant été suivie scrupuleusement dans la cathédrale, nous ne voyons pas, encore une fois, ce que ferait Job au milieu des icônes qui rappellent l'histoire de Reims. D'ailleurs, l'inspection seule du personnage démontre que ce n'est pas Job. Entrons dans le détail.

Avant d'arriver au personnage principal, au mort du bas-relief, remarquons trois personnes debout : elles se tiennent rapprochées l'une de l'autre, mais à l'écart; l'une d'elles tient un rouleau à la main et parle aux deux autres. C'est le gendre du mort qui suborne les faux témoins. — D'un amas de terre sort avec effort un personnage; il se débarrasse avec peine du linceul qui l'enveloppe ; il tient un rouleau, sans doute son testament, que l'iconographe lui met à la main comme témoignage. Il est vraiment couché dans une fosse, et non assis sur un fumier : on voit des ossements de morts mélangés à la terre. Il n'est pas assis, comme devait l'être Job, mais couché dans son linceul, dont il cherche à se défaire : il est nu ; Job ne devait pas l'être.

A côté de ce mort qui ressuscite, on aperçoit une femme qui pleure; elle a la figure dans ses mains, mais elle ne se bouche pas le nez à cause de l'odeur des plaies de Job.

Au pied de la fosse sont quatre personnages : un qui étend la main vers le mort, c'est saint Remi qui lui ordonne de se lever de sa tombe et de parler;

Digitized by Google

l'autre, c'est une femme qui penche la tête et prête l'oreille ; à côté d'elle se trouvent une autre femme, qui paraît surprise, et un homme également étonné. C'est le gendre et son épouse. Enfin, auprès du ressuscité se trouve un démon, qui lui met la main sur la tête, comme pour l'empêcher de se lever et de parler. Ainsi il y a trois femmes et un homme auprès du mort : si c'était Job, il y aurait l'épouse de Job et ses trois amis.

Comme il importe de prouver ces explications, apportons un témoignage qu'il sera difficile de récuser. C'est une tapisserie de la collection conservée à Saint-Remi. Le miracle s'y trouve reproduit encore avec plus de détails, et la légende est jointe au dessin ; il n'est donc pas possible de ne pas reconnaître que les deux scènes, celle du portail et celle de la tapisserie sont les mêmes.

La sixième tapisserie de la vie de saint Remi, conservée dans la célèbre basilique, est divisée en quatre parties :

1° A gauche, vers le haut, on voit une chambre richement ornée. Un homme, couché sur un lit, est entouré de plusieurs personnes, au milieu desquelles se trouve saint Remi, l'aumusse sur le bras.

Ung bourgeois laisse aucun sien héritage
Pour prier Dieu et la Vierge Marie,
Mais un sien gendre avant mauvais courage
Longtemps après aux legs il contrarie.

2° En pendant de cette scène, l'artiste place un bel édifice ouvert, style XVIe siècle. Saint Remy s'y trouve avec le gendre et d'autres personnes.

De faulx témoins ce gendre sollicite
Pour l'héritage, il fait tenir chapitre ;
Devant l'Evesque ung procès il suscite
Et le débat qui le tient à faulx titre.

Digitized by Google

3° Le gendre, en grand manteau, paraît avec ses témoins devant saint Remi et l'évêque de Cologne : un greffier, à genoux à leurs pieds, écrit les dépositions.

Ung bon prélat avec ques sainct Remy
Au jugement du procès il assiste,
Mais avarice avait tant endormy
Le poursuivant qu'en son mal il persiste.

4° Saint Remi ressuscite le mort testateur; le gendre et deux femmes dans l'épouvante sont à côté de lui, pendant que le ressuscité se soulève dans son tombeau, en rejetant son linceul.

Le procès veu et le tout composé
Sainct Remy dit au gendre sans doubter
Si de ce cas créoroit le trépassé
Que devant tout Dieu fit ressusciter.

Cette scène, reproduite dans les tapisseries de Saint-Remi, sur les murs de Notre-Dame, l'était également, au dire de Marlot, sur un des murs d'une chapelle de Saint-Nicaise.

Digitized by Google

INTERPRÉTATION D'UN GROUPE DE STATUES

DU

PORTAIL NORD DE LA CATHÉDRALE DE REIMS

Lecture de M. TOURNEUR, membre titulaire

(12 Mai 1882)

MESSIEURS,

Un vénérable curé allemand, M. Emnest, écrivait, il y a quelques semaines, à Monseigneur Langénieux, archevêque de Reims, lui demandant un secours d'argent afin d'aider aux réparations de son église, située à Remigiusberg, ou Mont-Remi. Le motif allégué en faveur de la souscription, est que Remigiusberg est un don de Clovis à notre glorieux Patron; que saint Remi y a opéré un miracle enregistré dans l'histoire ; que, jusqu'au XVIe siècle, le village de Remigiusberg a fait partie des domaines de l'Archevêché de Reims, puis de l'abbaye de Saint-Remi.

Nos recherches ont parfaitement constaté l'exactitude de ces assertions. Mont-Remi est situé près de Kusel, dans la Bavière rhénane, autrefois le Haut-Palatinat, à dix ou douze lieues de notre ancienne frontière. Au temps du premier Empire, elle formait le département français du *Mont-Tonnerre*, continuant, au nord, le département de la *Moselle*, et s'étendant, comme lui, sur la rive gauche du Rhin, en amont du coude que décrit le fleuve aux approches de Mayence. Un rameau des Vosges traverse

Digitized by Google

ce territoire dans toute sa longueur. C'est pour cela que le testament de saint Remi (1), et Flodoart (2), qui nous ont conservé le souvenir de la donation de Clovis à saint Remi, disent que ce domaine est situé *in Vosago*, mot que le savant Lacourt et la *Chronique de Champagne* avec lui (3), ont traduit : *dans la Vosge*, et non *dans les Vosges*, évitant ainsi une équivoque confondant la portion allemande de la chaîne des Vosges nommée le Hartd, avec le département, dont Epinal est le chef-lieu. Remigiusberg est voisin du duché de *Deux-Ponts*, et l'abbaye de Saint-Remi le lui céda en 1552, avec l'approbation du pape Jules III. Les documents les plus certains, et notamment le livre *de Gloria S. Remigii*, de André du Saussay, évêque de Toul, attestent que saint Remi a largement évangélisé cette contrée (4).

Quant au miracle, il est raconté par Hincmar, *Vie de saint Remi*, dans les Bollandistes (5). « Saint Remi, « dit-il, avait aussi acheté à deniers comptants une « grande portion de bois dans la forêt des Vosges. « Il y bâtit de petits villages.... et y transporta les « habitants d'une *villa* voisine, nommée *Berna*, ap- « partenant au domaine épiscopal, et que lui avaient « donnée les Francs. Il posa lui-même des bor- « nes autour de son acquisition, afin que les li- « mites en fussent bien connues de tout le monde. « Maintenant encore elles subsistent, et conservent, « de génération en génération, les noms qu'il leur a « donnés. On raconte que, en fixant ces limites, il

(1) Cft. Flodoart, *Hist. de l'Eglise de Reims*, édit. de l'Académie, t. I, p. 112.

(2) Cft. *ibid.*, p. 148-149.

(3) *Chronique de Champagne*, par MM. L. Paris et Fleury, t. II, p. 337.

(4) A. du Saussay, *de Gloria S. Remigii*, lib. III, p. 116.

(5) Hincmar, *Vita S. Remigii*, chap. VI, nos 88 et 89. — Boll., *Acta Sanctorum*, t. I, octob., p. 167. B-C.

Digitized by Google

« jeta de sa main une pierre dans le creux d'un ar-
« bre. Tous ceux qui le veulent, peuvent introduire
« facilement la main dans la cavité de l'arbre, toucher
« la pierre et la faire rouler sur elle-même; mais il
« est impossible de la tirer dehors.

« Quelque temps après, un homme jaloux de la
« gloire de saint Remi, à l'occasion de cette mer-
« veille, entreprit d'enlever avec la main la pierre
« hors du trou qui la renfermait. Ne pouvant y par-
« venir, il essaya d'agrandir l'ouverture à coups de
« hache; mais à peine avait-il le bras levé pour
« frapper l'arbre, que tout-à-coup sa main se dessé-
« cha, et il perdit la vue. » Tel est le récit d'Hinc-
mar, reproduit textuellement par Flodoart dans son *Histoire de l'Eglise de Reims* (1). Voilà le miracle de Remigiusberg, *in Vosago*, auquel M. le curé Emnest fait allusion. Impossible de le confondre avec celui de Hydrissen, arrivé soixante lieues plus loin, à deux journées au-delà de Cologne, et de l'autre côté du Rhin.

Cela clairement établi, comme préliminaire indispensable à nos recherches, allons plus loin ; et, pour résoudre le problème iconographique, si intéressant, qui nous est proposé, examinons tour à tour : 1° Qu'est-ce que le miracle de Hydrissen, et peut-il être sculpté sur le portail nord de la cathédrale de Reims? 2° Est-il en effet sculpté sur ce portail? 3° Si la sculpture ne représente pas ce miracle, que figure t-elle?

1° Qu'est-ce que le miracle de Hydrissen, et peut-il être sculpté au portail nord de la cathédrale de Reims?

De l'aveu *unanime*, le premier qui ait écrit ce miracle est Nicolas de Larisvilla, moine de Saint-Remi,

(1) Flod., t. I, p. 148-149. — Edit. de l'Acad. de Reims.

Digitized by Google

en 1410; son manuscrit appartient à la Bibliothèque de la ville de Reims, et le passage en question se lit au n° 13, pages 41 et 42. Nous le reproduisons intégralement, *il le faut.* « N° 13, Sequentia miracula « non narrantur ab Hincmaro. In quadam Teutonico- « rum civitate nomine Hydrissen, quæ duobus iti- « neris diebus trans Coloniam situatur, exstitit homo « quidam potens et locuples, qui mortis gravitate « detentus, unicæ filiæ suæ quam cuidam militi ma- « trimonio copulaverat suarum possessionum me- « dietatem testamento legavit. Alteram autem ob « animæ suœ salutem ecclesiæ de Hydrissen purè « ac liberè largitus est; et ut donum hoc nunquam « vacillaret filiam suam ac maritum assentire coegit, « litterasque largiri. Postmodùm ipso defuncto, va- « fer miles avaritiæ felle seductus, hujus defuncti « eleemosynam, hinc oppressione, hinc minis, ab « Ecclesiâ distrahere fallaciter nitebatur. Dicebat « enim terram hanc sub centum librarum obtentu « canonicis impignerari, Nec mora, ferox ille miles « canonicis sibi non parentibus, laqueos diffidentiæ « guerrasque magnas intorsit in illos. Terras illorum « oppressit, gentes illorum depredatione concussit. « Hinc gravamine ad ipsum Episcopum de Hydris- « sen delato, partes ambas cum litteris et testibus « hic vir sanctus anté se compulsit accessiri, undè « præfixo die causâ Canonicorum sanè probatâ, mi- « les intentum suum *tribus falsis testibus* benè ins- « tructis approbavit. Cùmque Episcopus falsitatem « malignantis agnovisset, finxit se consilio indigere, « et ait : Consulo enim vobis ut super Archipræsu- « lem Remensem Remigium qui moribus et scientiâ « rutilat usquequaque, istud ponatur litigium; qui « consenserunt. Quapropter misit Episcopus Remis « nuntium ad S. Remigium cum litteris deprecato-

Digitized by Google

« riis factum continentibus. Quibus perlatis et lectis,
« B. Remigius urbem de Hydrissen brevi spatio tem-
« poris est aggressus. Hinc die certo causis antè
« ipsum hinc et indè peroratis, atque sicut priùs pro-
« batis, miles nequam semper in injustitiâ cum mi-
« nis estuabat et S. Remigius hunc de veritatis re-
« creatione arguebat. Tandemque videns ipsum mi-
« litem *semper flammis demonis effervere ait :* Ecce
« infero vobis ut quidquid defunctus qui legatum fe-
« cit dixerit, teneatis. Qui verò miles nunquàm cre-
« dens quod accidit, evenisse, consensit. Proficissens-
« que sanctus vir ad sepulturam defuncti, *cum Clero*
« *magno* ac alio populo cùm milite, se in orationem
« diutiùs prostravit, cæteros hortando sìc precibus
« assidere quatenùs Omnipotens hujus defuncti ani-
« mam ad corpus reveheret, et pro lapsione militis
« reparandâ et præsentis populi fide solidandâ. Sur-
« gens autem à terrâ S. Remigius, *terra findit et cre-*
« *puit, tumbaque retroflexit. Ossa defuncti nuda et*
« *alba, carne jam putrefactâ, suis compaginibus*
« *adhœserunt, ac in formâ hominis, prœter carnem,*
« *suprà sepulcrum sedentis cunctis videntibus assiste-*
« *runt.* Cui S. Remigius ait : impero tibi, in virtute
« S. Trinitatis ut cui de jure terra debeat esse, nùnc
« polam indices. Qui ait : gener meus cui tanta bona
« largitus sum animæ meæ succursum falsè detur-
« pat et magnam patior pœnam eoquod terram quam
« ipso præsente S. Ecclesiæ dedi, proditorié subtrahit;
« et hiis dictis, corpus in sepulcro se extendit et
« terra quæ fuerat dissoluta, atque *lamina quœ levata*
« fuerat, ut nunquàm evenisset, se coadunarunt. Vi-
« dens autem miles se coràm tanto populo de veri-
« tate extinctum, de falsitate procinctum, de perjurio-
« que confusum, terram pacificam et liberam Eccle-
« siæ donavit, sibi non competere profitendo, et corde

Digitized by Google

« pænitens, necnon et uxor ejus, suarum culparum « nefas sancto Remigio confessi sunt; alteram me- « dietatem et altera quæ habebant Ecclesiæ Remensi « litteras exhibendo contulerunt, pactoque negotio, « populoque crebris dogmatisationibus prædicato, « Remis regreditur. »

Voilà ce qu'écrivait, à la gloire de saint Remi, le moine Nicolas de Larisvilla, en 1410. C'était un vrai triomphe pour les Bénédictins, gardiens des précieux restes du saint archevêque, de pouvoir publier les premiers un aussi éclatant miracle. Aussi, D. Lespaignol, grand-prieur du même monastère, écrivant la vie de sainte Vaubourg, en 1612, s'empresse de traduire littéralement Larisvilla; voici sa version, dont nous nous croyons autorisé à combler les importantes lacunes :

« Les miracles qui suivent ne sont pas rapportés par Hincmar. »

« En certaine ville d'Allemaigne appelée Hydris- « sen distante de deux journées de Coloigne, un « homme riche et puissant se voyant proche de la « mort donne par testament à sa fille qu'il avait ma- « rié (*sic*) à un Chevalier, la moitié de ses héritages, « et l'autre moitié à l'église (de Hydrissen) pour le « salut de son âme : à laquelle donation il fit consen- « tir (par écrit) son gendre et sa fille. Après sa mort, « ce gendre, qui était avaricieux, s'efforçait d'oster « par fraude et violence ceste aumône à l'église et « aux chanoines.» (Il affirmait que cette terre était louée aux chanoines pour le prix de cent livres; ceux-ci, refusant d'en convenir, l'intraitable chevalier s'empresse de les circonvenir perfidement et leur déclare une guerre acharnée, opprimant leurs domaines et pillant leurs vassaux.) « La plainte en « étant venue à l'évêque du diocèse, il fit comparaître

Digitized by Google

« les parties en sa présence : là où les chanoines « ayant prouvé leur droict, le gendre aussi prouva « par (*trois*) faux témoins (stylés d'avance) sa pré- « tention. L'évêque » (ayant reconnu le mensonge du pervers, feignit d'avoir besoin d'un avis et s'écria :) « Je suis d'avis qu'on se rapporte de ce procès-ci au « jugement de l'archevesque de Reims Remy, lequel « reluit en sainteté de mœurs et science. Ainsy, du « consentement des parties il envoya prier S. Remy « de venir jusqu'à ce lieu, lequel en peu de jours ar- « rivé et oyant les plaidoyers de part et d'autre » (on reproduisit les mêmes arguments; le méchant Chevalier était toujours injuste et menaçant pendant que saint Remy s'efforçait de lui faire reconnaître la vérité. Enfin, voyant ce chevalier *brûler toujours des flammes du démon*, le saint) « leur demanda s'ils vou- « laient croire le trépassé sur ce différend : ce qu'é- « tant accordé » (car le chevalier ne s'attendait guère à ce qui allait arriver,) « saint Remi, *accompagné du* « *clergé et du peuple*, se transporta au tombeau du « défunt et se prosternant en prières et oraisons à « ce qu'il plût à Dieu ressusciter le trépassé » (afin de réparer le tort causé par le Chevalier et affermir la foi du peuple.) « Saint Remy se relève, la terre et « le tombeau s'ouvrirent, *les os du défunt jà dénués* « *de chair s'attachèrent aux nerfs et tendons*, » (*et à la vue de tous les assistants ils s'assirent sur le sépulcre, sous la forme d'un homme privé de sa chair, ou d'un squelette.*) « Auquel saint Remi dit : je te com- « mande en vertu de la Sainte Trinité que présente- « ment tu déclares à qui l'héritage dont est question « doit appartenir. » (Le mort répondit : mon gendre, à qui j'ai donné tant de biens, prive injustement mon âme de soulagement et j'endure de grands maux parce qu'il ravit traitreusement la terre que, en

Digitized by Google

sa présence, j'avais donnée à l'Église. Puis le corps se recoucha dans le sépulcre, la terre qui s'était entr'ouverte et la *pierre du tombeau soulevée* se replacèrent comme si rien n'était arrivé. Le Chevalier voyant que, en présence de tant de monde, il était convaincu de mensonge, de fausseté, et couvert de honte comme parjure, donna à l'Église la libre et paisible jouissance de cette terre, confessant qu'il n'y avait aucun droit, et touchés de repentir lui et sa femme, ils confessèrent leur crime à saint Remi. Ils donnèrent par acte authentique à l'Eglise de Reims l'autre moitié du domaine et tout ce qu'ils possédaient. Ayant ainsi terminé cette affaire et fréquemment prêché au peuple, saint Remi revint à Reims.) — D. Lespaignol conclut ainsi : « *Cette histoire est* « *représentée en la neuve tapisserie de Saint-Remi de* « *Reims.* » Et enfin, il cite, comme analogue, le miracle de saint Spiridion, évêque de Crête, au temps du concile de Nicée (325). Ce saint ressuscita, pour quelques instants, sa fille Irène, afin de lui demander où elle avait placé un dépôt. C'est Rufin qui rapporte ce dernier fait dans son *Histoire de l'Eglise*, l. X, ch. IV (1).

Le P. René de Ceriziers raconte le même miracle en citant également *Larisvilla*, et le prodige de saint Spiridion, d'après Rufin. Ce fait est représenté, dit-il, « *dans une vieille tapisserie de l'église de Saint-* « *Remy.* » D. Lespaignol la donne comme *neuve* en 1612; elle n'avait pas tant vieilli en 1633, quand écrivait le P. Ceriziers (2). On la voit encore dans les galeries de la nef de la basilique.

(1) *Histoire de la vie et des miracles de sainte Vaubourg*, vierge, abbesse de Saint-Remy, par J. Lespaignol, grand-prieur de Saint-Remy — Reims, chez Simon de Foigny. 1612. p. 250 et suiv.

(2) *Les heureux commencements de la France chrétienne sous l'apôtre de nos rois saint Remy*, par le P. René de Ceriziers. S. J. — Reims, François Bernard, 1633, p. 106 et suiv.

Digitized by Google

Marlot, qui rédigeait en *français* (1662) son *Histoire de la ville, cité et université de Reims,* avant de la publier en latin en 1666, n'avait garde d'oublier dans sa première rédaction le miracle de Hydrissen. Il le raconte en commençant ainsi : « Larisvilla rap- « porte un signalé miracle, fait en ce temps-là, au « diocèse de Cologne... » (D'où il suit que Hydrissen n'était pas une ville épiscopale,) et il termine par cette note : « Ce miracle se voit *dépeint* en la chapelle de Saint-Remy, dans l'église de Saint-Nicaise. » Sans doute en une peinture murale du xve ou xvie siècle (1).

Le P. Dorigny ne dit rien de ce miracle, *Vie de saint Remi*, 1714. MM. Povillon et Tarbé le rapportent, mais sans citer aucun auteur. Enfin, M. Prior Armand, en 1846, indique comme source unique *Larisvilla* (2).

De tout ceci, il résulte, de la façon la plus évidente pour nous, que personne, *avant le moine de 1410*, n'a fait mention de ce miracle. Ni Fortunat, ni Hincmar, ni Flodoart, ni Grégoire de Tours, ni saint Nicet de Trêves, si complets pourtant sur les détails de la vie de notre saint, n'ont dit un mot de la résurrection de Hydrissen. Quand Larisvilla a parlé, le cardinal de Lenoncourt s'empresse de la faire figurer sur les tapisseries par lui offertes en 1531 à son abbaye ; et D. Lespaignol a soin de nous le dire. Les Bénédictins de Saint-Nicaise l'ont fait peindre sur les murailles de la chapelle dédiée à saint Remi dans leur belle église ; Marlot ne veut pas que nous l'ignorions. — Aussi, ce miracle *ne peut point être sculpté* au portail nord

(1) Marlot, *Histoire de Reims* (éd. acad.), t. II, liv. V, ch. xiii, p. 70.
(2) *Histoire de saint Remi*, par Prior Armand. — Paris, 1846, p. 170.

Digitized by Google

de la cathédrale, car les sculptures datent du XIIIe siècle, et on n'a connu le fait qu'au XVe. *Il ne peut point yêtre,* car D. Lespaignal et Ceriziers, qui nous citent des tapisseries, et Marlot, qui nous renvoie à des peintures murales, n'auraient certes pas manqué de nous mettre en présence d'un témoignage aussi éclatant que celui des admirables images de Notre-Dame ! Mais allons plus loin, et démontrons :

2° *Que la résurrection de Hydrissen n'est point sculptée sur le portail Nord de la cathédrale de Reims.*

Avant d'étudier la belle photographie de M. Trompette, dont l'Académie a bien voulu illustrer notre dissertation, inintelligible sans ce secours, cherchons où en est historiquement la question et ce qu'en ont écrit nos devanciers. Y a-t-il sur ce point une tradition quelque peu digne de respect ?

Cocquault écrivait vers 1640, voici ses paroles : « A l'entour d'iceluy portail, par rangs séparés à l'ar-« cade, quarante-quatre images, et au fond du dit « portail, ou en face d'iceluy, sont représentés le « martyre de saint Nicaise et les miracles de saint « Remy en plus de quatre-vingts images (1). »

Lacourt, autre chanoine célèbre, mort en 1730, disait : « C'est à l'honneur de saint Remi et à la mé-« moire de ce saint qu'on l'a construite (cette porte), « et la vie et les principales actions de ce grand saint « y sont représentées, principalement le concile d'Or-« léans, qu'il fit assembler au temps de Clovis, et où « il a présidé. (On prétend que ces prélats ont diffé-

(1) Cocquault, *Histoire ecclésiastique de Reims*, cinq volumes in-folio manuscrits, t. III, p. 29. (Bibliothèque de la ville de Reims.)

Digitized by Google

« rentes sortes de mises et qu'il y en a *trois sortes* »), Doute étrange! Il n'y a qu'à lever les yeux pour constater les *trois sortes de mises* et *seize Papes* qui ne pouvaient siéger au concile d'Orléans sous la présidence de saint Remi (1).

En 1817, M. Géruzez, ancien génovéfain, et professeur au collège royal, publiait la *Description historique et statistique de Reims*. Arrivé à la cathédrale, p 303, il copie Cocquault, et ajoute ce qui suit : « A la voûte de cette porte sont placées par étage « quarante-quatre petites statues de pécheurs et de « démons qui regardent d'un œil moqueur le mar- « tyre de saint Nicaise et les miracles de saint Remy. » Voilà ce qu'a vu M. Géruzez là où Lacourt avait contemplé le concile d'Orléans !

Vient, en 1823, M. Camus-Darras, avec ses *Essais historiques sur la ville de Reims ;* après avoir copié M. Géruzez, il trouvera moyen d'enchérir : « A sa « voûte (du portail, dit-il, p. 552) sont placées par « étage quarante-quatre petites statues de damnés « qui raillent les saints ; la posture indécente de quel- « ques-uns de ces damnés a nécessité leur mutilation « en 1780. » M. Camus-Darras n'a pas plus regardé que les autres !

Et M. Gerard-Jacob-Kolb, dans sa *Description historique de la ville de Reims*, p. 59, copiera Géruzez, comme les autres, sans s'inquiéter d'expliquer en détail les miracles de saint Remi.

Mais en 1823, paraît la *Description historique de l'église métropolitaine de Reims*, par M. Povillon-Pierrard ; œuvre capitale sur notre monument, jusqu'au jour où l'ouvrage de MM. C. Cerf et C. Hannesse a plongé dans l'oubli le travail de leur devan-

(1) Lacourt, manuscrit n° 39, appartenant au Portefeuille indiqué par M. Varin, n° 13, T.

Digitized by Google

cier. C'est M. Povillon, *le premier*, qui s'est avisé d'appliquer à notre tympan le texte de Larisvilla, et de voir, non pas dans une partie de son troisième étage, mais dans l'étage tout entier, la résurrection de Hydrissen. Il a vu encore plus!... C'est saint Remi, *en habits pontificaux*, opérant le miracle. Pour sûr, notre archevêque ne figure pas là en ce costume.

Nous sommes en 1825; le sacre de Charles X attire sur notre belle cathédrale l'attention de l'Europe entière, les descriptions vont abonder! Voici d'abord M. Gilbert; il fera autorité, car le docte Bourassé le cite avec éloge dans son *Dictionnaire d'archéologie* et dans son livre sur les *Cathédrales de France*. Or, loin d'être converti au miracle de Hydrissen par M. Povillon, M. Gilbert en est encore à la version de M. Géruzez; il a vu, p. 17, « les con-« tours de la voussure de ce portail décorés par étages « de quarante-quatre petites statues, représentant des « prêtres, des religieux, des répouvés, et plusieurs « démons, qui regardent d'un œil moqueur, etc... » Toujours des écrivains se copiant l'un l'autre, et ne daignant pas même regarder ce qu'ils prétendent décrire. Ainsi, il n'y a pas quarante-quatre statues, mais quarante-cinq.

M. de Jolimont ne dit rien.

En 1844, M. P. Tarbé donne au public ses *Essais sur les rues de Reims*. Il y insère une longue étude sur la cathédrale; il la réimprimera en 1845 et 1852 (deux éditions), sans y changer un mot. M. le baron Taylor se l'appropriera sous le nom de *Justinus*, en 1854, et sous son propre nom en 1860; nous aurons ainsi la même chose répétée cinq fois sans aucun changement. — M. Tarbé a pris le fond du récit de M. Povillon, mais en le modifiant beaucoup. Il ne s'agit plus de *Hydrissen*, mais de *Hildesheim* (distrac-

Digitized by Google

tion fréquente chez M. Tarbé). Il élimine le dernier groupe de droite, composé de sept personnages, à qui M. Povillon avait attribué un rôle important dans la scène; puis, passant lestement devant les autres statues, il les explique à sa manière, voyant *deux fois saint Remi* là où on ne peut en apercevoir même l'ombre.

En 1861, M. Cerf vient à son tour nous enrichir, en nous donnant, en deux volumes in-8°, l'*Histoire et description de Notre-Dame de Reims*. D'après ce que nous venons d'exposer, il a trouvé absolument intacte l'interprétation des figures de notre tympan. Tous les auteurs sans exception se sont tus; MM. Povillon et Tarbé seuls ont parlé du mort de *Hydrissen* ou de *Hildesheim*, mais en termes si différents, qu'on ne peut les mettre d'accord. Le texte de Larisvilla est enfoui parmi les manuscrits de la Bibliothèque communale. Aussi, notre docte confrère n'a pas hésité à proposer (t. II, p. 33) une explication nouvelle. Les deux premiers groupes, en commençant par la gauche, sont des laboureurs consolés par saint Remi; le troisième et le quatrième, la guérison d'un aveugle à Cormicy. Seulement, M. Cerf voit « saint Remi « *prenant l'aveugle par la main*, et le démon s'enfuit « en grimaçant. » Il est sûr que nul ne touche le prétendu aveugle, si ce n'est le Diable en personne. M. l'abbé Cerf réfute ensuite, avec un remarquable entrain, les élucubrations de M. Tarbé.

Mais le 19 janvier 1876, il y a sept ans, l'auteur d'une excellente *Monographie de Notre-Dame de Chartres*, M. l'abbé Bulteau, mort depuis curé dans le diocèse de Cambrai, lisait à l'Académie un mémoire sur l'Iconographie de notre portail, et il appliquait à l'histoire de Job les sculptures qui nous occupent. Il correspondait ainsi à une pensée dont

Digitized by Google

j'étais profondément imbu depuis plus de quarante ans ; aussi je n'hésitai pas à la mettre au jour dans la quatrième édition de mon opuscule sur la *Cathédrale,* et j'imprimai ainsi *le premier*, qu'il faut voir Job dans nos images. La question en était là, quand M. l'abbé Cerf, changeant de manière de voir (ce dont nous sommes très loin de le blâmer, car *sapientis est mutare consilium*), est venu nous lire l'éloquent plaidoyer en faveur du miracle Hydrissen, que j'ai maintenant à refuter. Toutefois, les explications qui précèdent m'ont paru indispensables pour faire voir combien la question est obscure, délicate, inconnue à nos devanciers ; et quel intérêt sérieux elle doit offrir à ceux qui, comme nous tous, désirent lire enfin couramment les pages admirables sculptées sur notre cathédrale par nos pères du Moyen-Age.

Abordons enfin le sujet. — « Avant d'arriver au « personnage principal, au mort du bas-relief, dit « M. l'abbé Cerf, remarquons trois personnes de- « bout : elles se tiennent rapprochées l'une de l'autre, « mais à l'écart ; l'une d'elles tient un rouleau à la « main et parle aux deux autres. C'est le gendre du « mort qui suborne les faux témoins. » Nous en demandons bien pardon à notre cher collègue ; mais il n'y a pas *trois personnes debout ;* il y en a deux fois trois, formant distinctement *deux groupes*, séparés par un arbre. Vous n'en prenez qu'un ; que faites-vous de l'autre ? D'après le texte de Larisvilla, *trois témoins* furent subornés, *tribus falsis testibus.* Il n'y en a que deux ici. Vous attachez grande importance au *rouleau* que tient le prétendu gendre. Mais s'il veut convaincre les témoins que le testament n'existe pas ? il est bien naïf de venir le leur montrer. M. Tarbé avait vu dans le premier groupe le bourgeois de Hildesheim, dictant son testament, en

Digitized by Google

plein air, debout, au pied d'un arbre! M. Cerf a reculé devant cette explication, mais il n'en fournit pas d'autre. Au second groupe, c'est pour M. Tarbé, comme pour M. Cerf, le gendre corrompant les témoins. Encore une fois, *rien absolument* ne le démontre; et puis, pourquoi deux fois la même scène?

Nous continuons : « D'un amas de terre sort avec « effort un personnage; il se débarrasse avec peine « du linceul qui l'enveloppe et il tient un *rouleau*, « sans doute son testament que l'iconographe lui met « à la main comme témoignage. Il est vraiment cou- « ché dans une fosse, et non assis sur un fumier; on « voit des *ossements de morts* mélangés à la terre. Il « n'est pas assis, comme devait l'être Job, mais cou- « ché dans son linceul, dont il cherche à se défaire; « il est nu, Job ne devait pas l'être. »

Ici nous n'avons point à raisonner; il s'agit d'un *fait matériel* que la photographie nous montrera; je ne demande au lecteur qu'une grâce : c'est de vouloir bien regarder attentivement l'image qu'il s'agit d'interpréter. — Pour mon compte, je n'hésite point à le dire: *Non*, le personnage en question ne « sort pas avec « effort d'un amas de terre, » il est étendu très tranquillement. « *Non*, il ne se débarrasse pas avec peine « du linceul qui l'enveloppe, » sa main gauche est appuyée sur sa poitrine, et de la droite il ramène sur le milieu du corps les plis de son linceul. « Il ne « tient pas un rouleau à la main! » Il tient quelque chose de plat et de mince, qui pourrait être un papier plié; et que dans l'hypothèse où ce serait Job (car ce n'est encore pour nous qu'une hypothèse), le texte sacré aurait nommé en toutes lettres *testa* un tesson, ou morceau de pot cassé. » Il est vraiment « *couché dans une fosse.* » A cette assertion, je ne puis que répondre : regardez la gravure, et il sera

Digitized by Google

manifeste que cet homme n'est point *couché*, mais *posé* sur son séant et ayant un pied sur le sol. Quant *à une fosse?* Il ne peut pas même y en avoir une; placé de profil, comme l'est notre personnage, il est impossible qu'il soit dans une fosse, car alors il serait invisible. « Il n'est point assis sur un fumier. » Et pourquoi? parce « qu'on voit des *ossements de* « *morts* mélangés à la terre. » Prenons garde. Qu'entendez-vous par des *ossements de morts?* Vous voulez dire, sans doute, des ossements humains, tels qu'on en tire des fosses d'un cimetière en les ouvrant... des *femur*, des *tibia*, des *radius*, etc. C'est là ce que l'on entend par des *ossements de morts*. Eh bien, sans hésiter un instant, j'affirme qu'il n'y a pas d'ossements de ce genre sur le tertre servant de support à notre personnage, et j'en appelle à tous ceux qui ont des yeux! Il y a, non des ossements, mais *deux ou trois os*, grands comme le doigt, ayant appartenu à quelque mouton ou à quelque veau, et qui, après le repas, auront été jetés au fumier. Loin d'être un argument contre la présence de Job sur son fumier, ces *os* en sont une des plus sûres démonstrations.

« Il n'est pas assis comme devait l'être Job, mais « couché dans son linceul, dont il cherche à se dé« faire; il est nu, Job ne devait pas l'être. » Entendons-nous. Job était assis, *sedens in sterquilinio*, dit la Bible; mais le diable est venu, lui mettant une main sur la tête (vous la voyez) et lui prenant la jambe gauche, qu'il élève à la hauteur de la tête, traduisant ainsi par un geste la parole de l'Ecriture, exprimant l'état pitoyable auquel son ennemi l'a réduit : *à plantâ pedis usque ad verticem, non est in eo sanitas*. Je défie tous les iconographes du monde de rencontrer une version plus rigoureuse et plus

Digitized by Google

exacte ! Alors, de cette action du démon, qui lui relève la jambe, il résulte de toute nécessité que Job se renverse en arrière ; il n'est pas *couché*, cela est évident; il est encore *assis*, posé sur son séant ; mais il se penche sur le dossier du siège, et il ne saurait en être autrement. Quant *à chercher à se défaire de son linceul?* C'est le contraire qui est la vérité (voir les sculptures). « *Il est nu*, et Job ne devait pas l'être. » Pardon encore! Lisez le texte, *à plantâ pedis usque ad verticem non est in eo sanitas*, depuis la plante des pieds il n'y a point de place saine sur son corps. Et de plus : *testâ radebat saniem*, à l'aide d'un tesson il râclait le pus découlant de ses blessures. Il fallait bien se découvrir le corps afin de procéder à cette opération ; il était donc nu, et il ne pouvait être autrement!

Allons encore : « à côté de ce mort qui ressuscite, « on aperçoit une femme qui pleure ; elle a la figure « dans ses mains : mais elle ne se bouche pas le nez « à cause de l'odeur des plaies de Job. » Encore des assertions que les images seules peuvent rectifier! *A côté de ce mort qui ressuscite.* Est-ce un mort qui ressuscite? C'est la question, et rien ne prouve que nous soyons en face d'un ressuscité. « On aperçoit « une femme qui pleure; elle a la figure dans ses « mains, etc. » Non, certes, on n'*aperçoit* pas cette femme; elle est isolée, au premier plan, et non en *bas-relief*, comme le dit trop souvent M. Cerf, mais en pleine *ronde-bosse*. Non, elle n'a pas le geste d'une personne qui pleure. Ce geste consiste à appuyer les mains sur les yeux et à les essuyer. Celle-ci tient fortement son menton et sa bouche des deux mains, à peine si elle les élève jusqu'au nez ; mais elle n'a pas sa tête dans ses mains : regardez-la. Je me demande, et je supplie mon cher collègue de me

Digitized by Google

dire comment le sculpteur aurait pu s'y prendre autrement pour traduire l'action d'une femme cherchant à se défendre contre la mauvaise odeur? Encore une traduction : *halitum meum horruit uxor mea.* (Job, XIX, 17.)

« Au pied de la fosse, sont quatre personnages : « un qui étend la main vers le mort, c'est saint « Remi, qui lui ordonne de se lever de la tombe et « de parler; l'autre, c'est une femme qui penche la « tête et prête l'oreille; à côté d'elle, se trouvent une « autre femme, qui paraît surprise, et un homme « également étonné : c'est le gendre et son épouse. « Enfin, auprès du ressuscité se trouve un démon, « qui lui met la main sur la tête comme pour l'em- « pêcher de se lever et de parler. Ainsi il y a trois « femmes et un homme auprès du mort. Si c'était « Job, il y aurait l'épouse de Job et ses trois amis. »

Ici, chaque assertion, pour ainsi dire, est à relever. « Au pied de la fosse sont quatre personnages. » Oui, deux hommes et deux femmes, et non comme vous le dites quelques lignes plus loin, *trois femmes et un homme.* « Un qui étend la main vers le mort. « C'est saint Remi. » Pardon, mille fois ! ce personnage n'étend pas la main vers le mort; il relève l'avant-bras vers l'épaule dans un geste d'étonnement. S'il commandait, il allongerait le bras en avant; il fait le contraire.

« *C'est saint Remi.* » Non certainement, et c'est ici que s'écroule toute votre interprétation. Malgré tous les arguments que nous avons exposés, il serait possible peut-être de voir encore dans nos sculptures *la résurrection de Hydrissen,* si nous trouvions ici saint Remi, comme il est opérant *tous les autres miracles*, immortalisés sur ces pierres. Oui, saint Remi devrait se trouver ici, bien visible, au premier

Digitized by Google

plan, et avec ses insignes archiépiscopaux. Nous le voyons, mître en tête et crosse en main, présidant toutes les autres scènes sculptées sur ce tympan. Larisvilla nous a dit qu'il a été amené en grande pompe par tout le clergé de Hydrissen; la magnifique tapisserie de Saint-Remi, que vous invoquez comme témoin en votre faveur, dépose formellement contre vous. Elle vous montre le métropolitain de Reims, non seulement en mître et en crosse, comme il est au baptême de Clovis, au tonneau de Saulx-Saint-Remi, et partout ailleurs; mais remarquez-le bien, il est en mître précieuse et en chappe des plus riches avec agraffe en pierreries; il y a plus : un clerc porte solennellement devant lui la croix métropolitaine ou plutôt celle de légat. Car, ne l'oublions pas, à Cologne et à Hydrissen, saint Remi est sur son propre terrain. Il a été créé par Hormisdas légat du Saint-Siège dans tous les Etats du roi Clovis; or, Cologne fait précisément partie de ces domaines; c'est de Cologne qu'il est parti pour venir livrer à Syagrius la bataille de Soissons (1). Vous savez, par du Saussay, les immenses travaux apostoliques de saint Remi dans les pays de Metz, Toul, Verdun, Remigiusberg, qui aboutissent au Rhin en allant vers Cologne; comment pourrait-il, sans ses insignes pontificaux, présider une cérémonie aussi imposante à laquelle il a été invité, par exprès, au nom de l'évêque du diocèse. Aussi, n'y eût-il que cette seule raison, elle serait à nos yeux absolument péremptoire : la sculpture de la cathédrale ne peut pas représenter la résurrection de Hydrissen, *parce qu'il est impossible d'y trouver saint Remi*, comme il est si ostensiblement sur la tapisserie de la basilique.

(1) Voir *Histoire des Francs*, par M. de Peyronnet, t. I.

Digitized by Google

Voilà bien au pied de la fosse quatre personnages, deux hommes et deux femmes. Les hommes sont en *laïques*, car ils ont le même costume que tous les personnages laïques figurés sur le tympan tout entier (notamment que les témoins prétendus des premiers groupes). Que saint Remi, sur un territoire étranger, n'ait point revêtu son costume d'évêque, quand il est là invité par l'évêque du lieu? cela ne saurait se comprendre ; mais que, faute de pouvoir figurer en évêque, il revête une *redingote ou un paletot*, et se confonde avec la foule des laïques? Jamais, jamais nous n'admettrons une pareille hypothèse. De plus, *saint Remi est au second plan*, ayant devant lui une femme qui paraît tendre l'oreille ; derrière lui sont un homme et une femme, celle-ci appuyée familièrement sur l'épaule de son voisin. Quelle singulière compagnie pour le légat! C'est le gendre et sa femme, dites-vous? Mais qui le prouve? J'aime mieux voir là ce que je lis au chap. XLII, verset II du livre de Job, et qui en est la conclusion : *Venerunt autem ad eum omnes fratres sui et universæ sorores suæ... et consolati sunt eum super omni malo.* Les frères de Job et toutes ses sœurs vinrent le trouver et le consolèrent de tous ses maux. « Enfin, au« près du ressuscité se trouve le démon, qui lui met « la main sur la tête, comme pour l'empêcher de se « lever et de parler » Nous comprenons parfaitement l'intervention de Satan dans l'histoire de Job et de ses épreuves ; elle est assez connue par le récit de la Bible pour que nous ne nous y arrêtions pas. Mais dans la légende de Hydrissen, Larisvilla ne fait intervenir le diable qu'auprès du gendre, et non auprès du ressuscité. *Videns ipsum militem semper flammis dæmonis effervere.* La tapisserie de Lenoncourt, si complète, si dramatique, ne fait point figurer

Digitized by Google

le démon, Enfin, regardez-le bien, ce démon, il se tourne en ricanant et d'un air de triomphe vers les frères et les sœurs de Job, parce qu'en effet, il a frappé le saint patriarche *à plantà pedis usque ad verticem*, et il a tout lieu d'en être fier! Mais à Hydrissen, quand un mort miraculeusement ressuscité vient réparer un vol sacrilège et un parjure, ce que le diable aurait de mieux à faire, ce serait de s'enfuir et de se cacher! « Il y a *trois* femmes et *un* homme, » erreur matérielle. « Il devrait y avoir l'épouse de « Job et ses trois amis? » Ils sont très visiblement de l'autre côté; par ici ce sont les frères et les sœurs. Enfin, si Larisvilla avait été suivi, le ressuscité ne serait pas là revêtu de chair et paraissant vivant. Saint Remi n'a fait sortir du tombeau que le *squelette*, et c'est le squelette qui a parlé : *Ossa defuncti, nuda atque alba, carne jam putrefacta suis compaginibus adhæserunt, ac in formâ hominis prœter carnem, suprà sepulchrum sedentis, cunctis videntibus assisterunt.* Nous avons donc le droit de conclure (du moins nous le croyons), *que le miracle de Hydrissen n'est pas sculpté sur notre portail.*

3° *Puisque ce miracle n'y est pas, qu'y a-t-il donc?*

Ce que nous venons de dire répond assez clairement. C'est l'*Histoire de Job*, traduite mot à mot d'après la Bible. — Au centre, sur un tertre qui n'est certainement pas une fosse entr'ouverte avec une tombe de pierre garnie de son couvercle, telle qu'elle apparaît clairement dans le récit de Nic. de Larisvilla et sur la tapisserie de Saint-Remi, Job est assis, mais renversé en arrière par le diable, qui lui soulève la jambe, et râclant avec un tesson le pus de ses plaies; ses amis et ses frères et sœurs le visitent.

Digitized by Google

Telle est la traduction littérale des versets VII et VIII du deuxième chapitre et le dernier chapitre du Livre de Job. — Satan, admis en présence du Très-Haut, a entendu avec dépit l'éloge du saint patriarche; Dieu a tout permis au tentateur, sauf d'atteindre Job dans sa personne. En un instant il a perdu ses biens immenses, ses sept fils et ses trois filles ; il s'est soumis sans murmurer. *In omnibus his, non peccavit Job labiis suis, neque stultum quid contrà Deum locutus est.* (Ch. I, 22.) En tout cela Job ne pécha point par paroles, et ne dit rien d'insensé contre Dieu. Toutefois, son ennemi ne se tient pas pour battu ; frappez-le dans sa chair, et vous verrez qu'il vous maudira en face, répondit-il arrogamment à Dieu lui-même : *Tange os ejus et carnem, et tunc videbis quod in faciem benedicat tibi.* (II, 5.) Dieu le permet. *Satan percussit Job ulcere pessimo à plantâ pedis usque ad verticem ejus.* (II, 7). Satan frappa Job d'un ulcère abominable des pieds à la tête ; *qui testâ radebat saniem sedens in sterquilinio*, et celui-ci, assis sur un fumier, râclait le pus de ses plaies à l'aide d'un tesson. Qu'ajouter à tout cela pour l'explication de notre groupe ? Rien évidemment.

Cependant les trois amis de Job ont été avertis, ce sont Beldad, Eliphas et Sophar, habitant chacun une région différente (II, 11). Ils se donnent rendez-vous pour visiter ensemble leur ami malheureux. C'est le sujet de la première scène, entièrement séparée du reste par un arbre, suivant l'usage des sculpteurs du Moyen-Age. Chose remarquable, les deux derniers arrivés se serrent cordialement et réciproquement les bras, car ils ne se sont pas vus depuis longtemps sans doute. Au-delà de l'arbre (second groupe), les trois personnages sont au terme de leur route, et les voilà auprès de Job. L'un d'eux tient en main un rou-

Digitized by Google

leau, qui n'est point un testament, mais le signe caractéristique le plus ordinaire pour désigner les écrivains sacrés. En effet, sur quarante-deux chapitres que renferme le livre de la Bible, plus de trente-six ou trente-sept vont être remplis par les interminables dissertations de Beldad, d'Eliphas et de Sophar, auxquels Job répondra non moins prolixement. Ils ont certes bien gagné leur rouleau caractéristique ! Arrivés auprès de Job, ils trouvent sa femme qui, dès le début, n'a cessé de le pousser au désespoir, *Benedic Deo et morere*, maudis Dieu, lui dit-elle, et meurs. (II, 9.) Mais ici le geste de cette femme exprime le plus clairement du monde ce que Job dira d'elle en terminant la conférence : *halitum meum exhorruit uxor mea* (XIX, 17.) Ma femme elle-même avait mon souffle en horreur. Non, elle ne pleure pas, certainement ; autrement elle aurait un linge, ou du moins ses deux mains sur les yeux ; ici les mains s'élèvent à peine jusqu'au nez.

Au-delà de Job, comme nous l'avons dit plus haut, ce sont *omnes fratres sui et universæ sorores suæ*, tous ses frères et toutes ses sœurs, qui viennent après le départ des trois amis pour le consoler et lui fournir le moyen de rétablir sa fortune : *Venerunt ad eum et consolati sunt eum*, etc. (XLII, 11.) Rien au monde ne saurait être plus évident ! C'est vers eux que le diable se tourne en ricanant et comme en triomphant du mal qu'il a fait à Job. Il pose une main sur la tête et de l'autre il soulève la jambe pour dire *à plantâ pedis usque ad verticem non est in eo sanitas*, et ainsi il le renverse à demi sur le dos sans l'empêcher d'être *assis*. Ce sont eux que le patriarche regarde en face et en leur adressant la parole, car il n'est ni mort, ni aveugle, ni squelette ; et eux sont tout entiers à ce qu'ils viennent faire. La première

Digitized by Google

femme, penchée en avant, change sa main en cornet acoustique pour ne pas perdre un mot du discours de son frère ; l'homme qui est derrière elle regarde d'un air de compassion et exprime sa stupeur par le geste le plus significatif. Les deux autres frère et sœur (car pour exprimer *omnes et universæ*, on n'en pouvait pas moins de quatre), se penchent en avant pour mieux voir et pour mieux entendre; et la femme s'appuie familièrement sur son frère.

Voilà ce que, pas plus que nos devanciers, nous n'aurions su voir aussi clairement, sans l'admirable photographie de M. Trompette. Grâce à cette image, aucun détail n'a pu nous échapper, et l'ayant sous les yeux continuellement durant de longs mois, dans le silence du cabinet, nous avons pu, loupe en main, la voir, l'étudier, l'analyser à loisir. Un détail est venu nous confirmer encore dans notre conviction : M. Bulteau nous avait dit, au cours de sa magnifique étude de 1876, que Job est placé auprès de saint Remi en statue colossale sur la paroi de droite, en entrant par la porte que nous étudions. Une de ses principales raisons est que Job est coiffé d'une *calotte princière*, signe très caractéristique des grands personnages dans les sculptures du XIIIe siècle. Notre patriarche ayant un droit évident à cette distinction, comme prince de la terre de Hus, *princeps in terrâ Hus*. L'affirmation de notre savant confrère sur la présence de Job à côté de saint Remi, contre la paroi, n'a rien changé à notre conviction, et nous n'avons pas cessé de croire et de proclamer que le personnage dont il s'agit est Clovis, qui a tout aussi droit que le saint homme Job à la coiffure des princes. Mais, voulant nous éclairer sur la signification de cette *calotte*, nous avons consulté le *Dictionnaire du Mobilier français*, de M. Viollet-Leduc, et, au tome III, p. 117, article

Digitized by Google

coiffe, voici ce que nous avons lu : « La coiffe que « les personnes *d'un rang très élevé* portaient sous « le chaperon de 1300 à 1400, n'était qu'un serre-tête, « une *calotte très juste*, mais *qui ne s'attachait pas* « *sous le menton.* » C'est bien là ce dont est coiffé Clovis ; et M. Bulteau ne se trompe pas en voyant là la marque d'un rang élevé. Et, en effet, ce n'est pas seulement Clovis qui est orné de couvre-chef à la paroi de droite ; il porte cette même calotte dans la *cuve baptismale ;* le premier personnage à gauche, qui va être baptisé après Alboflède, sœur de Clovis (et il est prince évidemment), est décoré du même insigne, et aussi le dernier chef des Vandales martyrisant saint Nicaise ; mais surtout, au deuxième groupe du second bandeau, celui que tous nous avons pris pour Montan, annonçant à sainte Cilinie la naissance de saint Remi (et je l'ai cru et écrit comme les autres), ce n'est point Montan ; c'est Emile, comte de Laon, décoré de l'aristocratique coiffure, et embrassant des deux mains les épaules de sa femme. Montan aurait porté son capuchon, comme dans la figure qui précède et dans celle qui suit, et il aurait eu une tout autre attitude envers la vénérable mère du futur apôtre des Francs. Or, Job sur son fumier, est couvert de ce caractéristique insigne, car il est prince. Nos scrupuleux sculpteurs n'auraient pas honoré ainsi le simple bourgeois de Hydrissen !

Le doute est donc impossible, et il est clair comme le jour que les quatre groupes de notre tympan figurent Job, tenté par le démon, visité par ses trois amis et consolé par ses frères et ses sœurs.

Il ne nous reste plus qu'un mot à dire pour répondre aux objections qui nous sont opposées. On dit : 1° Que ferait Job au milieu des miracles de saint

Digitized by Google

Remi et de la mort de saint Nicaise? — Nous essaierons tout-à-l'heure de le dire; mais quand nous n'y réussirions pas, cela ne détruirait pas le fait que nous venons d'établir. — Le miracle de Hydrissen ne peut pas être figuré au XIIIe siècle; il n'est certainement pas sur notre tympan; les détails les plus minutieux des quatre scènes composant l'ensemble de notre groupe démontrent que là est l'*histoire de Job*. Si nous ne pouvons dire ce qu'il fait là, cela prouve que les grands architectes du Moyen-Age comprenaient autrement ou mieux que nous; mais cela ne démontrera jamais que ce que nous voyons de nos yeux et palpons de nos mains n'existe pas.

On insiste : 2° Il y a *unité parfaite* dans tous les *tympans* de la cathédrale, au grand portail, comme à la porte voisine figurant le *Jugement dernier;* les sculpteurs de Notre-Dame, toujours d'accord avec eux-mêmes, ont dû observer ici la même règle et ne pas introduire dans le même ensemble des sujets hétérogènes. — La réponse n'est pas difficile! On appelle *tympan* la surface plane comprise entre le linteau d'une porte et l'arcade qui lui sert de couronnement. Or, il n'y a point de tympan au grand portail, puisque le dessus des portes est évidé pour former une rosace au porche du centre et deux baies vitrées, l'une à droite et l'autre à gauche. C'est là une des marques les plus caractéristiques du XIVe siècle, époque de notre monumentale façade. Il y a au grand portail des voussures et des *linteaux*. Or, le linteau n'existe pas à notre porche du Nord; et les voussures, remplies par seize papes, quatorze docteurs, douze évêques et trois anges, se renferment dans une unité si parfaite, que le portail principal n'en approche même pas, comme nous le démontrerons dans un instant. Veut-on prendre pour des *tym-*

Digitized by Google

pans les deux arcades pleines garnies de statues flanquant le portail, et accolées aux porches à droite et à gauche? Ce parti ne serait pas heureux! car, pour ne parler que de l'arcade du côté du nord, elle n'a pas l'*unité*, puisqu'elle offre, au bas, *deux démons tentant Notre-Seigneur* au désert; et au-dessus, l'*invention de la sainte croix*, par sainte Hélène et le patriarche saint Macaire.

Mais on ajoute : il y a *unité*, parce qu'on a voulu représenter « *des pages de l'histoire de l'Eglise.* » Avec un pareil cadre, dans lequel on peut faire entrer la *Création du monde*, le *Jugement dernier*, et tout ce qu'on voudra choisir entre les deux, il est facile d'être *un*. Nous pouvons l'être plus sérieusement et à beaucoup moins de frais. Voici notre explication :

Le porche Nord, que nous voulons expliquer, figure la *glorification* des grands archevêques de Reims : saint Sixte, fondateur de notre Eglise; saint Nicaise, l'unique archevêque martyr que nous possédions; saint Remi, la splendeur et l'illustration par excellence de notre insigne métropole. — Saint Sixte est à la place d'honneur, adossé au trumeau central, couvert d'un dais d'une splendeur sans égale; il a pour pendant, à la porte voisine, le Divin Sauveur, si connu sous le nom du *Beau-Dieu*. Saint Sixte est coiffé du bonnet papal; c'est qu'il nous a été envoyé par saint Pierre, et qu'il est l'anneau visible par lequel notre illustre Eglise remonte aux apôtres et se rattache à l'Eglise mère et maîtresse. On n'a pas sculpté sur la pierre les *actes* de saint Sixte, on les ignore; mais on a décoré le socle de sa statue de l'emblême de ses *vertus* épiscopales : la douceur, la charité, la force. — Saint *Nicaise* est à la droite de saint Sixte sur la paroi; sa sœur Eutropie l'accom-

Digitized by Google

pagne ; il porte dans ses mains, comme saint Denis, sa tête tranchée par les Vandales ; deux jolis anges, à genoux sur ses épaules, couronnent d'un riche diadème son tronc décapité. A sa droite un troisième ange, mais colossal, encense les deux martyrs. — Au troisième rang, saint *Remi*, recevant du Ciel la sainte Ampoule ; à sa droite Clovis, avec sa calotte princière, sa robe blanche et brodée de néophyte par-dessus son habit guerrier, et enfin, à l'extrême gauche de saint Remi, un ange thuriféraire, faisant pendant à celui qui accompagne saint Nicaise. Au haut du tympan, dans la pointe, Notre-Seigneur assis, recevant de deux anges des couronnes pour ses serviteurs ; dans la voussure, en trois rangées, seize papes, quatorze docteurs, douze évêques (et non pas des damnés et des diables), assistant au triomphe de leurs frères et prenant part à leur jugement, suivant la promesse si formelle du Fils de Dieu : *Sedebitis et vos super sedes duodecim judicantes duodecim tribus Israel.* (Matt. XIX, 28.) Vous serez assis vous-même sur douze sièges pour juger les douze tribus d'Israël. Enfin, à la pointe de chaque arcade, là où se rencontrent les papes, les docteurs, les évêques, trois gracieux anges couronnent aussi nos élus.

Voilà la partie principale de cette immense *glorification de nos saints archevêques*. La grandeur des sept statues du bas ; le Christ en haut de l'ogive ; les personnages assis et glorifiés qui prennent part à ce triomphe, nous montrent assez ce qu'ils signifient. Nous voici au *tympan*, que va-t-il nous dire ? Il fera, selon le terme *technique*, l'amplification oratoire de la proposition du panégyrique, et comme dans tout discours sacré bien ordonné, il n'oubliera pas la conclusion morale. Ainsi procède Bossuet dans ses orai-

Digitized by Google

sons funèbres. Il nous dira le martyre de saint Nicaise et de sainte Eutropie; le sacre de Clovis et l'Ampoule miraculeuse, source de tous les privilèges et de toutes les grandeurs de notre Eglise. Puis la vie de saint Remi, puisqu'elle est si féconde en miracles, c'est-à-dire, Montan, Emile et sa femme, la possédée de Toulouse, envoyée de Rome par saint Benoît, la résurrection de cette possédée, le diable chassé de Reims, le tonneau de Celse rempli de vin à Sault-Saint-Remi.... *et enfin Job !* Nous indiquant à tous par quelle voie nos saints sont arrivés au ciel, et par quel chemin seulement nous pouvons y parvenir nous-mêmes : c'est par l'épreuve, la souffrance vaincue, quelquefois le martyre, comme saint Nicaise et comme Job. C'est l'apôtre saint Jacques (v, 2) qui nous le dit au nom de Dieu : *Sufferentiam Job audistis ; Beatus vir qui suffert tentationem, quoniam cum probatus fuerit accipiet coronam vitæ.* (Jacob, I, 12.) Ce qui peut se traduire ainsi : Nous vous montrons nos saints montant au ciel; eh bien, si vous voulez recevoir comme eux la *couronne de vie*, sachez souffrir comme eux et imitez la foi et la patience de Job, *sufferentiam Job audistis.*

Où trouver, je le demande, une unité plus parfaite? surtout quand on voudra bien se souvenir que nos iconographes du Moyen-Age ne songeaient pas à écrire l'histoire sur la pierre, mais à instruire les fidèles; à prêcher au dehors par les statues, à l'intérieur par les vitraux... comme l'évêque et le prêtre instruisaient du haut de l'ambon, du jubé et de la chaire.

Tout ce que nous venons d'écrire paraîtra d'autant plus vrai, quand nous aurons ajouté que, l'un des sujets les plus chers à l'iconographie chrétienne, c'est la touchante et instructive histoire de Job. Dans les

Digitized by Google

Institutions de l'art chrétien, par l'abbé Pascal, t. I, p. 28, l'auteur énumère, d'après Raoul Rochette, les principaux sujets peints dans les Catacombes, il nomme : « 11° Job assis à terre. » MM. Spencer Northcote et W.-R. Brownlow ont publié, sous le titre de *Rome souterraine* (Paris, Didier, 1872), un abrégé très remarquable du grand ouvrage de M. de Rossi. Il décrit, p. 392, le célèbre sarcophage de Junius Bassus, et il remarque ce qui suit : « A l'une « de ses extrémités on reconnaît l'histoire de Job : « le patriarche est consolé par ses amis, et sa femme « se tient debout devant lui le visage caché dans un « mouchoir, traduction parlante de la plainte mise « par la Bible dans la bouche de Job : « Ma femme « a eu horreur de mon souffle. » En note l'auteur ajoute : « Cette femme est représentée cachant son « visage dans un pan de sa robe, et tendant à Job « un pain au bout d'un bâton, dans un manuscrit « grec de la Bibliothèque nationale (n° 510, f° 71), et « sur un sarcophage d'Arles, publié par M. Ed. Le « Blant, *Revue archéologique*, 1860, pl. XVII. »

M. Didron, notre illustre compatriote, dans le *Manuel d'iconographie chrétienne*, p. 122, nous donne, d'après un moine du Mont-Athos, la manière dont les artistes orientaux représentaient Job au Moyen-Age. « Job sur le fumier, une ville. Au dehors, Job « couvert de plaies, étendu sur un fumier; autour « de lui trois rois lui adressant la parole. »

Guenebault, *Dictionnaire iconographique des monuments*, t. Ier, page 90, cite les objets suivants : « Job « sur son fumier, à qui quelqu'un présente un pain « au bout d'un bâton... Arringh, t. I, pl. de la p. 177, « édition de Paris. Trois vitraux de l'église Saint-« Romain de Rouen, XVe et XVIe siècles. Tourmenté « par Satan, chronique de Nuremberg. Ruiné par

Digitized by Google

« les calamités, fresques du *Campo Santo*. Sur son « fumier, sculpture du XIIIe siècle à Notre-Dame de « Paris, gravé par *Herbé*, *hist. des beaux-arts*, « pl. XXVIII. » A quoi nous pouvons ajouter les descriptions détaillées de M. l'abbé Bulteau, d'après la cathédrale de Chartres, et celles de M. de Guilhermy, d'après Notre-Dame de Paris.

Ce sujet de Job, traité par la sculpture chrétienne, n'a donc rien d'étrange ni d'insolite ; il est dans les traditions de l'art de l'Orient comme de l'Occident; il ne faut pas nous étonner que nos sculpteurs se soient fait une joie, un devoir peut-être de l'introduire dans notre cathédrale de Reims ; et il me semble bien à sa place.

Concluons : Faute de pouvoir être bien vues, nos admirables images n'ont jamais été étudiées à fond. Les auteurs qui en ont parlé se sont copiés l'un l'autre, souvent sans prendre la peine de regarder ce qu'ils étaient censé décrire. Maintenant, avec les photographies de l'habile M. Trompette, on peut emporter chez soi toutes ces curieuses images, et avec de la patience, elles nous livreront leurs secrets. A l'œuvre donc; et puisque l'art nous a mis en main le moyen de lire nos chefs-d'œuvre, faisons en sorte que bientôt ils n'aient plus pour nous rien d'inconnu.

Digitized by Google

LA DÉMOLITION

DE

L'ÉGLISE SAINT-NICAISE

DE REIMS

(1791 - 1805)

Documents extraits des Archives de Reims et de Châlons

Par M. **A. LEBOURQ**, Membre correspondant

Le fleuron de notre couronne est brisé !

Telle dut être la plainte des Rémois qui virent disparaître Saint-Nicaise, et telle est l'expression du regret de tous ceux qui admirent sur les plans la pittoresque perspective du vieux Reims.

Bâti sur la hauteur et dominant, par les flèches élancées de son portail, les tours et les clochers de tant d'autres monuments, le noble édifice était bien le diadême de la cité.

S'il eût survécu à la tourmente, l'opulente ville moderne montrerait avec fierté ses trois grands vaisseaux, édifiés dans les XIe, XIIe, XIIIe et XIVe siècles. C'est à la source sublime de la foi chrétienne, si vive alors, que les hommes de génie s'inspiraient et créaient des chefs-d'œuvre. Reims aurait une part splendide : Saint-Remi, édifié dans les XIe et XIIe siècles, la cathédrale et Saint-Nicaise dans les deux siècles suivants, ensemble magnifique dont aucune autre cité

Digitized by Google

n'offrirait la rencontre. Regrets superflus, sans doute, mais peut-on les interdire à l'historien ou à l'artiste?

L'église de l'évêque-martyr, gardienne des antiques traditions et des sépultures gallo-romaines, avait eu le rare privilège de plaire à tous les temps : on l'appelait l'*élégante basilique*, embellie qu'elle était des riches vitraux et des sculptures du Moyen-Age, décorée à la Renaissance et jusqu'au XVIIIe siècle, des plus beaux types de chaque style.

Elle avait reçu d'illustres visiteurs, et, dans ses derniers jours, elle était surtout chère aux physiciens par son *pilier branlant* et son harmonieuse sonnerie.

Toutes les générations, depuis l'ère chrétienne, avaient eu là un sanctuaire vénéré ; aussi quand ses pierres éparses eurent jonché le sol, quand ses statues profanées furent réduites en moellons, l'imagination populaire crut revoir partout des débris de Saint-Nicaise, et aujourd'hui encore, on reporte à sa ruine la provenance de tous les fragments sculptés qui se retrouvent çà et là. Deux inestimables trésors de l'antiquité rémoise, heureusement sauvés des décombres par des administrateurs intelligents, le tombeau de Jovin et la dalle de Libergier, sont les seules épaves intactes de l'abbaye, les témoins survivants de sa splendeur et de son histoire (1).

Comment ce temple a-t-il disparu? Est-ce aux jours sans pitié de la Terreur, ou dans le calme d'une époque réparatrice? Quelles mains ont accompli sa ruine, et qui a protesté en sa faveur? Ces questions

(1) Pour le portail de Saint-Nicaise, voir la gravure de Nicolas de Son, celle du *Marlot latin*, t. II, p. 612, celle du *Marlot français*, t. III, p. 332 et 331, et pour la description du monument, lire la monographie de M. Nanquette, *Annales de l'Académie de Reims*, t. II, p. 239 ; *Reims pittoresque*, p. 33 et 43 ; *Chronique de Champagne*, t. 4, p. 68; Leauté, *Almanach historique de Reims*, 1772, p. 72, Pluche, *Spectacle de la nature*, t. VII, p. 350.

Digitized by Google

donnent lieu aux plus étranges confusions, et cependant leurs solutions se trouvent dans nos archives locales, trop peu consultées jusqu'ici. On y lit jour par jour, pendant quatorze ans, les péripéties de l'œuvre destructive. La ville de Reims a constamment résisté aux projets de cette fatale démolition, dont toute la responsabilité pèse sur une bureaucratie subalterne, et plus encore sur la cupidité des traitants et des adjudicataires. Divers ministres, Sieyès, François de Neufchâteau, Lucien Bonaparte ont correspondu pour imposer des sursis. Le *Journal de Paris* et la *Gazette de France* ont recueilli de véhémentes objurgations, et surtout un architecte de Châlons, M. Poterlet, a lutté sans trêve avec son parent pour arracher l'incomparable portail à la pioche et au vandalisme du trop fameux Santerre. Après eux, M. Bourgeois-Jessaint, le futur préfet de la Marne, l'ingénieur Tarbé, tentèrent au moins « de laisser au temps le soin de dessiner une belle ruine. » S'ils avaient réussi, Reims serait fier de la grandiose perspective de ruines monumentales, telles qu'on en admire à Saint-Jean-des-Vignes de Soissons. Vains efforts! Les adjudications suivirent leur cours, malgré plusieurs déchéances successives, et les Domaines encaissèrent un maigre produit inférieur à la valeur du sol, insignifiant par rapport aux seuls matériaux. Lorsqu'on eut laissé entamer et s'effondrer les parties notables, de 1799 à 1805, on vendit, le 12 août de cette dernière année, moyennant 28,700 francs, les derniers restes du chef-d'œuvre de Libergier, transformé pendant longtemps encore en une immense carrière. Puis les ruines elles-mêmes ont disparu peu à peu, et actuellement, dans le clos qui s'étend sous la butte Saint-Nicaise, cette portion contiguë du rempart si opportunément restée debout,

Digitized by Google

il ne reste rien autre chose qu'un ineffaçable souvenir.

Cette histoire d'une démolition a son éloquence : les dates, les noms, le style du temps, les chiffres surtout, parleront dans les pages qui vont suivre. On y trouvera, dans l'indignation des uns, et dans le mercantilisme des autres, une leçon de patriotisme à l'adresse de ceux qui méconnaîtraient un jour nos monuments nationaux. Plus ils ont souffert, plus l'injure du temps et la main des hommes se sont appesanties sur eux, plus nous devons respecter ceux qui restent et rattachent si majestueusement le passé au présent.

Il est encore des Rémois familiers avec les beautés de Saint-Nicaise, grâce au culte d'une pieuse tradition, qui ne veulent pas se consoler de sa ruine et eussent applaudi à la reproduction fidèle de son image dans l'une de nos églises modernes. Ne pouvant ressusciter l'élégant édifice, ils apprendront du moins comment il est tombé, succombant aux coups d'avides démolisseurs, au milieu des regrets de la population et de la municipalité de Reims.

H. J. et A. L.

Digitized by Google

DOCUMENTS INÉDITS

Retraçant par ordre chronologique la démolition de l'église Saint-Nicaise

---

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE REIMS

Séance du 5 mars 1791 (page 87).

M. HURTAULT, maire.
M. DESSAIN, procureur de la commune.

Projet de nouvelles circonscriptions de paroisses.

Le procureur de la commune dit :

Qu'il me soit permis, Messieurs, d'exprimer mes regrets et ceux d'un grand nombre de citoyens, de ce que l'église de Saint-Nicaise, chef-d'œuvre d'architecture gothique, édifice unique dans son genre par la délicatesse et la légèreté de sa construction, édifice qui fait l'admiration de tous les curieux, de tous les étrangers, de tous les grands maîtres en architecture, est exposée à être abandonnée et détruite dans peu d'années; cette église a besoin d'être réparée dans plusieurs endroits, si ces réparations, qui sont urgentes, ne sont pas faites avant peu, elles en occasionneront de plus grandes, dont la dépense rebutera encore davantage, et de là alors la destruction de cette église; je sais que la ville de Reims n'est pas en état de fournir à ses réparations et à son entretien, mais cet édifice, quoique situé à Reims, ne peut-il pas être considéré comme un édifice national, dont l'entretien doit être à la charge de la nation? On objectera que la charge serait immense si la nation se chargeait de l'entretien de tous les beaux édifices qui vont être inutiles, mais où est l'édifice du genre, de la beauté et de la délicatesse de l'église de Saint-Nicaise? en est-il un second dans toute la France

Digitized by Google

qui puisse lui être mis en parallèle, non certainement, l'exception qu'on ferait en faveur de l'église de Saint-Nicaise ne pourrait donc pas tirer à conséquence.

1792, 14 août.

Le médecin et le chirurgien des armées qui ont été chargés de l'examen des emplacements convenables pour y former les établissements d'hôpitaux destinés aux troupes rassemblées dans Soissons, ayant reconnu que l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims présentait la facilité d'y établir un hôpital pour cinq à six cents lits... je vous prie de faire mettre ces bâtiments à la disposition de M. Dorly, commissaire des guerres.. ..

Le ministre la guerre par intérim,

CLAVIÈRE.

19 août 1792.

Le conseil général du district a autorisé M. Poirier, garde-magasin, de faire les arrangements qui lui sont prescrits pour l'établissement d'un hôpital dans l'*église* et les bâtiments de la ci-devant abbaye de Saint-Nicaise.....

1793, 13 juin.

Objets de Saint-Nicaise à la Cathédrale.

Lors de la vente des objets détachés de l'église de Saint-Nicaise, les administrateurs de la fabrique de Notre-Dame ont acheté, moyennant 4,450 livres, le maître-autel, le pavé du sanctuaire, en marbre, et les deux portiques en menuiserie.

Cette acquisition avait été faite en 1792.

Archives de Reims *(Carton Culte)*.

Digitized by Google

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE REIMS

1793, 4 juillet.

Grille de Saint-Nicaise à Saint-Remi.

Les paroissiens de Saint-Remi demandent la permission de supprimer le Jubé..... et de faire poser une grille qu'ils ont eu l'avantage d'obtenir à un prix modique et qui provenait de Saint-Nicaise.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE REIMS

1795, 26 avril — An III, 7 floréal.

Emploi de Saint-Nicaise.

Sur la demande qui a été faite par le comité des établissements publics..... le Conseil général a dressé la liste de tous les monuments et biens publics comme suit :

. . . . . .

La ci-devant église de Saint-Nicaise (architecture admirable qui mérite d'être réparée).	Magasins à fourrages.
La maison du ci-devant couvent .	id.

1795, 4 août. Paris. — 17 thermidor an III.

Le Directoire de la commission temporaire des arts, adjoint au Comité d'instruction publique, A l'Administration du district de Reims.

Citoyens,

La commission temporaire des Arts vous invite à lui donner des renseignements sur le tombeau de Jovin qui existait dans la ci-devant église de Saint-Nicaise de votre ville.

Digitized by Google

Le Directoire apprendra avec satisfaction que ce monument a échappé au ravage du vandalisme.

Salut fraternel.

Au nom de la commission, les membres composant le Directoire.

ADMINISTRATION MUNICIPALE

1796, 8 septembre. — Séance du 22 fructidor an IV.

Mémoire sur les édifices et établissements à conserver dans la commune de Reims.

CULTE

L'administration municipale de la commune de Reims, après avoir pesé la convenance des localités, la solidité des édifices et l'intérêt même des administrés pour les charges attachées aux établissements du culte, s'attache à la conservation de cinq édifices pour l'exercice du culte dans la ville de Reims et ses fauxbourgs.

1. L'église dite cathédrale.....

2. L'église de Saint-Nicaise. Ce monument, moins vaste et moins pompeux que l'église dite cathédrale, n'en est que plus élégant en architecture, la délicatesse de sa structure, la coupe légère et brillante du vaisseau le font regarder par les artistes comme une merveille dans le genre gothique. L'église est très bonne, ne pèche en ce moment que par sa toiture facile à réparer, sa position, l'embellissement qu'elle procure à la ville de Reims, sa réputation répandue par toute l'Europe demandent hautement sa conservation.

Cette église (Saint-Nicaise), située au haut de la ville, deviendra celle de deux sections populeuses et

Digitized by Google

attachées à leur culte; par cette disposition on rendra à l'utilité publique l'église de Saint-Remi, maintenant occupée par les catholiques, église qui n'a de mérite que par son étendue, dont les arts doivent *rougir*, et qui, transformée en hôpital, serait et plus utile et occupée d'une manière plus convenable à sa position et à ses dispositions intérieures, qui la rendent précieuse pour cet usage.

3. L'église Saint-Maurice.
4. L'église Saint-Jacques.
5. L'église Saint-André.

L'administration municipale, convaincue que les vues *économes* pour l'Etat doivent partout guider ses actions, quand cette économie n'est pas contraire au véritable intérêt des administrés, estime qu'un plus grand nombre d'églises dans Reims serait absolument inutile.

..... la maison de Saint-Remi, destinée à être un hôpital..... l'église de cette maison, bâtiment immense, bien couvert et très solide, ayant des galeries dans tout son pourtour, serait convertie en salles vastes, bien aérées, où tous les lits actuels de l'Hôtel-Dieu peuvent être renfermés.

Le passage des troupes étant très fréquent en cette ville, l'administration demande que la maison de Saint-Nicaise, vaste, solide et ne pouvant servir à autre chose, soit couservée pour cet objet.

Cette délibération est signée :

Jobert, maire.
Tronsson-Mopinot.
Marlette.
Dubart.
Legrand-Rigaut.

Digitized by Google

1796, 26 septembre.

L'Administration municipale de Reims
Au citoyen Représentant.

Nous sommes extrêmement sensibles aux démarches que vous avez faites, tant auprès du citoyen Grandpré, que dans les autres bureaux du ministère. La conversation que nous avons eue avec le citoyen Poulain de Boutancourt va nous mettre à même de vous répondre.

Lorsque nous proposions de laisser subsister Saint-Nicaise pour en faire une caserne..... nous n'avons présenté ce moyen que pour en éloigner la vente s'il était possible.....

Quant à la question de savoir si l'on ne pourrait nous accorder Saint-Nicaise pour en faire une maison de détention, le citoyen Poulain de Boutancourt a goûté notre avis à cet égard..... Nous croyons pouvoir insister plus que jamais pour que la maison de Saint-Nicaise soit choisie par le gouvernement pour en faire une maison de détention, d'autant qu'on ne peut trouver un local plus vaste, mieux et plus solidement bâti.....

Nous persistons toujours à demander la suspension de la vente de la maison de Saint-Nicaise pour pouvoir en faire une maison de détention.

ADMINISTRATION MUNICIPALE DE REIMS

1796, 18 octobre. — An V, 27 vendémiaire.

Etat des églises, leur destination et emploi actuel.

Saint-Nicaise, ci-devant couvent d'hommes, magasin militaire. L'église Saint-Remi et la maison étant destinées à l'Hôtel-Dieu, il conviendra de conserver

Digitized by Google

l'église de Saint-Nicaise pour que les citoyens qui exerçaient leur culte à Saint-Remi puissent l'exercer à Saint-Nicaise.

C'est un monument précieux d'architecture légère dont la conservation importe aux arts, et qui n'admet aucune comparaison avec Saint-Remi.

La maison conventuelle joignant l'église est grande et en assez bon état; elle est réservée pour une caserne.

Le département, par son arrêté du 3 vendémiaire, sollicite l'église de Saint-Nicaise pour être rendue au culte, la maison dépendant pour une caserne et Saint-Remi pour l'Hôtel-Dieu.

ADMINISTRATION MUNICIPALE DE REIMS

1796, 22 novembre. — An V, 2 frimaire.

Sollicitude de la municipalité pour Saint-Nicaise.

Le citoyen Poterlet, architecte du département de la Marne, dépose sur le bureau un extrait du registre des délibérations de l'administration départementale du 23 brumaire, an V, et d'une lettre du Ministre de l'Intérieur, du 14 thermidor dernier, portant invitation à l'administration municipale de choisir un architecte, connu pour ses talents, pour donner des renseignements et faire un rapport détaillé sur les églises cathédrales et autres, dont la beauté, l'importance, etc....., peuvent offrir des avantages pour le progrès des arts, pour le culte ou pour quelque objet d'utilité publique.

L'administration fait choix du citoyen Poterlet pour remplir l'objet dont s'agit.

Le citoyen Poterlet expose que l'église ci-devant cathédrale et celle de Saint-Nicaise se trouvent toutes deux, par leur beauté et leur importance, devoir être conservées.

Archives de Reims.

Digitized by Google

1798, 16 juin. — 28 prairial an VI.

L'an VI de la République française, une et indivisible, le 28e jour de prairial, je soussigné, Pierre Ponsin, expert nommé par l'administration centrale du département, à l'effet de procéder à l'estimation en revenu valeur de 1790, des bâtiments et jardins composant la maison conventuelle de Saint-Nicaise de Reims.

M'étant transporté sur les lieux, conjointement avec le citoyen Paquot, commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale de Reims, nous nous sommes assurés qué le bien ci-dessus désigné existe, qu'il n'est point tenu à loyer, et que depuis l'évacuation des moines il a été constamment occupé par un magasin à fourrage au compte de la République.

J'ai ensuite examiné l'état des bâtiments qui composent la dite maison, les matières de leur construction, la longueur, largeur, hauteur, et j'ai reconnu que le ci-devant couvent de Saint-Nicaise de Reims, déduction faite de l'église et d'un terrain qu'il est nécessaire d'y réunir, occupe une surface de terrain d'environ 22,000 mètres.

Savoir :

Les principaux bâtiments.....	2.179	02
Ecuries, remises, celliers.....	201	»
Une chapelle gothique servant ci-devant de sacristie.....	197	40
Cour et cloître.....	911	»
Jardin et quinconce de tilleuls.....	18.511	58
	22.000	»

Digitized by Google

Les bâtiments principaux qui composent la dite maison sont :

1° Un bâtiment entre le parvis de l'église et la basse-cour.....

2° Un bâtiment entre la basse-cour et le cloître...

3° Un bâtiment entre le cloître et le jardin.....

4° Un bâtiment entre le cloître et la partie du jardin qui est au levant.....

5° Un bâtiment en retour du troisième et saillant dans le jardin.....

6° Un bâtiment saillant dans le jardin.....

7° Un bâtiment formant le quatrième côté du cloître et adossé au mur de l'église.....

Tous ces bâtiments sont couverts en ardoises et garnis de chanlattes recouvertes de plomb ainsi que les noues et faîtages, les murs sont en pierre de taille, crayes et blocailles et très solides, les planchers sont en planches de chêne.....

Basse-cour.....

Au levant des bâtiments, près de l'église, est une espèce de chapelle gothique qui servait de sacristie...

Cette maison, comme presque tous les bâtiments *nationaux*, a été dévastée ; un grand nombre de portes, lambris, cheminées ont été enlevés ou volés.

Etc.....

Les dits bâtiments et terrains j'estime valoir, dans leur état actuel et eu égard à leur position dans le quartier le plus éloigné des affaires et du commerce, en revenu annuel, la somme de 3,000 francs, valeur de 1790.

Et de tout ce que dessus j'ai fait et rédigé le présent procès-verbal que j'affirme sincère et véritable, après avoir opéré pendant quatre jours.

Signé : PONSIN et PAQUOT.

Digitized by Google

1798, 18 juillet.

Au citoyen Grandpré, chef au ministère de l'Intérieur.

Nous venons d'apprendre que l'administration du département se propose de mettre incessamment en vente la ci-devant *église* et bâtiments de Saint-Nicaise de Reims, nous en sommes d'autant plus surpris que jusques à présent son intention avait été de la conserver et même de solliciter des fonds pour son entretien comme monument des Arts dont la conservation était intéressante.

Il y a longtemps qu'il manque dans le département une prison ou maison de détention.....

Il n'est pas possible de trouver un local plus convenable à ce sujet que l'église et la maison de Saint-Nicaise..... il est donc instant d'arrêter la vente de cet édifice.....

Nous vous invitons de vous intéresser auprès des ministres pour que les ordres soient donnés de surseoir à cette vente.

Archives de Reims.

1798, 18 juillet.

Le ministre de l'Intérieur, dans sa lettre du 16 pluviôse an IV, dit : Quant à l'établissement des prisons, réclusion et de détention, vous ne vous en occuperez que quand le corps législatif aura statué.....

La ci-devant abbaye de Saint-Nicaise, qui contient un grand cloître, de grands bâtiments qui sont très

Digitized by Google

solides, de grandes cours et un vaste jardin, est la maison la plus propre pour y établir cette prison... Cette maison contient de vastes salles voûtées.....

SERRURIER fils.

Archives de Reims.
Liasse : Police, prisons, conciergeries, etc.

1798, 21 juillet. — 3 thermidor an VI.

L'an VI de la République française, le troisième jour de thermidor, je soussigné, Pierre Ponsin, charpentier demeurant à Reims, expert nommé par l'administration centrale et départementale de la Marne, à l'effet de procéder à l'estimation du revenu annuel, valeur de 1790, de la ci-devant église de Saint-Nicaise de Reims, dépendant du domaine national.

M'étant transporté sur les lieux, accompagné du citoyen Paquot, commissaire du Directoire exécutif près de l'administration municipale de Reims, et du citoyen Rolin, receveur des domaines nationaux audit Reims, j'ai examiné la dite église dans toutes ses parties, les matières de sa construction, sa longueur, largeur et hauteur, et mesuré les terrains qui en dépendent, j'ai reconnu que la surface est :

Pour l'église.....	2.612 m.
Pour les terrains en dépendant....	4.152
	6.764 m. ;

que l'église a environ trois cents pieds de longueur, ou quatre-vingt-dix-sept mètres quarante-un centimètres, sur quatre-vingts pieds de largeur, ou vingt-cinq mètres quatre-vingt-seize centimètres ; que la hauteur sous les grandes voûtes est de quatre-vingt-quinze pieds, ou trente mètres quatre-vingt-deux cen-

Digitized by Google

timètres; que celle du portail, depuis le pavé du parvis jusqu'au sommet des pyramides, est d'environ deux cent cinquante pieds, ou quatre-vingt-un mètres seize centimètres; qu'elle est construite en forme de croix, et terminée au chevet par cinq chapelles.

La construction de cette église date d'environ cinq cents ans, elle est célèbre par la légèreté de son architecture gothique, la belle proportion de ses voûtes et par l'un de ses piliers qui tremblait au mouvement d'une cloche.

Il eût sans doute été à désirer de pouvoir conserver ce chef-d'œuvre d'architecture gothique, dont l'étonnante exécution atteste le génie des architectes du XIIIe siècle; mais depuis fort longtemps l'entretien en a été tellement négligé, qu'en 1784, des architectes ont porté la dépense à faire pour la réparer à 200,000 f.; depuis, les plombs des neaux ont été enlevés, et les eaux des pluies, tombant sur plusieurs parties des voûtes, les ont détrempées, en sorte qu'aujourd'hui elles menacent de s'écrouler; l'entablement et sept à huit assises au-dessous, calcinés par les gelées, se sont écroulés dans différents endroits, et ont écrasé les combles des bas-côtés et des chapelles du chevet; les vitraux sont criblés par les pierres qu'on y a jetées; en un mot, cette église est dans un tel état de dépérissement aujourd'hui, qu'il faudrait des sommes énormes pour la réparer, ou plutôt qu'elle n'est plus réparable, et qu'elle ne peut subsister plus longtemps sans courir les risques de s'écrouler d'elle-même.

Elle est construite toute en pierres de taille et pavée de même matière, excepté la partie du chœur, dont le pavé, qui était de marbre, a été vendu. Les joints des pierres des châssis des vitraux et roses vitrales sont coulés en plomb; les pyramides qui

Digitized by Google

couronnent les tours du portail sont en pierres, leur plan forme un octogone régulier, dont trois des côtés, qui sont exposés aux pluies de l'ouest, sont recouverts de lames de plomb.

Toutes les colonnes qui ornent les tours sont maintenues entre elles par une grande quantité de linteaux, agrafes et coliers de fer.

La charpente du comble qui couvre les grandes voûtes est toute en bois de chataignier ; la couverture est en ardoises ; les quatre noues de la croisée et le faîte sont recouverts en plomb.

La charpente des combles qui couvre les bas-côtés et les chapelles est en chêne ; la couverture est en tuiles ; la presque totalité des plombs est enlevée ; une partie de ces combles est écrasée par la chute des pierres du parement extérieur de la grande nef.

A cette église sont joints différents terrains en face du portail : un parvis de trente-six mètres de longueur sur dix-neuf mètres cinquante centim. de largeur, donnant sur la place Saint-Nicaise, et séparé de cette place par un mur de clôture, dans le milieu duquel est une grille accompagnée de deux pilastres en pierres. Ce parvis et cette clôture resteront en commun avec la maison conventuelle, dont l'une des entrées et plusieurs croisées donnent sur ledit parvis. Au sud de l'église sont :

1° Un terrain dont l'entrée est sur le parvis, et qui servait de cimetière aux domestiques de la maison, et contient environ treize mètres cinquante centim. de longueur sur onze mètres de largeur ;

2° Un jardin planté d'arbres fruitiers, contenant vingt-trois mètres cinquante centimètres de longueur sur quinze mètres cinquante centimètres de largeur ;

3° Enfin un terrain planté en noyer, entourant la croisée et le chevet de l'église, clos au levant et au

Digitized by Google

midi par deux murs, l'un contre le rempart, l'autre sur la rue Saint-Jean.

Ne peut faire partie de la vente un bloc de marbre sculpté en bas-relief, placé au bas de la nef contre le portail, et connu sous le nom de tombeau de Jovin ; ce morceau, rare par son antiquité, par son travail et par sa masse, contenant cent soixant-huit pieds cubes avant qu'il soit évidé, est un monument à conserver aux arts, et il conviendrait que l'acquéreur de l'église fût tenu de le faire transporter à ses dépens et de le faire placer, de la même manière qu'il l'est à Saint-Nicaise, dans la cathédrale de Reims, ou dans tout autre lieu qui serait jugé plus convenable, en chargeant un artiste de la surveillance de ce transport.

La dite église et terrains en dépendant, tenant au nord à la maison conventuelle..... au levant au rempart, au midi à la rue Saint-Jean et à plusieurs particuliers, et au couchant à la place Saint-Nicaise.

Laquelle église et terrains j'estime valoir dans son état actuel, en revenu annuel valeur de 1790, la somme de 4,000 francs.

De tout quoi j'ai dressé le présent procès-verbal, que j'affirme sincère et véritable, après avoir opéré pendant cinq jours.

Signé : Ponsin et Paquot.

Le receveur du Domaine national, soussigné, certifie avoir été présent à l'estimation de l'église, qu'il est de la plus grande urgence de procéder très promptement à son aliénation, en imposant à l'adjudicataire la condition expresse de la faire démolir sous le plus court espace de temps possible; que cette église, quoique monument des arts, est dans la plus grande

Digitized by Google

vétusté, menace une ruine très prochaine, et n'est pas susceptible d'être réparée.

Reims, 3 thermidor de l'an VI de la République française.

Signé : RAULIN.

Vu le présent procès-verbal de visite de l'église St-Nicaise de Reims, qui est un des plus beaux morceaux d'architecture gothique qu'il y ait en France. Le directeur du Domaine, soussigné, considérant que cet édifice ne sert à aucun établissement public; considérant que depuis qu'il est abandonné il se trouve des réparations considérables à faire; considérant d'ailleurs que son entretien serait nuisible aux finances de l'Etat. Le directeur du Domaine national, soussigné, estime qu'il est plus avantageux pour la République de le vendre dans la forme prescrite, sous la réserve du bloc de marbre sculpté, près le portail, qui sera transporté sans dégradations en l'eglise ci-devant cathédrale de Reims, comme un monument d'art.....

Châlons, 4 thermidor an VI.

Signé : BAUNY.

1798, 29 juillet.

Paris, 11 thermidor an VI.

Aux citoyens Administrateurs de la Municipalité de Reims.

J'ai reçu hier votre lettre datée du 8, j'en ai aussi reçu une de mon collègue Poulain, qui me mande avoir écrit au directeur La Reveillière et au ministre des finances ; je me propose de voir aujourd'hui ce

Digitized by Google

dernier, relativement aux bâtiments de la ci-devant abbaye de Saint-Nicaise... Je désire obtenir le sursis que vous demandez...

Agréez, citoyens administrateurs, les assurances de mon zèle et de mon dévouement.

LEROY.

1798, 9 août.

Châlons, 22 thermidor an VI.

L'Administration centrale du département au Ministre des finances.

Nous possédons dans l'étendue de notre département plusieurs monuments dont la beauté offre des avantages pour les progrès des arts. Parmi ces monuments on distingue l'église Saint-Nicaise de Reims, édifice du XIIIe siècle.

On ne peut se dissimuler combien ces bâtiments sont intéressants à conserver, mais aussi lorsque, d'un côté, l'on considère que les réparations les plus urgentes s'élèvent à 73,251 francs, et que, de l'autre, la situation des finances ne permet pas de tirer du trésor public une somme aussi conséquente... on est tenté de croire que l'aliénation devient préférable...

Nous attendrons votre réponse avant de prendre aucun parti...

Archives de Châlons.

Digitized by Google

ADMINISTRATION MUNICIPALE DE REIMS.

1798, 24 août. — 7 fructidor an VI.

Rapport fait par le citoyen Serrurier, architecte à Reims, en date du 6 messidor dernier, relatif aux moyens à prendre et à la dépense à faire pour transporter le tombeau de Jovin de l'église de Saint-Nicaise, où il est placé, en l'église de Notre-Dame, duquel il résulte qu'il coûterait environ 600 francs pour ce sujet.

Le Conseil, considérant que le tombeau de Jovin a été de tous tems considéré comme un monument dont la conservation est précieuse pour les arts ; qu'il y aurait risque de le laisser plus longtemps en la ci-devant église de Saint-Nicaise, où il y a été élevé ; que dès lors il y a nécessité de le transférer dans un endroit plus sûr et mieux exposé à la vue des amateurs ; que l'église ci-devant Notre-Dame est le lieu le plus commode, mais que les moyens de l'administration ne lui permettent pas de subvenir à cette dépense : il a été arrêté de faire une adresse à l'administration du département pour l'inviter à subvenir à cette dépense.

1798, 3 octobre. — 13 vendémiaire an VII.

Copie de la lettre du Directeur de l'Enregistrement et des Domaines.

Au citoyen Bauny, directeur à Châlons.

Paris, 13 vendémiaire an VII.

Nous vous avons marqué, citoyen, par notre lettre

Digitized by Google

du 6 courant, en réponse à la vôtre du 26 fructidor, etc.....

Le ministre a adopté notre opinion à cet égard par sa décision du 6 courant; en conséquence, l'administration centrale sera autorisée incessamment à faire procéder à la vente de cet édifice et des terrains en dépendant...

Signé : VIOT, BOCHET et POISSANT.

Pour ampliation,

BAUNY.

Archives de Châlons.

1798, 30 octobre.

Châlons, 9 brumaire an VII.

Je soussigné, Eustache-Joseph-Maximilien Le Brun, domicilié à Paris, déclare à l'administration centrale du département de la Marne, être dans l'intention d'acquérir les bâtiments composant la maison conventuelle de Saint-Nicaise de Reims, ensemble l'église attenant.... et d'en payer, conformément à la loi du 26 vendémiaire dernier, six fois le revenu, qui est de 7,000 francs, faisant un capital de 42,000 francs....

LE BRUN.

Archives de Châlons.

1798, 12 décembre. — 22 frimaire an VII.

Administration municipale de Reims.

Le citoyen Président expose qu'il vient d'être adressé par le département une affiche de vente de domaines nationaux, indiquant pour le 4 nivôse prochain l'ad-

Digitized by Google

judication définitive des cour, jardin et église de la maison conventuelle de Saint-Nicaise, le tombeau de Jovin, morceau très estimé des curieux, et qui, eu égard à sa beauté et à son ancienneté, devait être conservé, il proposait qu'il fût adressé des observations à ce sujet au département, et qu'il fût invité, lors de la vente de cette église, à faire insérer une clause qui chargeât l'adjudicataire de faire transporter à ses frais le tombeau dans tel endroit de la commune que lui indiquerait l'administration.

Le Conseil adopte ces propositions.

1798, 13 décembre.

Reims, 23 frimaire an VII.

Les Administrateurs de la municipalité de Reims aux Administrateurs du département de la Marne.

Vous nous avez adressé dernièrement le n° 4 d'une vente de biens nationaux. Nous avons reconnu que le 4 nivôse prochain il allait être procédé à l'adjudication définitive des bâtiments, jardins et église de la maison ci-devant conventuelle de Saint-Nicaise. — Nous avons une observation à vous faire, que nous vous invitons à prendre en considération.

Il existe dans l'église de Saint-Nicaise le tombeau de Jovin, morceau très estimé des curieux, et qui, eu égard à sa beauté, doit être conservé...

Nous vous invitons, en conséquence, lors de la vente de cette église, à faire insérer dans cette adjudication une clause particulière qui charge l'adjudi-

Digitized by Google

cataire de faire transporter à ses frais, dans tel endroit de la commune qui lui sera indiqué...

Salut et respect.

GALLOTEAU-CHAPPRON.
DAUPHINOT-LAJOYE.
AUBRIÉ.

Archives de Châlons.

1798, 15 décembre.

Extrait d'une lettre écrite de Châlons, le 25 frimaire an VII, par M. Poterlet, architecte à Châlons, à son parent, M. Poterlet, sous-chef de bureau au Ministère de l'intérieur.

Je vous dirai pour nouvelle, mais pour nouvelle qui met en deuil les amis des arts, que sur la demande du ministre des finances, on vient de mettre en vente la superbe église de Saint-Nicaise; c'est un nouvel acte de vandalisme qui déshonore le département de la Marne et le nom français; si cela continue, je ne serai pas étonné que la ci-devant cathédrale de Reims n'éprouve bientôt le même sort.

Archives de Reims.

1798, 19 décembre.

Châlons, 29 frimaire an VII.

Prudhomme, capitaine de génie en chef dans le département de la Marne
A l'Administration centrale de la Marne.

Vos affiches, en date du 11 frimaire, annoncent, pour le 4 nivôse prochain, l'aliénation de l'église et de la maison dite de Saint-Nicaise de Reims.

Digitized by Google

J'ai l'honneur de rappeler à l'administration que ces locaux ont toujours été compris, depuis la guerre, dans le nombre de ceux affectés au service militaire, et que cette maison renferme des fourrages et est occupée pour le même service....

Je vous invite à surseoir à la vente jusqu'à ce que le sous-directeur des fortifications de Sedan vous ait mis à même de connaître s'il a approuvé mon travail, et si vous pouvez demander l'aliénation de ce bâtiment.

Salut.

PRUDHOMME.

Archives de Châlons.

1798, 24 décembre. — 4 nivôse an VII.

Les bâtiments de la maison conventuelle et l'église de Saint-Nicaise de Reims ont été adjugés à Jean-Simon Defienne, de Paris, moyennant la somme de 2,001,000 francs.

Archives de Châlons.

1798, 28 décembre.

Paris, 8 nivôse an VII.

Le Ministre des finances
aux Administrateurs de la Marne.

J'ai reçu dans son temps, citoyens, la lettre que vous m'avez écrite le 22 thermidor dernier, ainsi qu'un procès-verbal d'expert, contenant la proposition d'aliéner la ci-devant église de Saint-Nicaise de Reims.

Digitized by Google

J'ai communiqué ces deux pièces à la régie de l'Enregistrement et du Domaine national, et, après son rapport, je les ai transmises au ministre de l'intérieur pour connaître son opinion....

Tout doit donc demeurer indécis par rapport à l'édifice dont il s'agit...

Je vous prie, citoyens, de me donner promptement la certitude que vous différerez la vente jusqu'à ce qu'un parti définitif puisse être adopté...

Le ministre des finances,

De Ramel.

Archives de Châlons.

1799, 5 janvier.

Châlons, 16 nivôse an VII.

Au Ministre des finances.

D'après la lettre que nous avons eu l'honneur de vous écrire le 22 thermidor dernier, relativement à la nécessité urgente qu'il y avait d'aliéner la ci-devant *église* de Saint-Nicaise de Reims, les registreurs de l'Enregistrement et du Domaine national ont fait part au directeur de Châlons, par une lettre du 13 vendémiaire suivant, que vous aviez décide le 6 du dit mois, et conformément à leur opinion, que cet édifice serait vendu.

Le directeur du Domaine nous ayant fait part de cette décision par sa lettre du 15 vendémiaire, nous avons, en conséquence, mis cette église en vente avec les bâtiments en dépendant, cela le 4 de ce mois, elle a été adjugée moyennant la somme de 2,001,000 fr.

Digitized by Google

Depuis longtemps l'entretien de cette église avait été négligé.... il en est résulté que cet édifice est venu dans un état de dépérissement tel, qu'il ne peut subsister plus longtemps sans qu'il ne s'écroule de lui-même...

Au jour indiqué pour la vente, *nombre de citoyens, venus de très loin*, se sont présentés pour enchérir, ils en ont requis la mise en vente; alors, pour ne point entraver le service militaire, l'administration a pris le parti d'imposer à l'adjudicataire la condition qu'il n'entraverait la jouissance du tout, et sans qu'il puisse exiger d'indemnité, qu'après que le ministre de la guerre en aurait fait la remise au Domaine national.

C'est à cette condition que l'adjudication a été faite...

Si nous avions reçu votre lettre du 8 de ce mois avant la vente, nous nous serions empressés de nous y conformer, mais, sous la foi de votre décision du 6 vendémiaire, nous en avons fait l'adjudication, et nous espérons que vous ne ferez aucune difficulté de la maintenir.

Salut et respect.

Archives de Châlons.

1799, 5 janvier.

Châlons, 16 nivôse an VII.

Au Ministre de la guerre.

Nous avons procédé, le 4 de ce mois, à la vente du bâtiment et de l'*église* de Saint-Nicaise de Reims.

Le 29 frimaire, le capitaine du génie à la résidence de Châlons, nous a instruit que cette portion du

Digitized by Google

Domaine national était affectée au service militaire, mais qu'elle devait être incessamment remise par vous au ministre des finances.

Instruits trop tard pour empêcher la vente, sollicitée par *grand nombre de citoyens venus de très loin*, nous avons cru devoir, pour ne point nuire au service militaire, imposer à l'adjudicataire la condition de ne pouvoir jouir du tout qu'après la remise qui est sollicitée près de vous par les agents militaires.

Nous vous prions donc, citoyen ministre, d'effectuer cette remise le plus incessamment possible, et l'état de dépérissement de ces bâtiments rend la jouissance de l'adjudicataire très nécessaire, car nous avons la certitude que la plus grande partie des bâtiments peut à chaque instant s'écrouler d'elle-même.

Salut et respect.

Archives de Châlons.

1799, 6 janvier. — 17 nivôse an VII.

Jean-Simon Defienne verse au receveur des biens nationaux 50,440 fr., valeur numéraire, en trois rescriptions de la Trésorerie provenant du tiers consolidé, à valoir sur le prix d'une acquisition d'une maison dite la Rotonde du Temple, acquise par ledit Defienne.

1799, 28 janvier. — 9 pluviôse an VII.

Quittance de 39,560 fr. que Defienne verse en l'acquit et des deniers du citoyen Santerre, et pour même cause.

Digitized by Google

1799, 17 février. — 29 pluviôse an VII.

Le receveur des biens nationaux reconnaît avoir reçu de Jean-Simon Defienne, en l'acquit du citoyen Santerre, 47,200 fr., et pour même cause. Cette somme provient d'un bon de la caisse générale en remplacement de 2/3 à 2 fr. les 100 fr., conformément à l'autorisation du ministre, et elle représente 2,860,000 effets publics pour complément du prix d'une maison dite la Rotonde du Temple...

Archives de Châlons.

ADMINISTRATION MUNICIPALE DE REIMS.

1799, 11 janvier. — 22 nivôse an VII.

Lettre du citoyen Raulin, receveur du Domaine national à Reims, du 21 de ce mois, contenant l'avis à l'administration municipale que le ministre des finances a suspendu la vente de l'église de Saint-Nicaise jusqu'à ce que celui de l'intérieur, consulté sur l'utilité de sa conservation, se soit expliqué. Que le directeur du Domaine, en l'informant de cette décision, le charge de se concerter avec l'administration pour empêcher l'acquéreur de faire aucune démolition ni dégradation à cet édifice avant que le ministre ait prononcé.

Le Conseil arrête qu'il sera écrit au citoyen Wiart, commissaire de police de l'arrondissement, pour qu'il ait à veiller à ce qu'il ne soit fait aucune démolition ni dégradation aux bâtiments dont s'agit.

GALLOTEAU-CHAPPRON,
Maire, président.

Digitized by Google

1799, 12 janvier. — 23 nivôse an VII.

L'Administration municipale de Reims au citoyen Wiart.

Nous apprenons qu'encore bien que l'église de Saint-Nicaise soit vendue, il y a néanmoins suspension à l'exécution de la vente jusqu'à ce que le ministre de l'intérieur se soit expliqué, et nous sommes chargés de veiller à ce qu'il ne se fasse aucune démolition... Nous vous invitons à prendre toutes les précautions nécessaires pour que la surveillance dont nous vous chargeons ne soit pas compromise.

1799, 21 janvier. — 2 pluviôse an VII.

M. Poterlet de Châlons à M. Poterlet de Paris.

Il n'est pas vrai que les voûtes de l'église Saint-Nicaise soient tombées; il n'est pas plus vrai que son comble soit en l'air : l'imposture a seule répandu ce faux bruit, et le fameux Santerre, s'il est aussi bon républicain que bon français, devrait être le premier à laisser tomber ce monument de lui-même plutôt que de le démolir, s'il n'en était pas ordonné autrement. La ci-devant abbaye, dont les bâtiments sont absolument neufs, le terrain en dépendant qui est très considérable, l'église enfin qu'on y a réunie, tout cela n'a été vendu que 45,000 francs écus, et il y a plus de six cent mille pieds cubes (ancienne mesure) de pierres de taille à retirer, et ce, dans un pays où le pied se paye 1 franc communément. Il y a donc lésion évidente contre les intérêts du Trésor public.

Reims, Arch.

Digitized by Google

1799, 23 janvier. — 4 pluviôse an VII.

Le Ministre des finances
Aux Administrateurs du département de la Marne.

Le ministre de la guerre vient de me faire connaître, par sa lettre du 18 du mois dernier, que d'après les observations qui lui ont été faites sur l'inutilité pour le service militaire de la ci-devant église Saint-Nicaise à Reims, il se détermine à en faire la remise...

Le Ministre des finances,
DE RAMEL.

Archives de Châlons.

26 janvier 1799.

Châlons, 7 pluviôse an VII.

Au citoyen Defienne, à Paris.

Nous vous prévenons, citoyen, que le ministre des finances, par sa lettre du 4 de ce mois, nous donne avis que le ministre de la guerre s'est déterminé à lui faire la remise de l'église Saint-Nicaise de Reims, dont vous êtes adjudicataire.

Ainsi la clause insérée au cahier des charges de votre adjudication, qui suspendait votre jouissance, cesse d'avoir son effet; vous entrerez donc en possession effective en justifiant du payement que vous avez dû faire, aux termes des lois.

Archives de Châlons.

Digitized by Google

1799, 26 janvier.

Châlons, 7 pluviôse an VII.

A l'Administration municipale de Reims.

Lors de la vente du bâtiment et de l'église Saint-Nicaise de Reims, il avait été stipulé que l'adjudicataire n'entrerait en possession qu'après la remise effectuée par le ministre de la guerre au ministre des finances.

Cette remise vient d'être faite... ainsi nulle opposition à faire aux adjudicataires...

D'après une clause, le tombeau de Jovin doit être enlevé et conduit aux frais de l'adjudicataire dans un local que vous indiquerez...

Salut et fraternité.

Archives de Châlons.

1799, 31 janvier. — 12 pluviôse an VII.

Administration municipale de Reims.

Le président donne lecture d'une lettre du département du 7 de ce mois de pluviôse, par laquelle il prévient l'administration que, lors de la vente des bâtiments et eglise de Saint-Nicaise, il avait été imposé à l'adjudicataire la condition de ne pouvoir entrer en jouissance qu'après la remise qu'en devait faire le ministre de la guerre au ministre des finances. Cette remise venant d'être faite, ainsi que le ministre en donne avis par sa lettre du 4 de ce mois, il ne se trouve aucune opposition à faire aux adjudicataires...

Digitized by Google

Que d'après une autre clause, le tombeau de Jovin doit être enlevé et conduit, aux frais de l'adjudicataire, dans un local que l'administration est tenue d'indiquer... sous la surveillance de l'ingénieur ordinaire du département.

Le Conseil arrête d'écrire au citoyen Wiart, commissaire de police, à l'effet de l'inviter à surveiller à ce qu'il ne soit fait à cet édifice aucune dégradation...

1799, 16 février. — 28 pluviôse an VII.

Le Ministre de la guerre

Aux Administrateurs du département de la Marne.

J'ai reçu votre lettre du 16 nivôse dernier.... Je vous donne avis que le 18 de ce mois de nivôse j'ai fait à mon collègue, le ministre des finances, la remise des bâtiments et de l'église de Saint-Nicaise de Reims....

Archives de Châlons.

1799, 27 février. — 9 ventôse an VII.

Le conservateur des Hypothèques de Paris certifie qu'il n'a été requis aucune inscription, etc... sur Antoine-Joseph Santerre, ancien brasseur.

Signé : HUA.

Archives de Châlons.

Digitized by Google

1799, 5 mars.

Châlons, 15 ventôse an VII.

Citoyen Ministre,

Nous avons reçu votre lettre du 28 pluviôse dernier, par laquelle vous nous donnez avis que dès le 18 nivôse vous avez remis à la disposition du ministre des finances les bâtiments et l'église Saint-Nicaise de Reims, par nous vendus le 4 dudit mois.

Nous avons prévenu l'adjudicataire de cette remise.

Archives de Châlons.

1799, 6 mars.

Châlons, 16 ventôse an VII.

Citoyen Ministre,

Par votre lettre du 4 pluviôse dernier, vous nous donnez avis que le ministre de la guerre vous a fait la remise du bâtiment et de l'église Saint-Nicaise de Reims....

Ces bâtiments, dépérissant tous les jours, et étant dans un délabrement tel, qu'il faudrait des sommes immenses pour les réparer, nous avons, après les affiches voulues, procédé à leur aliénation le 4 nivôse, ainsi que nous vous en avons prévenu par notre lettre du 16 dudit mois.

Archives de Châlons.

Digitized by Google

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

1799, 8 mars. — 18 ventôse an VII.

Le Ministre de l'Intérieur
aux Administrateurs du département de la Marne.

Des réclamations m'ont été adressées sur la vente qui a été faite de la ci-devant église de Saint-Nicaise de Reims, fameuse par la beauté de son architecture dans le genre gothique.

Tous les renseignements que je me suis procurés à ce sujet s'accordent à prouver qu'elle est du nombre des monuments qu'il est intéressant de conserver pour la prospérité de votre département, la gloire de la nation et l'honneur des arts. Je viens d'inviter mon collègue le ministre des finances à résilier la vente qui en a été faite.

Les circonstances ne permettent pas de pourvoir aux dépenses de la restauration de cet édifice, mais les artistes que j'ai consultés pensent que rien n'empêche de la laisser subsister provisoirement telle qu'elle existe, à l'instar des monuments qui nous restent des Romains.

Comme il me paraît nécessaire de la distraire des domaines de la ci-devant abbaye, je vous invite à m'adresser un plan du local sur lequel je puisse faire indiquer l'isolement.

Salut et fraternité.

FRANÇOIS (DE NEUFCHATEAU).

Le chef de la 3e division,
LE CAMUS.

Copie de cette lettre a été envoyée, le 22 ventôse an VII, à l'ingénieur en chef du département de la Marne.

Digitized by Google

1799, 9 mars. — 19 ventôse an VII.

A l'Administration municipale de Reims.

Jean-Simon Defienne, demeurant à Paris, cour des Fontaines, palais Egalité, division de la Butte des Moulins, adjudicataire, le 4 nivôse dernier, du ci-devant couvent et église Nicaise à Reims, fait sa soumission de payer la contribution foncière à dater du jour de son adjudication.., eu égard à leur état de dépérissement... et désirant faire abattre les dits bâtiments et église Nicaise, présente pour sa caution solvable le citoyen Antoine-Joseph Santerre, propriétaire, demeurant à Paris, rue du Harlai, division de l'Indivisibilité ... lequel citoyen Santerre accepte et s'oblige solidairement avec le dit Defienne au payement des quatre derniers sixièmes et partie du cinquième sixième du prix de la dite adjudication, montant à environ 1,665,000 de deux tiers mobilisés ou effets équivalants représentant aujourd'hui environ 20,000 fr. (vingt mille francs) numéraire.

Santerre élit domicile à Reims, à l'auberge de la Pomme-d'Or.

Signé : Le Brun et Santerre.

Archives de Châlons.

1799, 11 mars. — 21 ventôse an VII.

Vu par l'administration municipale de Reims... la demande ci-dessus... dit que c'est à l'administration du département qu'il appartient d'accorder l'autorisation s'il y a lieu....

Digitized by Google

Digitized by Google

PLAN DE St NICAISE DE REIMS
Par TARBÉ Ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées.
le 20 Germinal AN VII.

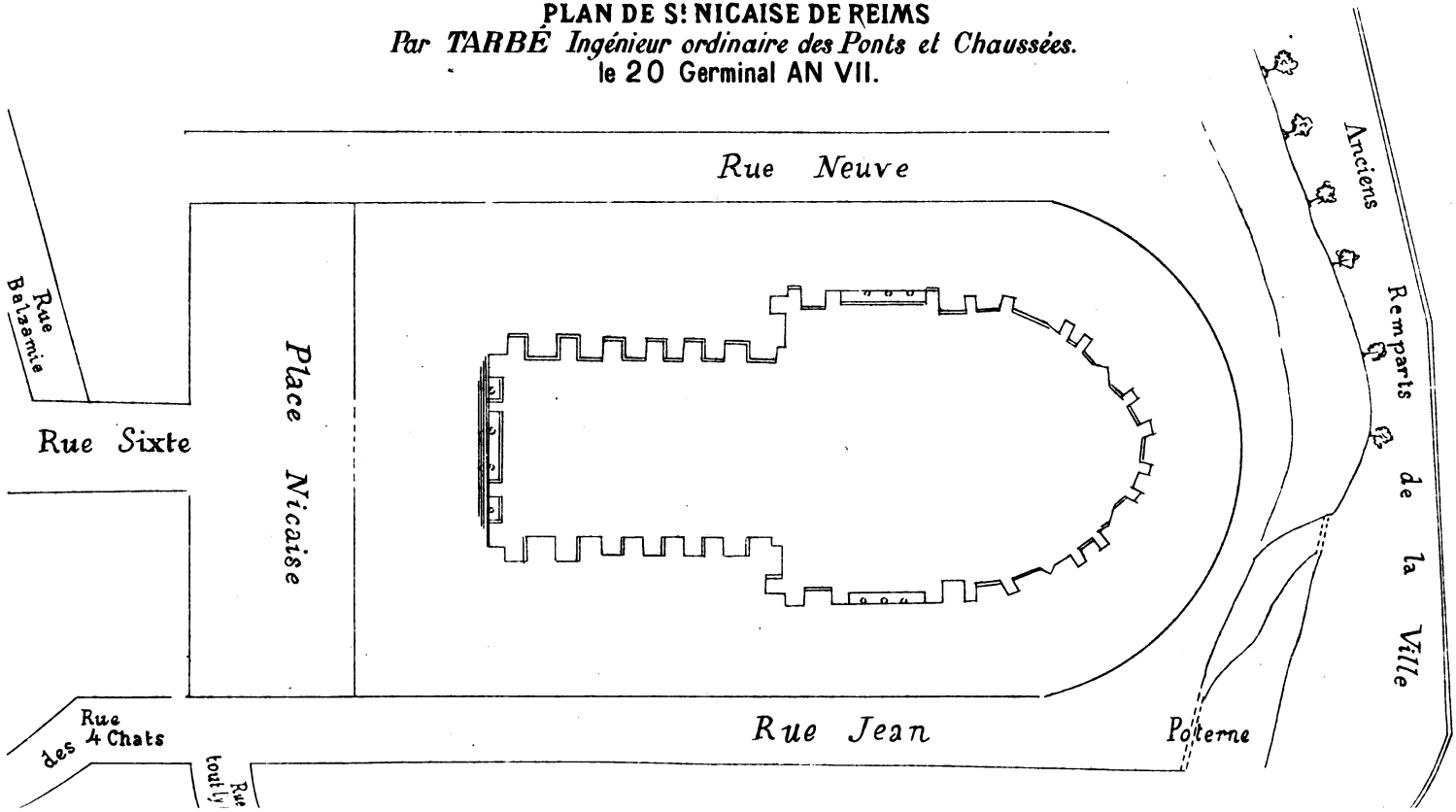

Digitized by Google

L'administration municipale n'ayant aucun moyen à opposer pour empêcher la démolition demandée, renvoi le pétitionnaire à se pourvoir à l'administration du département...

L'administration municipale réclame l'exécution des clauses de l'adjudication... qui obligent l'adjuditaire de remettre à sa disposition le tombeau de Jovin, qui se trouve dans l'église de Saint-Nicaise.

Archives de Châlons.

1799, 17 mars.

Châlons, 27 ventôse an VII.

Vu la pétition du citoyen Defienne, acquéreur des bâtiments et église Saint-Nicaise....

L'administration centrale accepte le citoyen Santerre, domicilié à Paris, pour caution.

Autorise le citoyen Defienne à faire démolir les objets compris en son acte du 4 nivôse dernier... sous la réserve de ne pouvoir... démolir la ci-devant église, sur laquelle le ministre de l'intérieur a soumis des observations à celui des finances... jusqu'à décision à intervenir.

1799, 9 avril. — 20 germinal an VII.

Rapport de l'ingénieur ordinaire des Ponts et chaussées de l'arrondissement de Reims, sur la ci-devant église de Saint-Nicaise.

Le ministre de l'intérieur a donné une nouvelle preuve de son amour pour les arts... en faisant prononcer la résiliation de la vente qui avait été faite de la ci-devant église de Saint-Nicaise de Reims.

Digitized by Google

Pour répondre aux intentions du ministre, je me suis empressé de lever un plan exact de ce bel édifice et des bâtiments environnants.

Je me réserve de rapporter sur une plus grande échelle les détails du plan et différentes parties de coupes ou d'élévations...

On reproche à quelques églises de ne présenter que des formes bizarres... Si dans d'autres monuments du même âge on ne trouvait pas un accord sublime, une précision admirable et une symétrie rigoureuse qu'on ne peut attribuer au hasard. Ces trois qualités se rencontrent surtout à Saint-Nicaise... les beautés de ce temple sont assez connues pour dédaigner de nouveaux hommages...

Etat actuel de l'édifice.

Les magasins militaires qu'on avait formés ont causé peu de dégâts. C'est principalement à l'enlèvement des plombs qu'il faut attribuer les plus grands ravages du tems. Les eaux ont filtré de toutes parts et imprégné les voûtes que la gelée a attaquées ensuite... Ces voûtes sont en fort mauvais état... On ne pourrait se flatter de subvenir aux simples frais d'entretien qu'après avoir fait une forte réparation, que les circonstances ne semblent pas permettre, ce serait d'ailleurs fournir un aliment au fanatisme, car dans les départements on trouve peu de véritables amateurs des arts, et le plus grand nombre se méprendrait sur les véritables intentions du ministre. Ce fut donc une belle idée que d'exprimer le désir de laisser agir le tems dont la faux destructive frappera indistinctement et produira d'heureux hasards. J'observerai que les deux tours du portail sont

Digitized by Google

très solides et n'annoncent aucun dépérissement prochain. Les murs et piliers de l'église sont également bons, on n'a donc à redouter que le mauvais état des voûtes... on n'a pas à craindre que la chute d'une portion entraîne la masse entière.

Le simple entretien de la toiture coûterait par an près de 4,000 fr... et ne prolongerait pas de beaucoup la durée de l'édifice... on revient à l'idée de laisser au tems le soin de dessiner une belle ruine... mais, dans cette hypothèse, il faut isoler le monument pour éviter les accidents et donner aux étrangers la facilité d'en admirer l'ensemble et les détails...

Quel que soit le sort réservé à ce monument, je dois observer qu'à l'entrée de la nef on remarque la tombe de l'architecte, et il est à désirer que l'on prenne les précautions convenables pour conserver les derniers restes de ce grand homme.

A Reims, le 20 germinal an VII.

TARBÉ.

Archives de Châlons.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

1799, 12 avril. — 23 germinal an VII.

Le rapport ci-joint de l'ingénieur ordinaire que j'ai chargé de faire le plan de l'église de Saint-Nicaise de Reims et de ses abords, par ma lettre du 22 ventôse dernier, et qu'il me renvoie aujourd'hui, me paraît bien fait et contient sur cet édifice des remarques importantes. . Je me permets, en peu de mots, de dire que ce monument mérite de passer à la postérité sous tous les rapports possibles et singulière-

Digitized by Google

ment par l'élégance de ses formes, la hardiesse et la légèreté qui distinguent son ordonnance et son exécution....

Châlons, 23 germinal an VII.

HURAULT.

Archives de Châlons.

1799, 17 avril. — 28 germinal an VII.

Santerre aux Administrateurs du département de la Marne.

Dans la bibliothèque de la maison Nicaise à Reims existait un plancher... une partie de ce plancher a été relevé pour contenir de l'avoine... ces objets étaient scellés dans le mur, nous les avons regardés comme faisant partie de la maison... Je fis reconnaitre au citoyen Tronsson, garde-magasin, que ces objets étaient dégradés...

Le même jour, les administrateurs généraux écrivaient au citoyen Santerre, ex-général... Vous devez retirer de l'administration centrale un certificat attestant que ces objets font partie de la vente... qu'ensuite vous requerriez, de concert avec M. Tronsson du Coudray, le commissaire des guerres...

Archives de Châlons.

1799, 25 avril. — 6 floréal an VII.

Le soussigné observe que l'église a été adjugée au citoyen Defienne et dont la démolition suspendue ne doit pas être moins conservée par lui... que l'église a été dépavée pour mettre à Notre-Dame de

Digitized by Google

Reims, que le milieu a été fracassé par les voitures de fourrages et par les pierres qui tombent de la voûte... qu'une partie des côtés privés des goutières de plomb qu'on a volé....

Defienne acquéreur par une vente qu'aucun ministre ne peut annuler...

Santerre observe qu'il n'a pas détérioré l'église, mais bien conservé la propriété de Defienne... ce qui a déterminé à faire lever les carreaux, c'est l'excessif mauvais temps qu'il a fait, ayant soixante ouvriers qu'il fallait renvoyer, hommes sans pain la fabrique n'allant pas, j'ai cru devoir céder à leur supplique en les faisant travailler à couvert.

SANTERRE.

Archives de Châlons.

ADMINISTRATION MUNICIPALE DE REIMS.

1799, 26 avril. — 7 floréal an VII.

Le citoyen président donne connaissance d'un procès-verbal dressé par le citoyen Wiart, commissaire de police, chargé par l'administration de veiller à ce qu'il ne soit fait aucune dégradation ni démolition à la ci-devant église Nicaise, duquel il résulte qu'instruit qu'on y portait atteinte, il s'y est rendu et a reconnu que tout le pavé de l'église était levé, qu'une partie avait déjà été enlevée ainsi que les pierres de longueur servant de pavé, et qu'on découvrait l'église sur un des côtés.

L'administration considérant que, par lettre des citoyens administrateurs du département du 7 pluviôse dernier, elle a été chargée de veiller à ce que l'adjudicataire des bâtiments et église de Saint-Ni-

Digitized by Google

caise ne fasse aucune démolition ni détérioration aux dits bâtiments qu'après y avoir été autorisé.

Que, par l'arrêté du 23 ventôse, qui, en acceptant le cautionnement du citoyen Santerre, autorise le citoyen Defienne, adjudicataire, à démolir les objets compris en son acte de vente, à la condition néanmoins de ne pouvoir en aucune manière démolir la ci-devant église, qu'après la décision à intervenir sur les observations du ministre de l'intérieur, que l'enlèvement du pavé et de la couverture ne peuvent qu'accélérer et rendre très prochaine la ruine de l'édifice, il a été arrêté d'informer l'administration du département et de lui adresser le procès-verbal dressé par le citoyen Wiart.

1799, 27 avril. — 8 floréal an VII.

Les Administrateurs de la municipalité de Reims aux Administrateurs du département de la Marne.

Ne perdant point de vue l'obligation que vous nous avez imposée par votre lettre du 7 pluviôse, de veiller à ce que l'adjudicataire ne fasse aucune démolition... qu'après y avoir été autorisé... informés que l'adjudicataire ou sa caution enfreignait cette condition, nous avons envoyé un commissaire de police le 6 de ce mois... la réponse du citoyen Santerre en contient l'aveu...

Archives de Châlons.

1799, 11 mai. — 22 floréal an VII.

M. Poterlet, architecte,
à son parent, employé à Paris.

La conservation du temple de Saint-Nicaise de Reims cause le plus grand plaisir à tous les amateurs

Digitized by Google

des arts, mais ce que vous aurez peine à croire, c'est que l'administration me boure d'une manière scandaleuse; j'ai cru cependant la servir en sollicitant la conservation de ce beau monument, dont la perte aurait été un vandalisme officiel et une tache pour les ordonnateurs de sa destruction.

Archives de Reims.

HAVÉ. — AFFICHES, ANNONCES, ETC.

1799, 19 juin. — 1er messidor an VII.

Extrait de la Gazette de France *du 2 fructidor an VII.*

Les bâtiments immenses et l'église de la ci-devant abbaye de Saint-Nicaise de Reims avaient été adjugés pour une somme de 45,000 francs numéraire.

Les ministres François de Neufchâteau et Quinette avaient insisté sur la conservation de cette église, à cause de sa beauté; il paraît qu'on n'a pas eu d'égard à leurs réclamations, et que la vente a été maintenue définitivement.

On écrit de Reims à ce sujet : « La revente seule de la pierre de taille provenant de la démolition de l'église et des bâtiments de Saint-Nicaise, produira plus de 600,000 francs, à raison de 1 franc le pied cube (ancienne mesure), prix courant du pays. On peut se faire une idée du reste. »

Mais ce n'est pas seulement sous ce rapport que l'on peut se récrier : la destruction d'un monument utile au service public ou à l'histoire des beaux-arts est un crime de lèse-nation, et l'existence de ceux qui s'en rendent coupables une calamité.

Digitized by Google

Opprobre donc aux vandales qui dévastent, mutilent ou détruisent les chefs-d'œuvre de quelque genre que ce soit.

Honte éternelle à ceux qui permettent ou tolèrent de pareils attentats. Qu'ils apprennent enfin à rougir de leurs fureurs et à respecter l'opinion publique qui les réprouve.

Espoir de la patrie, législateurs, directeurs, hâtez-vous donc d'arrêter cette infernale manie de destruction avant qu'elle n'ait achevé de couvrir de ruines le sol de la liberté. Repoussez ces spéculateurs avides et ignorants qui ne voient dans les plus beaux édifices qu'une carrière à exploiter et des matériaux à vendre. Qu'une loi sage et précise sauve ce qui reste encore aux arts éplorés, et réprime enfin le scandale trop longtemps souffert de détruire chez nous ce que nous admirons chez les autres.

1799, 19 juillet.

Saint-Nicaise, le 1er fructidor an VII.

Santerre au citoyen Tarbé, ingénieur à Reims.

Citoyen,

Le département, dans l'acte de vente qu'il nous a fait le 4 nivôse de l'église Nicaise, il a fait la réserve du tombeau de Jovin pour être transporté où la municipalité le désirera, sous vos auspices et à nos frais, il serait utile à cet effet que je m'entendisse avec vous.

Veuillez me donner votre jour et heure, je me rendrai chez vous, ou vous vous rendrez à Nicaise, où nous examinerons l'objet. Votre réponse contiendra la marche que je suivrai.

Votre concitoyen,

SANTERRE.

Digitized by Google

1799, 8 août.

Paris, 21 thermidor an VII.

Le Directoire exécutif.

Vu les rapports des ministres de l'intérieur et des finances sur la question de savoir si l'adjudication faite le 4 messidor an VII, par l'administration du département de la Marne au citoyen Defienne, de la ci-devant église Nicaise de Reims, aura son exécution, ou si cet édifice sera conservé comme monument d'architecture gothique.

Vu diverses pétitions du citoyen Defienne, adjudicataire, et du citoyen Santerre, associé à son acquisition, dans lesquelles ils exposent avoir payé, et invoquent les lois qui leur promettent jouissance, en observant, d'ailleurs, qu'il faut peu s'attacher à l'ancienne importance d'un édifice quand son état de dépérissement en annonce la chute, impossible à prévenir sans des frais auxquels on ne pourrait subvenir.

Considérant, d'une part, sous le rapport de l'intérêt public, que l'état de vétusté et de dépérissement de l'édifice dont il s'agit exigerait, d'après les rapports des experts, des réparations urgentes et très coûteuses pour en prévenir la chute, que cette dépense, à laquelle la situation présente du Trésor public ne permet pas de subvenir, serait encore plus onéreuse s'il fallait rembourser aux acquéreurs le prix de leur adjudication, et qu'indépendamment de ces inconvénients, la résiliation forcée d'une vente légalement consommée, et sans opposition, porterait atteinte à la garantie assurée aux acquéreurs de domaines nationaux.

Digitized by Google

Considérant, d'autre part, sous le rapport de l'utilité de conserver des monuments qui peuvent illustrer une nation, que celui dont est question cesserait bientôt de remplir ce but, et que sa chute inévitable pourrait entraîner des dommages et des malheurs qu'il est sage de prévoir et de prévenir.

Considérant, d'ailleurs, qu'il existe dans Reims un autre monument, la ci-devant cathédrale, qui présente, avec les beautés de l'objet vendu, une grande solidité, que cette cathédrale a été exceptée des ventes, et consacrée tant à l'exercice des cultes qu'aux réunions décadaires et autres assemblées où s'exercent les droits politiques.

Arrête :

ART. 1er.

La vente de la ci-devant église Nicaise, consentie le 4 nivôse an VII, au citoyen Defienne, auquel est associé le citoyen Santerre, est maintenue, elle sera exécutée selon sa forme et teneur.

ART. 2.

Le ministre des finances est chargé de l'exécution de cet arrêté, qui ne sera point imprimé.

Pour expédition conforme,
Le Président du Directoire exécutif,
Signé : SIEYES.

Pour le Directoire exécutif,
Le Secrétaire général,
Signé : LAGARDE.

Pour copie,
Le Ministre des finances,
Signé : R. LINDET.

Digitized by Google

1799, 9 août.

Paris, 22 thermidor an VII.

Directoire exécutif. Liberté, Egalité.
Moulin au citoyen Santerre.

J'ai reçu, mon cher ami, vos lettres relatives à la vente du domaine national que vous avez acheté à Reims.... le Directoire a prononcé hier et a persisté dans la validité de cette vente...

Salut et fraternité.

MOULIN.

Archives de Reims.

1799, 12 août.

Paris, 25 thermidor an VII.

Le Secrétaire général du Directoire exécutif
au citoyen Santerre à Reims.

Le 21 de ce mois, il a été pris un arrêté qui valide la vente de l'église Nicaise de Reims.

Je crois vous faire plaisir...

Archives de Reims.

1799, 12 août.

Châlons, 25 thermidor an VII.

A M. Poterlet de Paris.

L'adjudicataire de l'église et du couvent de Saint-Nicaise intrigue de toutes ses forces pour que son adjudication tienne dans son entier. Ce nouveau Van-

Digitized by Google

dale ne voit que le profit énorme qu'il doit retirer et s'embarrasse peu de la destruction d'un des plus beaux monuments de la République française. Si le ministre Quinette n'a point l'amour des arts, ce monument sera donc détruit, et ce sera une tache de plus pour le nom français, et digne des opérations désastreuses de 1793 et 1794.

L'adjudication a été de 2,001,000 livres en bons, qui alors équivalaient au plus à 42,000 francs. Il y a dans le seul temple de Saint-Nicaise plus de cinq cent mille pieds cubes de pierre, et elle se vend communément 18 sous le pied. Je suppose qu'on la donne à 12 sous, retranchant un sixième pour les frais de démolition, il restera 10 sous par pied, ce qui fera 250,000 francs, sans compter la valeur des cailloux, des bois, des tuiles, et non compris encore la valeur des bâtiments du couvent, qui étaient neufs, et le terrain clos de murs. On ne peut donc pas craindre de se tromper en disant qu'il y a plus de 250,000 fr. de bénéfice à faire sur cette vente. Il y a évidemment lésion, et l'on sacrifie un monument remarquable.

C'est une dilapidation réelle, qui n'a pu avoir lieu que parce que les autorités et les ministres ont été trompés. Toute la ville de Reims est consternée de voir démolir cet édifice, l'un des plus beaux ornements de son enceinte.

Reims, Arch.

14 août 1799.

Cejourd'hui 27 thermidor an VII de la République française, nous soussigné, commissaire de police chargé par l'administration municipale de Reims de veiller à ce qu'aucune dégradation ne fût faite à l'édifice Nicaise, par le citoyen Santerre, jusqu'à l'entière confirmation de la vente qui lui a été faite par

Digitized by Google

le gouvernement, sommes rendu au lieu dit la ci-devant église Nicaise, nous étant adressé au citoyen Santerre, cejourd'hui 27 du courant, vers les dix heures du matin, pour lui faire part de notre mission et pour lui déclarer que nous allions reconnaître dans quel état est l'édifice dont est question, ce à quoi adhérant, nous reconnûmes en sa présence qu'une des flèches est tout à fait dégarnie de son plomb, que les vitres de tout le pourtour de la ci-devant église Nicaise sont enlevées, que deux *cindres* de la susdite église *est* dégarnie des barres de fer qui maintenaient le vitrage; nous avons reconnu que le couvreur était à découvrir une des petites *neffes*. Nous avons reconnu enfin que tout le pavé de l'intérieur de la ci-devant église est enlevé et transporté hors dudit lieu.

Nous avons observé au citoyen Santerre que le monument en marbre représentant un tombeau aurait dû être transféré avant toute entreprise, suivant les vues du gouvernement, pour ne point l'exposer à être dégradé plus qu'il ne l'est, à quoi il nous a répondu qu'il savait que c'était une de ses clauses, qu'avant de découvrir la nef il le ferait retirer de l'endroit où il est avec la plus grande précaution, sous l'inspection de l'ingénieur du département. La ci-devant église Nicaise, ainsi parcourue et visitée de nous, commissaire de police, les dégradations en étant ainsi reconnues, nous avons déclaré au citoyen Santerre, un des adjudicataires de cet édifice, que nous allions nous retirer en son bureau pour en verbaliser.

Lecture lui en ayant été faite, il a déclaré que le présent était sincère et véritable, et a signé avec nous.

WIART, *commissaire de police.*
SANTERRE.

Digitized by Google

27 thermidor an VII.

Observations du citoyen Santerre.

La suspension de la démolition de l'église Nicaise n'a été entre le département et l'acquéreur que conditionnelle et de pure honnêteté de la part dudit acquéreur, qui, de son propre mouvement, s'y est soumis : aussi l'invitation à la municipalité d'y jetter un coup d'œil en porte-t-elle le caractère.

Le citoyen Santerre, aussitôt qu'il a su toutes les difficultés levées, s'est empressé de communiquer au commissaire de police et à la municipalité la preuve de la levée de toute opposition, retardée déjà trop longtemps pour les intérêts de l'acquéreur. De plus, l'acte de vente communiqué en son temps à la municipalité, ont dû lui suffire.

Au surplus, cette opération n'est point du ressort de l'administration municipale, aucune loi ne la charge d'inspecter les biens nationaux vendus, lorsque l'acquéreur a ses titres d'achat et de payement.

S'il y a eu invitation d'inspection, les titres que Santerre a mis sous les yeux de la municipalité est plus que suffisant pour lui prouver que toutes les difficultés sont levées, et l'acquéreur qui déjà avait le droit d'abattre, d'après les lois, y est d'autant plus autorisé qu'il donne la preuve de la main-levée de la suspension, il joint à cet effet copie des pièces qu'il a pour donner toute satisfaction à la municipalité.

27 thermidor an VII.

SANTERRE.

Archives de Reims.

Digitized by Google

1799, 14 août. — 27 thermidor an VII.

L'Administration municipale de Reims aux Administrateurs du département de la Marne.

Par notre lettre du 8 floréal dernier, nous vous avons adressé un procès-verbal dressé par un de nos commissaires de police au sujet des démolitions qui se faisaient aux bâtiments et église de Saint-Nicaise par les adjudicataires de cet édifice. Par les dispositions de votre arrêté du 23 ventôse, en autorisant l'adjudicataire à démolir les objets compris en ses actes de vente, vous avez décidé qu'on ne pourrait en aucune manière démolir la ci-devant église qu'après les décisions à intervenir sur les observations du ministre de l'intérieur. Instruits l'un de ces jours que le citoyen Santerre faisait de nouveau démolir la dite église, nous avons cru devoir y renvoyer un commissaire de police, qui a verbalisé de l'état où il avait trouvé l'édifice dont est question, et le procès-verbal a été signé par le citoyen Santerre, qui y a annexé ses observations, il a laissé copie d'un arrêté du directoire exécutif du 21 courant, qui maintient la vente de la ci-devant église Nicaise, ainsi que copie de lettres à lui adressées à ce sujet. Nous croyons devoir vous faire passer copie de ces différentes pièces, attendu que vous nous aviez chargés de veiller à ce qu'aucune dégradation n'arrivât avant de nouveaux ordres.

Archives de Reims.

1799, 15 août. — 28 thermidor an VII.

Vu l'arrêté du Directoire exécutif du 21 thermidor présent mois, qui maintient la vente de la ci-devant

Digitized by Google

église Saint-Nicaise de Reims, consentie le 4 nivôse an VII au citoyen Defienne.....

L'administration centrale arrête... qu'elle charge l'administration municipale de Reims de veiller à ce que le citoyen Defienne n'éprouve aucun obstacle dans la jouissance de la ci-devant église Saint-Nicaise...

Archives de Reims.

1799, 16 août. — 29 thermidor an VII.

L'Administration centrale du département de la Marne à l'Administration municipale de Reims.

Nous vous adressons copie de l'arrêté du Directoire exécutif qui confirme la vente....

L'acquéreur étant tenu de faire transporter à ses frais le tombeau de Jovin dans le lieu que vous indiquerez... veuillez inviter le citoyen Tarbé, ingénieur ordinaire des ponts et chaussees, à en surveiller le déplacement....

Archives de Reims.

1799, 19 août. — 2 fructidor an VII.

Administration municipale de Reims.

Le président donne connaissance d'une lettre des citoyens administrateurs du département, du 29 thermidor dernier.

L'administration arrête que le tombeau de Jovin sera placé au temple décadaire, et charge les citoyens Henriot-Tronsson et Lemerez d'en informer le citoyen Santerre, et de se concerter avec le citoyen Tarbé sur le temps de l'exécution.

Digitized by Google

1799, 28 août. — 9 fructidor an VII.

M. Poterlet, de Châlons,

à M. Poterlet, de Paris, chef de bureau au ministère de l'Intérieur.

Toutes nos démarches pour la conservation du monument de Saint-Nicaise ont donc été infructueuses! et le très inepte Quinette en a ordonné la démolition au profit du général Roulade (1) et Cie. Il n'y avait qu'un vil Jacobin de 1793 qui pût ordonner ce nouvel acte de vandalisme qui portera longtemps le deuil chez les amis des arts.

1799, 23 octobre. — 2 brumaire an VIII.

Administration municipale de Reims.

Le président remet au Conseil un plan dressé par le citoyen Tarbé, ingénieur à Reims, des ouvrages à faire pour placer au temple décadaire le tombeau de Jovin.... que le citoyen Santerre a rendu et fait transférer au temple décadaire... Le Conseil charge le citoyen Serrurier de dresser un devis de la dépense....

1799, 15 novembre. — 25 brumaire an VIII.

Châlons, 25 brumaire an VIII.

Pour répondre plus promptement, mon cher cousin, à la lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire le 23 de ce mois, je vous envoie les pièces que

(1) Allusion à la conduite de Santerre lors de l'exécution du roi Louis XVI.

Digitized by Google

j'ai rassemblées au sujet de l'église Saint-Nicaise de Reims....

Vous reconnaîtrez que le travail demandé par le ministre de l'intérieur ne lui a jamais été envoyé, il est encore dans les cartons de l'administration centrale. Le Directoire a été renseigné sur des rapports mensongers, faits par des experts prétendus, vendus aux acquéreurs.

La couverture de l'église dont est question est démolie, on commence à abattre la maçonnerie, mais il y a peu de choses. Le portail et les tours sont encore intacts....

Archives de Reims.

1799, 4 décembre. — 14 frimaire an VIII.

Lettre de M. Poterlet, de Châlons, à son parent.

Châlons, 14 frimaire an VIII.

Je vous ai adressé.... (lettres, rapports, etc.) et ma lettre détaillée sur tous ces objets, et notamment sur les disgrâces que me font éprouver les administrateurs actuels pour avoir contrarié leur vandalisme affreux....

Je suis instruit que Santerre fait travailler jour et nuit après les démolitions, qu'il fait mutiler toutes les parties que l'on ne peut démolir maintenant, et que la rose du portail est absolument détruite...

Archives de Reims.

1800, 6 janvier. — 17 nivose an VIII.

Administration municipale de Reims.

Le président remet le devis estimatif des ouvrages dressé par le citoyen Serrurier.... relativement à la

Digitized by Google

pose en l'église Notre-Dame du tombeau de Jovin.... la dépense à faire sera de 501 francs.

Le Conseil arrête que les ouvrages seront incessamment faits par le citoyen Serrurier, sous la surveillance des citoyens Tarbé et Lemerez.

1800, 27 mars. — 7 germinal an VIII.

Administration municipale de Reims.

Le citoyen Jeunehomme, président, expose que le tombeau de Jovin, placé dans l'église de Saint-Nicaise... ayant été transporté... dans l'église dite cathédrale... vient d'être mis en place dans l'endroit qui lui avait été destiné (1).

La tombe de Hugues Libergier, architecte de Saint-Nicaise, a été tansférée à la même époque et placée dans la basilique bâtie par Robert de Coucy, son élève.

1800, 18 août.

Journal de Paris, 1er fructidor an VIII.

Citoyens, vous annoncez dans votre feuille du 25 thermidor que la vente de la célèbre église de Saint-Nicaise de Reims vient d'être définitivement maintenue....

Les bâtiments immenses de l'église et de l'abbaye de Saint-Nicaise ont été adjugés pour une somme d'environ 45,000 fr. numéraire. La revente seule de la pierre de taille provenant des démolitions produira plus de 600,000 francs à raison de 1 franc le pied cube.

(1) Cette délibération a été donnée *in extenso* par M. Loriquet, dans le volume : *Le tombeau de Jovin*, 3e édition, p. 30.

Digitized by Google

Opprobre donc aux vandales qui dévastent mon pays en détruisant ses chefs-d'œuvre.

Les ministres de l'intérieur François de Neufchâteau et Quinette ont insisté sur la conservation de l'église Saint-Nicaise à cause de sa beauté.

L'arrêté du Directoire exécutif du 21 thermidor maintient la vente de cet édifice à la suite d'un rapport du ministre de l'intérieur, Lucien Bonaparte, *qui n'a jamais existé dans les bureaux des ministres.*

Archives de Reims.

1800, 24 août. — 7 fructidor an VIII.

Les habitants de la ville de Reims au citoyen Ministre de l'Intérieur.

Les soussignés, habitants de la ville de Reims, ont vu avec la plus grande peine la main dévastatrice des ennemis de l'Etat et des arts s'étendre dans leurs murs sur un des plus beaux et des plus célèbres monuments.

Les réclamations qu'ils auraient pu faire dans le tems où la destruction était à l'ordre du jour auraient été pour eux le signal de la réprobation, ils ont donc gémi en silence et n'ont pu s'opposer à ce fléau dévorant.

Mais aujourd'hui que le gouvernement, assis sur des bases fermes et éclairées, se montre le réparateur de ces tems malheureux qu'il veut faire oublier, qu'il est l'ami et le protecteur de ces beaux arts qui ont illustré la France, les soussignés s'empressent de vous exposer qu'une de leurs principales églises, dite de Saint-Nicaise, qui, depuis le XIIIe siècle, date de sa construction, faisait l'admiration des artistes les

Digitized by Google

plus célèbres et de tous les amateurs de la belle architecture, a été vendue et adjugée à des acquéreurs qui se sont hâtés de tirer parti des démolitions qu'ils ont commencées et qu'ils continuent toujours. Telle célérité qu'ils y aient mis, elle offre encore aux yeux étonnés une des plus belles ruines du monde, et les Rémois s'enorgueillissent encore de la conserver telle qu'elle est.

Ils vous supplient donc, citoyen ministre, d'appuyer auprès du gouvernement la prière très instante qu'ils lui font de donner les ordres les plus prompts et les plus précis pour arrêter cette démolition et leur conserver ces précieux restes du plus bel édifice gothique qu'il y ait en ce genre.

Ces superbes ruines attesteront du moins à quel degré de perfection les arts étaient déjà parvenus en France à une époque aussi reculée, elles seront à jamais un monument parlant de la fureur des nouveaux barbares qui ont fait la honte du XVIIIe siècle, et elles prouveront qu'à ces barbares a succédé un homme qui a su réprimer et arrêter leurs ravages et rendre un nouveau lustre à l'empire qu'il a régénéré.

Le gouvernement peut, avec d'autant plus de justice, arrêter cette démolition et résilier la vente, que cet édifice, avec la maison conventuelle qui y était adjacente ainsi que les jardins qui l'environnaient, n'ont été vendus qu'une somme plus que modique en mandats, lesquels, au cours du temps de la vente, étaient équivalants à quarante-deux mille livres en numéraire, tandis qu'il est aisé de démontrer que les matériaux de ce temple, en pierres de taille seules, vendus à moitié de leur valeur, se monteraient à plus de 300,000 liv., que les acquéreurs ont tiré des démolitions de l'édifice, de la maison en pierres,

Digitized by Google

bois de charpente, menuiseries, marbres, plombs, fers, ardoises, etc., au-delà de leur adjudication, et qu'ainsi il n'est pas probable qu'il puisse y avoir lieu à indemnité.

Soyez donc, citoyen ministre, le canal protecteur par lequel les Rémois puissent faire parvenir leur requête auprès du gouvernement, et, nouveau Mécène, appuyez-la de tout l'ascendant que votre amour pour les arts et pour la justice doivent vous donner auprès de lui.

Reims, 7 fructidor an VIII de la République française.

Beglet-Dombry — Louis Dejardin — Tourneur — Dessain aîné — Assy-Bara — Bouquet — Minelle — Billet — Thomas l'aîné — Petit-Pluche — Malot — Favart-Desjardin — Vuatelet Thomas — Seguin — Herbaut — Queutelot — Chevalier — Clicquot — V° Vuatelet — Randoulet-Prilleux — Royal — Sorlet — Lecourt — Douce — Legros — Boulart — Barois — Warenflot — Lejeune — Marlot — Fougrieux — Bourlier — Vassillière — Blondel — Caron — Jean Coltier — R. Thomas — Deligny — Tandart — Lacourt — Bouda — Cancé — Télinge — Ludinart — Boucton — Missahaut — Lasnier — Brice-Guiot — Mopinot — Rogé — Noiron-Legros — Pothé — Lambert — Noury — Manfait — Doussy — Maireau — Clément — Museux — Prudhomme — Barbelet — Olivier — N. Olivier — Gérard-Baudet — Jean Miclet — Pierron — Laumonier — Buiron-Anthy — Paulet — Davay — J.-B. Joltrois — Goulet fils — Parmantier — Eterne — Massé père — Maujeart — Pringot-Gérard — Arlot-Labassé — Picret — Toussaint-Chiquet — Hanin — Balleux — Frahier — Preux — Lacaille — Bonnaire — Job père — Outelet-Lacaille — Marchand-Olié — Villain — Pruneaux-

Digitized by Google

Anceaux — Bourlette — Lundy — Massé-Vallery — Langlet — Bigot — Vathier — Cadart — Walschaertz Dudin-Hourelle — Cerlet-Cahart — Rousseau — Draveny-Chiquet — Clignet-Dauphinot — Dessain — Tronsson-Desjardin — Chambon — Hainart M. — Bergeat, conservateur du musée.

Les maire et adjoints de la ville de Reims, qui ont pris connaissance de la pétition ci-contre, estiment que ce serait protéger les arts que de leur conserver les ruines d'un édifice si justement célèbre et si généralement regretté; ils invitent le citoyen ministre de l'intérieur à interposer ses bons offices pour empêcher qu'on ne détruise entièrement ce beau monument, qui est encore dans un état à durer des siècles. Ils observent qu'il importerait à la sûreté publique de faire fermer les issues qui y conduisent pour que l'on n'y pût entrer qu'avec précaution et sans risques, les curieux ayant d'ailleurs toutes facilités de l'observer de dessus les remparts, d'où les plus grandes beautés de cet édifice majestueux sont parfaitement en évidence.

Reims, 15 fructidor an VIII de la République française.

Signé : JOBERT, maire,
CAMU, adjoint,
ASSY-VILLAIN, adjoint.

Vu par moi, sous-préfet du 1er arrondissement communal du département de la Marne, pour légalisation de la signature des citoyens Jobert, maire, Assy-Villain et Camu, adjoints au maire de Reims.

18 fructidor an VIII de la République française, une et indivisible.

Signé : LEROY.

Archives de Châlons.

Digitized by Google

1800, 6 septembre.

Cormontreuil, 19 fructidor an VIII.

Ce n'est que d'hier que j'ai pu faire rentrer entre mes mains la pétition que vous m'aviez engagé de faire pour obtenir la conservation de Saint-Nicaise...

Je la recommande à votre activité et à votre enthousiasme pour les beaux arts... je ne doute pas que vous n'obteniez la conservation de ces belles ruines....

Louis DUJARDIN.

Archives de Reims.

1800, 13 septembre. — 27 fructidor an VIII.

Paris, 27 fructidor an VIII.

Poterlet aîné, employé à l'administration générale des ponts et chaussées.

Au préfet du département de la Marne.

Je m'empresse de vous adresser, par ordre du ministre de l'intérieur, une pétition que j'étais chargé de lui présenter, à l'effet d'obtenir la conservation de ce qui reste à démolir de la superbe église de Saint-Nicaise de Reims. Je ne puis trop vous inviter, citoyen préfet, à statuer sur cette pétition dans le plus court délai. Les moments sont précieux, il n'y a pas de temps à perdre, et il dépend encore de vous de sauver un des plus beaux monuments de la France.

Salut, etc.

POTERLET,

rue de Sèvres.

Archives de Châlons.

Digitized by Google

1800, 28 septembre. — 7 vendémiaire an IX.

Le préfet.

Renvoyé au sous-préfet de l'arrondissement de Reims pour faire viser par architecte les ruines du monument dont la conservation est désirée et faire son rapport sur la situation de ces ruines, s'il y a utilité pour les arts et possibilité de les conserver sans danger de chute prochaine et de chute dommageable aux propiétés voisines, pour, sur le vu du rapport de l'architecte et l'avis du sous-préfet, qui donnera son avis sur les moyens d'indemniser l'acquéreur du monument, qui, par la conservation demandée, serait privé de ses démolitions, être par nous proposé au gouvernement ce qu'il appartiendra.

Archives de Châlons.

1800, 27 octobre. — 6 brumaire an IX.

Offre au citoyen Ministre,
Jean-Simon Defiennes, demeurant à Paris,
rue Saintonge, n° 7.

Je viens d'apprendre que le préfet du département de la Marne a renvoyé au sous-préfet de l'arrondissement de Reims à faire faire l'examen de l'église de Saint-Nicaise, qu'il regarde comme un monument précieux, qu'il a nommé deux experts qui en ont fait la visite. J'étais au moment de le faire abattre, j'ai de suite suspendu; je ne puis cependant rester dans cet état longtemps à cause de mes intérêts.

Je m'empresse de vous l'offrir moyennant une juste indemnité.

Salut.

De Fiennes.

Archives de Châlons.

Digitized by Google

1800, 4 novembre. — 14 brumaire an IX.

Le Ministre de l'Intérieur
au citoyen Bourgeois Jessain, préfet du département de la Marne.

Le citoyen Defiennes, acquéreur de l'église Saint-Nicaise de Reims, m'a adressé le mémoire que vous trouverez ci-joint, il m'expose que vous avez nommé des experts pour visiter ce monument, dont la conservation fait depuis longtemps l'objet d'une discussion qu'il faut faire en sorte de terminer. Vous examinerez la proposition du citoyen Defiennes, et vous me renverrez le plus tôt possible son mémoire avec vos observations et votre avis.

Je vous salue,

Signé : L. Bonaparte.

Le secrétaire général,

.....

Archives de Châlons.

1800, 22 novembre.

Châlons, 2 frimaire an IX.

Le préfet de la Marne
au sous-préfet de Reims.

Je vous ai envoyé, le 7 vendémiaire dernier, un mémoire des habitants de votre ville, adressé au ministre de l'intérieur, pour la conservation des ruines de Saint-Nicaise, pour faire visiter ces ruines par architecte et constater la situation et s'il y a utilité pour les arts de les conserver....

Depuis ce temps je n'ai reçu de vous aucune réponse....

Digitized by Google

Je vous prie d'accélérer votre réponse sur le renvoi que je vous ai fait il y a deux mois.

Archives de Châlons.

1800, 26 novembre. — 6 frimaire an IX.

Le sous-préfet de Reims
au citoyen préfet de la Marne.

Aussitôt réception de votre lettre du 7 vendémiaire dernier.... j'ai nommé deux architectes.... ils ne m'ont pas encore fait parvenir leur travail. Je vais solliciter leur activité....

Je vous salue.

LEROY.

Archives de Châlons.

1800, 26 décembre.

Châlons, 5 nivôse an IX.

Il y a bien longtemps que je voulais vous répondre sur Saint-Nicaise, je ne le puis encore.

M. le préfet a envoyé cette affaire au sous-préfet de Reims (ex-membre de notre dernière administration centrale) dès le 28 fructidor, il est encore à lui donner les détails..... provisoirement les démolitions sont arrêtées..... Voilà où en est cette affaire, qui serait plus avancée si le sous-préfet de Reims n'avait pas été un des vendeurs.

J'ai donné à M. de Jessaint tous les renseignements qu'il pouvait désirer, il n'ignore aucune des manœuvres qui ont été faites pour ôter à la France ce chef-d'œuvre d'architecture....

Archives de Reims.

Digitized by Google

1802, 13 février. — 24 pluviose an X.

Vu par le maire de la ville de Reims la pétition présentée par plusieurs habitants de la rue Saint-Jean... exposant que, voisins de la ci-devant église Saint-Nicaise, démolie pour la plus forte partie, ce qui en reste les expose aux plus grands dangers... les flèches, *encore subsistantes*, mais dégarnies de leurs soutiens... un pilier gelé par le pied...

Procès-verbal dressé par le citoyen Collet, commissaire de police, et Serrurier, architecte de la ville....

Il résulte que les flèches... sont entièrement calcinées du côté de l'ouest, et que les pierres ne sont qu'imparfaitement maintenues par des agrafes de fer... que la plus grande partie des grandes voûtes étant démolies... la chute des arcs-boutants paraît inévitable.

.... Il est très urgent de démolir à la main et pierre à pierre.

Il sera fait sommation au citoyen Defienne de mettre ouvriers et procéder sans discontinuation à la démolition.

Archives de Reims.

1804, 30 septembre.

Châlons, 9 vendémiaire an XIII.

Le préfet de la Marne
au sous-préfet de Reims.

Je désire connaître, avant de rien statuer relativement aux matériaux de l'église Saint-Nicaise de Reims, si le restant de cet édifice peut être conservé comme monument précieux pour les arts.

Digitized by Google

Je vous prie de vous reporter à ma lettre du 2 frimaire an IX, et, en vous conformant à ses dispositions, me faire parvenir dans le plus bref délai possible tous les renseignements convenables sur l'objet dont il s'agit.

Recevez, etc.

Archives de Châlons.

1804, 9 octobre. — 17 vendémiaire an XIII.

Le sous-préfet de Reims
à M. le préfet de la Marne.

J'ai eu l'honneur de vous adresser, le 22 ventôse an IX, le rapport qui m'a été adressé par MM. Serrurier et Lefèvre, architectes à Reims, sur l'état de l'ancienne église de Saint-Nicaise et sur la question de savoir si les restes de cette église méritoient d'être conservés pour l'utilité des arts et si on pouvoit le faire sans dangers.

D'après leur opinion, la partie à conserver se réduiroit au portail, à ses tours et flèches, aux murs et piliers du contour de l'église, aux piliers intérieurs, portant les voûtes, et aux arcades en ogives existantes entre ces piliers.

Mais depuis ce temps les choses ont changé d'état, les tours et flèches n'existent plus, d'autres parties ont été démolies, et ce qui reste du monument ne paroît pas mériter sa conservation sous le rapport des arts.

En conséquence, j'estime qu'il y a lieu à en ordonner ou provoquer la vente.

J'ai l'honneur.

Le Roy.

Archives de Châlons.

Digitized by Google

..... (Sans date.)

Je te rendrai compte de la négligence du sous-préfet de Reims à répondre au sujet de Saint-Nicaise, et aujourd'hui je te dirai que tout ce travail est revenu, mais qu'il est incomplet. Je vais le compléter en levant les plans des coupes et vues latérales de ce monument, pour être ensuite envoyés par le préfet au ministre de l'intérieur.

Archives de Reims.

1805, 15 mai. — 25 floréal an XIII.

Je soussigné, Nicolas Serrurier, architecte demeurant à Reims, expert nommé par M. le préfet, à l'effet de visiter et estimer l'ancienne abbaye de Saint-Nicaise de Reims.

Tous les bâtiments, à l'exception d'un seul, ont été démolis de fond en comble et les matériaux vendus. Il ne reste de l'église que les piliers et quelques parties de voûte, la plus grande partie du terrain est couverte de décombres.

Ce domaine consiste actuellement en un terrain d'environ deux hectares vingt ares, clos de murs ; à gauche en entrant, un bâtiment de trente-sept mètres de longueur... un autre petit bâtiment ; une écurie... enfin les ruines de l'église et des matériaux épars sur le terrain.

J'estime le revenu total, valeur de 1790, 150 fr.... et les ruines de l'église, qui ne produisent aucun revenu, mais dont les matériaux valent 4,000 fr.

Signé : SERRURIER fils.

Archives de Châlons.

Digitized by Google

1805, 7 août.

Cejourd'hui, 19 thermidor an XIII, en vertu des lois des 15 et 16 floréal an X, 5 ventôse an XII, relatives à la vente des domaines nationaux.

Pardevant nous, préfet du département de la Marne .... il a été procédé à la réception des enchères sur :

Le restant des bâtiments de l'église de Saint-Nicaise de Reims, ensemble le terrain en dépendant, contenant environ deux hectares vingt ares, enclos de murs.

Le bâtiment existant encore sur ce terrain, à gauche en entrant, de la contenance d'environ trente-sept mètres de largeur, composé au rez-de-chaussée d'une chambre de portier, d'un cellier, d'une écurie avec mangeoires en pierres et râteliers, et d'une remise pour les voitures. A la suite de ce bâtiment, en retour d'équerre, un autre petit bâtiment d'environ vingt-cinq mètres de superficie, contenant au rez-de-chaussée une écurie, et deux chambres de domestiques au-dessus.

Enfin les ruines de l'église et les matériaux épars sur le terrain.

Le tout, tenant du nord au rempart de la ville, du levant à la rue Saint-Jean, du midi à la place Saint-Nicaise, du couchant à la veuve Gosset.

Les dits biens rentrés au Domaine par suite de la déchéance de l'acquéreur.

Digitized by Google

1805, 12 août. — 24 thermidor an XIII.

Adjudication définitive.

Sur la mise à prix de 7.000 francs,

Le sieur	Mitteau	a offert	10.000 francs.
	David	—	15.100
	Lundi	—	18.000
	Willame	—	20.000
	Bouquet	—	21.000
	Willame	—	22.000
	David l'aîné	—	24.000
	Willame	—	28.700

Adjugé à Pierre Willame, de Châlons, pour 28,700 fr. Lequel a déclaré que la vente est pour et au profit de M. Rieul Nas Correau, demeurant à Reims, lequel, présent, a accepté et a présenté pour caution M. Jean-Louis Coreau, demeurant à Hermonville.

Signé : WILLAME.
COREAU.
COREAU.
B
LASQUILLE.

Archives de Châlons.

M. Coreau-Grandin m'a dit que son père avait vendu, en 1824, le terrain et ce qui restait des matériaux de l'abbaye et de l'église de Saint-Nicaise à M. Rondelet, architecte à Reims, pour la somme de 14,000 fr.

Les matériaux entraient dans cette somme pour 3,000 fr. et le terrain pour 11,000.

M. Rondelet a ouvert une rue sur l'emplacement de l'église et il a fait des constructions à droite et à gauche de cette rue.

Digitized by Google

EPILOGUE

Ainsi fut consommée la perte irréparable de la fameuse église : on exploita ses ruines comme une carrière, à l'aide de la pique et de la mine; et la poudre, qui avait détruit la grande rosace du portail comme par l'effet d'un feu d'artifice, fut employée encore pour desceller les massifs des colonnes et faire surgir du sol les plus solides assises. Le fer et le plomb qui formaient les agrafes des sculptures, devinrent aussi une riche proie, qui avait déjà tenté la cupidité de Santerre, sur qui retombe, en somme, toute la responsabilité du vandalisme. L'historien Géruzez écrivait, vers 1816, que « les ruines de Saint-Nicaise, dont il ne reste plus que deux escaliers de clochers, offraient encore en 1806, 7, 8, une très belle perspective quand les arcs-boutans subsistaient encore (1). » La ville et les villages voisins y prirent pendant 22 ans des matériaux, qui servirent à construire et à paver de nombreuses habitations : on bâtit, en 1814, l'immense filature des Longueaux entièrement avec les débris de la basilique. « Au commencement de janvier 1819, racontait à son tour M. Povillon-Piérard, fut arrachée enfin la dernière pierre des fondations de l'église (2). » Leur dispersion devait être complète, comme pour appliquer mot à mot à l'édifice rémois l'éloquente plainte de Jérémie : *Quomodo dispersi sunt lapides sanctuarii in capite omnium platearum ?*

(1) *Description de Reims*, p. 327. — M. Povillon note aussi qu'au 27 avril 1817, il ne restait plus sur pied que l'escalier de la tour septentrionale. *Mss.*, p. 81 des notes.

(2) *Histoire de l'église de Saint-Nicaise de Rheims*, mss. de la Bibliothèque, p. 184 du texte, et vue des ruines, p. 81 des notes.

Digitized by Google

Puis, le silence se fit dans le champ de destruction, où bientôt, à l'œuvre de ruine, allait succéder la création d'un quartier nouveau, destiné aux ouvriers tisseurs que l'essor industriel devait amener en si grand nombre. En 1826, quoique le terrain fût encore couvert d'une multitude de décombres, on commença à bâtir des maisons et à projeter des rues sur cet emplacement historique (1). « En 1835, lit-on dans une Revue locale, il ne restait que quelques fûts de colonnes, quelques chapiteaux frustes, que des jardiniers, des tailleurs de pierre, des charpentiers ont recueillis, et dont, par un reste de sentiment religieux, ils ont orné les façades de leurs jardins ou de leurs basses-cours (2). » Et le chroniqueur, ému par ce spectacle, s'efforçait de raviver ces débris épars, en leur adressant les beaux vers de Victor Hugo :

O débris! ruines de France,
Que notre amour en vain défend!
Séjours de joie ou de souffrance,
Vieux monumens d'un peuple enfant!

Mais, en vain, on voudrait arrêter la marche du temps et se répandre en plaintes amères contre les ravages accomplis à travers tant de bouleversements (3) : la charrue laboure le sol de trop d'illustres demeures pour qu'il faille s'étonner d'entendre retentir les métiers là où prièrent

(1) *Mss. de M. Povillon*, p. 185 du texte, où l'on trouve l'affiche de M. Rondelet, architecte, entrepreneur de bâtiments, propriétaire des sept arpents de l'enclos de l'abbaye. Il l'avait acquis, en 1824, de M. Coreaux-Boulanger, et voulait l'utiliser en constructions.

(2) *Reims pittoresque ancien et moderne*, juillet 1835, p. 46. On y lit divers documents tendant à dégager l'honneur artistique de Reims, surtout une note incisive de M. L. Paris, à la page 47, sur les mesures de sauvegarde à prendre pour la dalle de Libergier. — On trouve aussi dans cette Revue, 4e livraison, *Le pilier branlant de Saint-Nicaise, ou un Champenois plus fin que le diable*, par M. Varin.

(3) On songea, vers 1832, à établir les abattoirs à Saint-Nicaise, mais le défaut d'eau et d'écoulement y fit renoncer. *Compte-rendu de M. de Saint-Marceaux au Conseil municipal en 1837*, p. 39.

Digitized by Google

tant de générations (1). Le travail vivifie et relève, en prévenant d'autres désastres et d'autres ruines morales.

Reportons plutôt nos regards vers les sujets d'études que la ruine elle-même a pu nous signaler. Ils seraient d'un grand intérêt, si une main exercée nous avait conservé l'exacte image des mosaïques, des peintures et des chambres sépulcrales, retrouvées de 1812 à 1817, au niveau des plus profondes excavations que l'on fit dans l'enceinte de l'église. M. Povillon-Piérard, qui suivait toutes les phases de la démolition, a provoqué des fouilles auxquelles s'intéressa M. Ruinart de Brimont, mais la description fantaisiste qu'il en composa, loin de nous instruire, ne cause que plus de regrets de ce qu'on n'ait pas su recueillir alors toutes ces précieuses trouvailles dans un musée rémois (2).

Il est d'autres reliques remarquables par leur antiquité ou leur style, que nos églises ont du moins conservées : outre les tombeaux de Jovin et de Libergier (3), on garde encore de Saint-Nicaise les restes du magnifique pavage à ciselures, remplies de plomb, offrant une série de médaillons historiés ; quarante-huit de ces dalles, ramenées de Verzenay en 1846, recouvrent aujourd'hui le sol de la chapelle Saint-Eloi de l'église Saint-Remi (4). Là aussi se

(1) A Reims, la plupart des couvents furent transformés en fabriques ou en usines : Saint-Pierre, le Mont-Dieu, les Capucins, les Longueaux, les Jacobins et les Cordeliers. — Saint-Remi est devenu l'Hôtel-Dieu, tandis que Saint-Denis et les Augustins sont encore des lieux d'études.

(2) M. Ch. Loriquet a tiré le meilleur profit possible des relations de M. Povillon, à la page 17 de son *Etude sur le tombeau de Jovin*, 3e édit., 72 p., Reims, 1880, dissertation la plus approfondie que nous ayons sur ce célèbre monument, descendu, en 1866, de la cathédrale dans la crypte de l'archevêché.

(3) Lire des notes pleines d'intérêt sur cette épitaphe et admirer la plus belle reproduction qu'on en ait faite, au t. Ier des *Annales archéologiques*, par Didron aîné, 1844, p. 82 et 117.

(4) Les péripéties des transports de ces pavés sont racontées par M. Pr. Tarbé, avec planches de leurs figures, par M. Maquart, dans la publication in-f°, *Dalles du XIIIe siècle à Saint-Remi*, Reims, Assy, 1847. — M. L. Fanart, notre confrère, a recueilli lui-même, vers 1814, dans les ruines de Saint-Nicaise, l'un de ces pavés, offrant deux figures, dont les traits sont intacts. — Ils offrent tous des scènes de l'Ancien-Testament.

Digitized by Google

rencontrent, comme des souvenirs pieux d'une sœur défunte, la grande croix du maître-autel en bois sculpté style Louis XV, le lutrin du chœur en fer forgé sur pied de marbre, le pupitre du grand chantre, et des canons d'autel richement encadrés. — La Bibliothèque de la Ville montre avec orgueil les splendides livres de chant de Saint-Nicaise, dont les vignettes, en couleur sur fond d'or, rivalisent avec les plus belles enluminures du Moyen-Age. — La Cathédrale a acquis, en 1792, l'autel en marbre de l'arrière-chœur, le pavé, également en marbre, du sanctuaire, et les deux tambours, garnis de sculptures, qui sont placés aux portes latérales du grand portail. — La paroisse de Saint-Maurice a utilisé d'autres panneaux sculptés qui rehaussaient la boiserie des stalles. Que sont devenues les grilles tant vantées, forgées à Reims en 1760, qui complétaient l'ensemble décoratif réalisé à cette époque par le grand prieur D. Mathieu Hubert (1)? L'une d'elles fut acquise par la paroisse de Saint-Remi en 1793, mais on ne l'y retrouve plus.

Il est des pierres qui eurent un sort non moins fécond en vicissitudes : on voit à la façade de la maison n° 50 du faubourg de Fléchambault, et au musée de la crypte à l'Archevêché, deux fragments des parois sculptées en losanges et fleuronnées qui entouraient les porches. — Il y avait, en 1847, dans la maison n° 17 de la rue Saint-Guillaume, deux dalles tumulaires du XIIIe siècle, qui ont disparu depuis, après y avoir été dessinées (2). D'autres tombes du même temps, avec figures de personnages, mais sans légendes complètes, pavent encore la cuisine de Madame veuve Guérin-Page, à Cernay-lès-Reims. — Enfin, si l'on en croit la tradition, les deux riches colonnes de marbre qui décorent le vestibule de la maison n° 13 de la

(1) Le dessin de la principale se trouve à la page 84 des notes du mss. de M. Povillon, avec de prolixes détails sur tous ces objets si chers aux Rémois.

(2) Notice de M. Duchesne, avec dessins de M. Maquart, *Travaux de l'Acad. de Reims*, t. VII, p. 176. — Autre débris au n° 29 de la rue Ponsardin.

Digitized by Google

place Royale, seraient les survivantes des portiques de Saint-Nicaise (1).

Le visiteur qui parcourt aujourd'hui (1883) l'enclos de Saint-Nicaise, n'y rencontre plus le moindre fragment digne d'intérêt : derrière les maisons qui forment le côté gauche de la rue de ce nom, s'étend, entre les deux boulevards, un vaste terrain entouré de murs, cultivé en partie, et livré pour le surplus à des chantiers divers. On y accède par la porte n° 9 de la place Saint-Nicaise, et l'on trouve à gauche un corps-de-logis, au rez-de-chaussée, qui est élevé sur l'emplacement des bâtiments de l'abbaye. Sous le hangar qui s'étend à droite, est déposé un grand marbre mutilé, qui porte, en belles lettres capitales, l'épitaphe de Charles Roland, docteur en théologie, mort en 1671, après avoir institué diverses fondations. Sous l'habitation voisine, s'étendent des caves à deux étages, celles du dessous creusées dans la craie en galeries avec essor en entonnoir : on y lit la date de 1616, et dans la cour on retrouve quelques lettres d'une inscription du XIe siècle encastrée dans la muraille (2).

(1) La place Saint-Nicaise ne porte pas bonheur aux œuvres d'art : on y a placé, en 1842, la fontaine du Marché, avec sa gracieuse vasque en marbre style Louis XVI ; elle est aujourd'hui privée du vase avec serpents en bronze qui la surmontait, et qui fut arraché par des rôdeurs en 1882. Le vase a été retrouvé, mais la fontaine elle-même court les plus grands risques si on n'avise à transporter ailleurs ce monument du célèbre Coustou.

(2) Ces lettres sont ainsi disposées en deux lignes, dont on pourra un jour retrouver le sens dans les recueils d'épitaphes :

TRIVS

QVEM

Ces mots se lisent dans la seconde cour de la maison n° 7 de la place Saint-Nicaise, et on ne rencontre nul fragment analogue dans les maisons de la rue du même nom, ouverte à l'endroit même de la grande nef de l'église. — Deux tables de composition de l'Imprimerie Coopérative (rue Pluche, 24) sont de lourdes et épaisses dalles en marbre noir, que l'on assure provenir aussi

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit de ces détails, qui ont tous leur place dans l'histoire monumentale de Reims, Nicolas de Son nous a légué, en 1625, une estampe, chef-d'œuvre de son burin, qui fait à elle seule revivre dans toute son élégante harmonie le portail occidental de la basilique : au bas, sur le parvis, se déroulent les groupes populaires d'une foire, scènes naïves et réalistes qui plaisaient tant aux anciens maîtres, mais la main du graveur idéalise merveilleusement au-dessus cette architecture si simple et si noble, où les lignes, comme dans l'art grec, tenaient plus de place pour l'effet général que les ornements décoratifs. Cet artiste rémois, si intelligent interprète du gothique, comme le prouve son autre cuivre du portail de Notre-Dame, a donc bien mérité des arts, de l'archéologie et de l'histoire. On aime à relire les vers qu'il traça au pied de son EXCELLENT FRONTISPICE DE L'ÉGLISE DE L'ABAYE DE SAINCT-NICAISE DE REIMS (1).

Cette pièce, aussi rare que précieuse, est, à tous égards, une estampe historique, dont la planche est pompeusement dédiée à César-*Phœbus* d'Albret (2), que de Son nomme *Apollon,* en le comparant au soleil, qui embellit de sa lumière le célèbre portail :

des pierres tombales de Saint-Nicaise, et on lit sur le bord de l'une d'elles cette épitaphe :
...GIST · H.... HOME · Me FRANCOIS · THVRET · SIEVR · DE · LA · TOVR · ET · RECEVE · DES ..... DE · REIMS... — Nous serions très-reconnaissant aux personnes possédant de semblables épitaphes, de nous les signaler toutes, afin de les comprendre dans le recueil, que dresse l'Académie, des *Inscriptions historiques de Reims.* Les pierres elles-mêmes seraient reçues avec gratitude au nouveau Musée archéologique de l'Hôtel-de-Ville.

(1) Gravure sur cuivre au burin et à l'eau-forte, mesurant 0m,45 de hauteur sur 0m,30 de largeur.

(2) César-Phœbus d'Albret, comte de Miossans, maréchal de France (1614-1676). *Hist. généal. du P. Anselme*, t. VII, p. 581. — La cause qui fit dédier cette œuvre à ce prince, alors âgé de onze ans, reste pour nous un mystère. Son écusson, soutenu par deux anges, orne le bas de la gravure. Cfr. la *Notice sur N. de Son*, par M. Sutaine, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XXXVI, p. 122.

Digitized by Google

Illmo PR. Ac D. D. Apollini De Albret, Ex Incl. Reg. Navar. Prosap. Oriund.

Dum nobis radians Apollo surgis,
Sacri limina pando sacra templi.
Num quas tot titulis mereris, dim (dum?)
Virtus ardua consecrabit aras?

Hoc limen radiis Apollo sœpe
Depinxit tenuique duxit umbrâ,
Quidni sub meliore luce fingam
Umbra limen idem perenniore?

N. de Son Rem. Fecit Sculp. et. ex. 1625.

Ce qui donne à la gravure de cet émule de Callot un charme unique parmi les nombreuses représentations de Saint-Nicaise, c'est la netteté des lignes, l'exactitude des traits, notamment pour les porches et tout le rez-de-chaussée, que cet artiste seul a rendus avec des détails appréciables (1). Après lui, sans doute, on voit encore avec intérêt la planche du *Monasticon Gallicanum*, celle du *Marlot latin*, celle du *Plan de Reims* par Legendre, et celle du *Spectacle de la Nature*, gravée par Ph. Le Bas (2). Mais il

(1) L'épreuve décrite ici est celle de la collection rémoise de MM. Saubinet et Ch. Givelet, qui renferme trente gravures et dessins offrant des vues ou des plans de Saint-Nicaise sous toutes ses faces. Une aquarelle donne l'aspect des ruines, mais sans plus de précision que les vues de Povillon et de Perseval. On grava à Reims les deux aspects de l'église avant sa démolition, en ayant soin d'indiquer la place du pilier branlant : *Vue du portail de la superbe église Saint-Nicaise, commencée en 1229 et démolie en 1798. Billet sculpsit.* — M. Hécart a peint un essai de restitution de l'intérieur.

(2) Voir aussi les planches et lire avec réserve le texte des chapitres consacrés à Saint-Nicaise, par M. Pr. Tarbé, dans les deux éditions de *Reims, ses rues et ses monuments*, 1841. — M. Ch. Givelet possède une ancienne peinture sur bois, très-finement exécutée, de la façade de Saint-Nicaise. Le Musée de Reims conserve une grande peinture sur toile du même portail, par N.-M. Perseval, et deux tableaux du même artiste représentant l'église en ruines, l'un pris du bas de la nef après l'effondrement des voûtes, l'autre offrant la vue latérale des piliers butants et des croisées. Consulter sur ces détails et sur l'appréciation des beautés de Saint-Nicaise, la note si compétente du *Catalogue historique et descriptif du Musée de Reims*, par M. Ch. Loriquet, 1881, p. 162. — Il existe à Sermiers une peinture ancienne, offrant la vue complète de l'abbaye et de l'église, avec quelques détails différent de ceux de la planche du *Monasticon Gallicanum*.

Digitized by Google

est surtout un grand plan de tout l'édifice, reproduit dans le *Marlot français*, dressé par Lefèvre, architecte de Reims au dernier siècle, et retrouvé par M. Brunette chez un épicier, qui donne avec une scrupuleuse exactitude le complément de la vue pittoresque et aérienne de Nicolas de Son. Avec ces deux éléments, il sera facile d'étudier un jour, dans une publication architecturale et technique, toutes les parties et toutes les merveilles de l'église anéantie. Une œuvre de ce genre, conçue et exécutée avec les ressources de la science et le fini de la gravure, conserverait un type précieux, facile à reproduire sur les mêmes proportions, en même temps qu'elle adoucirait l'inexprimable regret des Rémois.

Il est cependant une pensée consolante qui surgit des ruines de Saint-Nicaise, c'est qu'elles ont porté leur enseignement : ce spectacle, encore vivant chez les contemporains, fut, en effet, l'une des causes morales des décisions municipales qui, de 1828 à 1837, honorèrent tant la ville de Reims par le maintien, résolu à tout prix, de l'intégrité de l'église Saint-Remi. On avait dépensé, à cette dernière date, plus de 250,000 fr., et les travaux continuèrent. « Nous avons à nous féliciter, disait alors M. de Saint-Marceaux au conseil municipal, d'avoir conservé aux arts un modèle d'architecture, à la religion de nos pères un temple antique, et à l'histoire de Rheims un monument célèbre. »

L'honneur rémois se refusait à léguer un nouveau deuil à une cité déjà si éprouvée dans sa parure séculaire, en retranchant la nef romane du plus ancien de ses édifices. Bientôt, l'Etat vint aussi appuyer ces nobles efforts, et consacrer en outre les ressources du budget aux réparations de Notre-Dame. Puisse-t-on, du moins, comprendre et conserver désormais le caractère historique des deux grandes églises survivantes, et leur maintenir l'aspect que leur a donné une si longue vie à travers les âges ! Si l'on n'a pas encore accompli le vœu que M. Nanquette exprimait à la fin de sa monographie, de voir reproduire Saint-Nicaise dans un monument nouveau, du moins, on doit

Digitized by Google

en raviver l'espoir, puisque l'accroissement de la population exigera bientôt l'augmentation du nombre de nos églises. Qui ne conserverait le sentiment sincère de la beauté de cette basilique, décrite par Marlot et par tant d'autres annalistes comme le joyau de Reims?

Elle reste inséparable des noms de Jovin et de Libergier, toujours vivante malgré sa destruction, comme il arrive aux vrais chefs-d'œuvre de l'art, qui se perpétuent dans les traditions de l'histoire et dans les études des hommes de goût.

H. J.

Digitized by Google

Digitized by Google

TROIS INVENTAIRES

DU XIIIe ET DU XIVe SIÈCLE

Par M. Louis DEMAISON, Membre Titulaire

La bibliothèque et les archives de Reims nous ont fourni trois anciens inventaires d'objets mobiliers, que nous croyons utile de publier ici. Le premier est un état des meubles et ustensiles qui garnissaient une chambre de l'abbaye de Saint-Remi à la fin du XIIIe siècle. Cette chambre était sans doute une office, une dépendance des cuisines; elle servait aussi de réfectoire aux domestiques du couvent. On n'y remarque aucun objet de valeur; son ameublement, d'une extrême simplicité, se composait uniquement de bancs, de tables, de vaisselle fort commune, et n'avait coûté que la modique somme de douze livres et demie. Notre inventaire contient sur toutes ces choses des détails intéressants, et il mérite d'attirer l'attention des archéologues. Il se trouve dans un manuscrit provenant de l'abbaye de Saint-Remi (Bibl. de Reims, ms. C 184/147), manuscrit très précieux, qui renferme un nécrologe de cette abbaye, avec une série de pièces et de chartes importantes (1).

Le second inventaire dont nous allons donner le

(1) Mabillon a emprunté à ce ms. un document fort curieux (Domni Odonis, abbatis S. Remigii, epistola ad Thomam comitem de quodam miraculo S. Thomæ apostoli, *Vetera anal.*, 1re éd., Paris, 1675, I, 334 et suiv.).

Digitized by Google

texte fait partie de nos archives communales (Léproseries, liasse 34, renseign.) C'est une énumération complète des meubles appartenant en 1349 à la léproserie de Saint-Eloy, ou Saint-Ladre aux hommes, de Reims, depuis les livres d'office, les ornements d'église, les reliquaires et les émaux de Limoges, jusqu'à la plus vulgaire batterie de cuisine. Le rédacteur de cet inventaire, en décrivant les reliques renfermées dans une croix d'argent, s'adresse à un personnage qui nous est inconnu : « *Sire, je vous fais asavoir que celle crois est des portes qui ouvrirent encontre Nostre Signeur,* etc. » De qui s'agit-il en cet endroit? Il n'y a rien dans tout le reste du document qui puisse nous l'indiquer.

Notre troisième inventaire, à peu près de la même date que le précédent, est une liste des biens meubles, et en particulier des vêtements composant la garde-robe d'une bourgeoise du milieu du XIVe siècle, Maheline de Longchamp, épouse d'un certain Jean de Buisy, boulanger. Cette Maheline de Longchamp étant morte sans faire de dispositions testamentaires, Isabelle, sa sœur, femme de Raulin le Lorrain, vint, à titre d'héritière, réclamer du mari de la défunte le mobilier que celle-ci avait apporté en mariage, ou tout au moins une somme de vingt livres parisis qui en représentait la valeur. La demande fut portée devant le prévôt de Reims dans une audience tenue le mardi 20 septembre 1351 ; une cédule en parchemin contenant l'état des meubles revendiqués fut en même temps remise à la cour, et nous l'avons retrouvée à cette date dans le quatrième registre des *Plaids en baillie et en prévôté*, conservés aux archives de Reims. Cette pièce détachée est encore dans le volume à la place où on l'avait mise primitivement, à la suite du f° 144 v°, qui donne une indication sommaire de la cause.

Digitized by Google

Il semble à première vue que le grand nombre d'inventaires anciens publiés jusqu'à présent laisse peu d'espoir de trouver désormais des renseignements nouveaux dans les pièces de cette sorte; mais nous pensons au contraire qu'il reste encore à y recueillir beaucoup de détails inédits. Les inventaires dont nous nous occupons aujourd'hui offrent, au milieu d'une nomenclature d'objets bien connus, certaines mentions qui, nous n'en doutons pas, sont de nature à intéresser les antiquaires et les philologues.

I

Ce sont les utilles [1] et li aisement [2] de la chambre enmi, que li couvens a fait achater des deniers dou couvent. Premierement, il i a deus taules [3]; li plus grans si est de vint et deus grans piés, et si est faite toute neuve; et li autre si est de douse grans piés, et n'estoit pas neuve a l'encommensement de la chambre aparillier, et pour la grant taule il i a trois tretiaus, deus grans et gros et pesans, et un plus petit et plus legier assés. Item, pour la petite taule il i a deus tretiaus. Item, il i a un banc de vint et deus piés de lonc. Item, il i a quatre neuves fourmes [4]; la plus longue si est de vint et quatre grans piés, et li autre apres si est de vint et deus grans piés, et les deus autres qui sont pareilles si sont chascunne de XVI grans piés. Item, il i a une petite fourme pour les garsons maingier; si est de VIII grans piés. Item, il i a vint pos d'estain en tout, douse qui sont de quarte, VI a couvresel [5] et VI sans couvresel; et se en i a quatre, chascun de demi setier et trois chopinnes, et un pot a aumone [6]; se sont vint en tout.

[1] Ustensiles.
[2] Meubles, objets de ménage.
[3] Tables.
[4] Sièges, bancs munis d'un dossier.
[5] Couvercle.
[6] Vase dans lequel on recueillait la part des vivres réservés aux pauvres.

Digitized by Google

Item, il i a deus salieres d'estain. Item, il i a deus cheminons [1], dou pois de LIII livres. Item, un pot de cuevre dou pois de XIII livres. Item, deus grans plas pour prendre la viande dedens. Item, deus corbilons un grant et un plus petis. Item, VI chandelabres pour taule. Item, deus chandelabres mis ou piler d'enmi la chambre. Item, un cuvelet. Item, un basin et un pot pour donner iaue a laver les mains, bons et biaus. Item, un piet tourné pour le basin soustenir. Item, deus fourmes mises a gravure dedens les fenestres [2]. Item, trois perches mises dedens les murs de la chambre. Item, une estaulie pour sus dresier [3]. Item, un grant escren pour esconsier le estaulie seur que on drese [4]. Item, douse quarreles d'estrain [5] pour les garsons sus seoir. Item, un escren fait a tour de V piés de lonc et V piés de haut. Item, VI viés sorcis [6]. Item, douse neus sorcis. Item, deus clés pour l'uis de la chambre qui sont pareilles, et deus pour les aumaires [7] pareilles ossi. Ce fu fait ordené et consummé en l'an de l'Incarnation Nostre

[1] Chenets.

[2] Il s'agit, croyons-nous, de bancs encastrés dans les embrasures des fenêtres, et fixés par le moyen d'entailles pratiquées dans les murs. Tel est le sens que le mot *gravure* nous semble avoir ici. C'est le plus ancien exemple de ce mot que nous ayons rencontré jusqu'à présent. — On trouve dans le Gloss. de Du Cange *graveure* employé au XIVe siècle dans le sens de *fente, crevasse.* — Les comptes des léproseries de Reims de l'année 1337 font aussi mention de *bauches gravées* (esseaux entaillés?) : «..... XIII s. a Gerart le soieur de planches pour..... X piez de planche de chayne, une aune et XXXIII *bauches gravées.* » Arch. de Reims, comptes des lépr., t. I, f° 8 r°.

[3] Etabli servant de dressoir.

[4] Ecran pour cacher l'établi.

[5] Carreaux de paille.

[6] Coussins que l'on mettait sur les sièges (bas-lat. *supersedium.* Voy. Du Cange, Gloss., éd. Didot.) — « *Sourciers.* » Inv. des meubles de S. Ladre, 1349 (voy. plus loin.) — « Un viez tappis a fere XII *sourciez.* » Inv. des biens de Richard Picque, archevêque de Reims, déc. 1389, Bibl. de Reims, ms., f° 23 v°. — « IIII grans *surciez* de plume couvers de soye. » Ibid. — « Coutes pointes, couvertures, bancquiers, *sorciers*, oreilliers.... » Procédures entre le chapitre de Reims et l'abbaye de S. Remi, 1425, Bibl. de Reims, ms., f° 72 r°.

[7] Armoires.

Digitized by Google

Signeur mil deus cens quatre vins et dis et vuit, ou mois de janvier. Et pour toutes les choses deseur dites cousta il au couvent douse livres et demi de parisis, sans l'avantage que on aut dou mairien pour faire la grant taule, et les traitiaus, et toutes les fourmes, et les autres courtoisies que on i fist.

A la suite, d'une écriture un peu plus récente :

Item, III dousainnes de escueles de estain.

(Bibl. de Reims, ms. C 184/147, f° 217 v° — 218 r°.)

II

L'an de grace mil trois cens quarente nuef.

Veci l'inventoire des biens muebles de S. Ladre as hommes de Reins, des haitiés [1].

Premiers, breviaires II, un d'iver et I d'esté.

Item, I messel, I livre de S. Loys et I livre dou sacrement.

Item, grez [2] II, I grant et I petit.

Item, sautiers [3], III sautiers dont li uns est embrievez [4].

Item, une agende [5].

Item, I livre a evvangiles.

Item, une legende.

Item, une legende de sainte Katherine.

Item, I journet [6] qui est awec le sautier embrievé.

[1] Sains, dispos. Il s'agit des meubles à l'usage des personnes non atteintes de la lèpre, c'est-à-dire des membres du clergé, des serviteurs, etc., attachés à l'hôpital. — Sur le sens de *haitiés*, cf. la chanson d'Amis et Amiles, où ce mot est précisément appliqué à Amis guéri de la lèpre :

Quant Amis fu et garis et *haitiez*,
Sachiez de voir, moult fu Amiles liés.....
Amis se vest qui est sains et *haitiez*.....

[2] Graduels.

[3] Psautiers.

[4] Abrégé.

[5] Livre d'office.

[6] Diurnal.

Digitized by Google

Item, I ordenaire.

Item, une vie de saint Ladre qui commence : *O beate Lazare,* et fenit : *Cum magna est gloria.*

Item, I hymnier a hymnes.

Item, I livre a viseter malades.

Item, pièces de legende III, ou de viés livres que on ne sceit que c'est.

Item, la vie saint Eloy et I livret de S. Lienart.

Item, II calices dorez et II platines [1] et une cullerete d'argent.

Item, tables a parer autel d'uevre de Limoge et d'argent, V.

Item, une crois d'argent et de ouevre de Limoge.

Item, bassins de Limoge a servir a autel, II.

Item, une coupe a porter Dieu, et I livre a parer a esvangiles.

Item, le bras de saint Mor.

Item, le vaissel saint Ladre.

Item, le vaissel saint Eloy.

Item, une crois d'argent de la vraie crois, laquele est apelée la crois Olivier. — Sire, je vous fais asavoir que celle crois est des portes qui ouvrirent encontre Nostre Signeur le jour de Pasques flories en Jherusalem. Et si a entaillié dedans de la vraie crois. Et si a entaillié dedans de l'arbre ou li S. Espirs se demoustra en guise de feu a Moyse, quant il parla a lui. Et de la verge dont Moyses departi la mer. Et si a ens ou couvrecel d'argent en la piere qui est par deseur blanche de l'espine de la couronne Nostre Signeur. Et dou fil de la chemise la mere Dieu. Et dou digne lait la mere Dieu. Et dou sepulcre Nostre Signeur. Et dou sepulcre la glorieuse mere Dieu. Et en la piere qui est emmi moien [2] de la pierre qui fendi encontre le sanc Nostre Signeur, quant il fu mis en la crois el mont des Calvaire.

[1] Patènes.

[2] Dans le milieu.

Digitized by Google

Item, une boite et I coffre d'yvoire.

Item, un encencier de Limoge.

Item, une crois de sainte Agnes. Item une fiertre d'argent plainne de saintuaires [1].

Item, vaisseles d'yvoires, II.

Item, dras a parer le moustier, IIII.

Item, petis dras que on met deseur l'autel S. Eloy, IIII.

Item, la courtine de karesme.

Item, aubes IIII, et amis IIII, et III rochés que bons que mauvais.

Item, une chasure [2] de samit [3] vermeil.

Item, chasures autres, II.

Item, IIII estoles et IIII fenons [4].

Item, touailes [5] parées a parer l'autel.

Item, une tunique et une daumatique [6].

Item, chapes de cuer [7], II.

Item, I orillier et I cuevrechief a parer autel.

Item, courtines que on mest de coste l'autel, II.

Item, dras a autel XIIII.

Item, courtines que on mest devant les crucefis en karesme, II.

Item, I seel a eawe benoite [8].

Item, II cannettes [9] a servir a autel.

Item, une esconce [10].

Item, I grant chandelabre de keuvre ou li charretons [11] mestent leur cierges.

[1] Châsse pleine de reliques.
[2] Chasuble.
[3] Etoffe de soie brochée d'or ou d'argent.
[4] Manipules.
[5] Nappes.
[6] Dalmatique.
[7] Chapes de chœur.
[8] Seau à eau bénite.
[9] Burettes.
[10] Bas-lat. *absconsa*, bougeoir couvert et garanti du vent
[11] Charretiers.

Digitized by Google

Item, I grant pot de keuvre qui est dis li pos S. Eloy.

Item, II autres grans pos de keuvre.

Item, pos de keuvre moiens, III.

Item, pos de keuvre petis, V.

Item, peelles [1] grandes II, moiennes II, et une petite a keue.

Item, bacins a laver mains, III, dont li uns est a barbiers.

Item, brochiers [2] a laver mains, II.

Item, chaudieres III, II grandes et une petites.

Item, une grant buire d'estain.

Item, quartes d'estain, III, et chopines d'estain, IIII, et I demi lot [3], et I pot a moutarde, et II saleretes [4], et II plas, une parfonde escuele, VI saucerons [5], et VI tranchoirs [6] d'estain.

Item, III chauderons et I bacin a que on boit.

Item, cheminons V, et une grant cheminée.

Item, II rotiers [7].

Item, unes tenailles, II mors [8], II palettes de fer, et I traifeu [9], et I crochet a traire char [10].

Item, une paele de fer a enfourner pain.

Item, III aindiers [11].

Item, sourciers [12] IX et I capitre [13].

Item, escrins [14] VII, IIII ferrez et III qui ne sont mie ferrez

1 Poêles.
2 Vases munis d'un goulot.
3 Mesure de liquides valant quatre pintes.
4 Salières.
5 Saucières.
6 Plateaux où l'on découpait les viandes.
7 Grils.
8 Pinces.
9 Trépied.
10 Crochet pour retirer la viande du feu.
11 Landiers, chenets.
12 Voy. ci-dessus.
13 Coussin pour soutenir la tête.
14 Coffres.

Digitized by Google

Item, I grant estouir [1] a mettre pain.

Item, petis estouirs II.

Item, I grant henap de madre [2] a platines [3] d'argent.

Item, I coillier a platines d'argent, et II autres, I grant et I petit.

Item, I grant chandelabres de fer viés.

Item, III taubles, II paires de trestiaus, et II petites.

Item, mais [4] a mettre pain atout les maitiers [5], II.

Item, III cuetes [6] et III coussins.

Item, une paele a oe [7] et une de fer.

Item, une paele a fraser [8].

Item, I hastier [9] de fer grant et I petit.

Item, une molette [10].

Item, bans II, I grant et I petit.

Item, I estouir a mane [11] que on dit ban.

Item, chandelabres de fer et de keuvre, VI petis.

Item, IIII petites platines de fer a bouter en mur [12].

Item, XI platines de fer ou on met les cierjes a la dedicasse de S. Ladre.

[1] Huche.

[2] Coupe en bois. (On appelait madre le cœur ou la racine d'érable ou autres bois analogues).

[3] Plateaux qui accompagnaient le hanap.

[4] Maie, pétrin.

[5] Le sens précis de ce mot, qui semble se rattacher à *mais*, nous échappe

[6] Coites, matelas

[7] Poêle à faire cuire des œufs.

[8] *Fraser* signifie *pétrir*, mais ce sens nous paraît ici peu satisfaisant. Peut-être s'agit-il d'une poêle à frire. Cf. *fressouoir* (lat. *frixorium*).

[9] Broche.

[10] « Ustensile de cuisine. » Tarbé, Glossaire de Champagne — Nous ignorons en quoi consiste cet ustensile.

[11] *Sic?* — Nous ne voyons aucun sens plausible au mot *mane*. Peut-être faut-il lire *maniere*, en supposant un signe d'abréviation oublié par le copiste : *Un estouir a maniere de ban*, c'est-à-dire un meuble servant à la fois de banc et de coffre.

[12] Plateaux de fer que l'on fixait aux murs et qui servaient de supports à des luminaires.

Digitized by Google

Item, II quartez ferrez, I a blé yvrenage [1] et I a avainne, lesquelz sont ou grenier par devers les maistres.

Item, I demi quarte et buissel [2] ferrez viés.

Item, une hache a depecier bos [3].

Item, une soie a soier bos [4].

Item, II tareres.

Item, I martel de fer.

Item, une sarpe.

Item, II chaieres [5] et III fourmes.

Item, II poulains a deschergier vin, I grant et I petit.

(Arch. comm. de Reims, hôpitaux de S. Ladre, l. 34, renseign. Rouleau de parchemin.)

III

Ce sont les biens meubles que Mehaline de Lonc champ emporta en mariaige awec Jehan de Buisy, son marit.

Premiers, une raube de vert [6] grande, le corset fourré d'escurues [7].

Item, I chapperon de drap violette fourret de connins [8] et le visaige [9] de vairs [10].

Item, I corset de pers [11] fourré de gris [12].

Item, une cotte de mellet [13] et I corset fourré d'agniauls.

Item, I chapperon de mellet fourré de connins et visaige de vairs.

1 Blé qu'on sème avant l'hiver, seigle.
2 Boisseau.
3 Bois.
4 Scie à scier le bois. (*Cet article est raturé*).
5 Chaises.
6 Robe de drap vert.
7 Ecureuils.
8 Lapins.
9 La partie du chaperon qui enveloppait le visage.
10 Fourrure variée de gris et de blanc, formée de peaux de petits-gris.
11 Drap bleu.
12 Petit-gris. A la différence du vair, cette fourrure était d'un gris uniforme. On n'y employait que le dos de l'animal, sans le ventre qui est de couleur blanche.
13 Drap mêlé, drap de différentes couleurs. Cf. Du Cange, éd. Didot, v° *melellus*

Digitized by Google

Item, I rout[1] corset de mellet fourré d'agniauls.

Item, une cotte de pers.

Item, I bon rochet[2] a la nouvelle maniere.

Item, III cuevrechiés[3], II crespe[4] et I simple.

Item, une bonne bourse de soie, I coutel a virole d'argent, I tissut de soie, unes bonnes patrenostre[5] de ambre et I agnel[6] d'argent.

Item, II paires de bons draps en lit.

Item, II nappes et II touailles[7].

Item, I lit et I plisson de agniauls qui furent Jehennette sa suer.

Item, II estuirs bons et biauls.

Item, I grant pot de cuevre.

Item, II paelles, une loiié et une sans loiure[8].

Item, I aindier et I rotier.

Item, I mortier bon et bel.

Item, III bonnes chemisses.

Item, III plissons, I d'agniauls et II de lievres, I bon et II moiiens.

Item, I florin a l'escut.

(Arch. comm. de Reims, plaids en baillie et en prévôté, registre IV, f° 144 v°; plaids tenus le mardi vigile de S. Mathieu en septembre 1351.)

[1] Rompu, déchiré.
[2] Blouse, sarrau.
[3] Couvre-chefs.
[4] Crêpé.
[5] Chapelet.
[6] Anneau.
[7] Serviettes.
[8] Le mot *loiure* (*ligatura*) désigne souvent les cercles des cuves et des tonneaux. Nous pensons qu'il doit être pris ici dans ce sens. Il s'agit sans doute de deux poêles, l'une cerclée, l'autre sans cercle. (On sait que le mot *poêle* n'avait pas au moyen-âge le sens restreint qu'on lui attribue de nos jours, et s'appliquait à des objets de formes variées.) — Cf. les comptes des léproseries de l'année 1337, Arch. de Reims, t. I, f° 7 v° : «.... II s. VI d. pour II paelles *reloier*. »

Digitized by Google

Digitized by Google

LE

VOYAGE DU BON DUC ANTOINE DE LORRAINE

à Valenciennes en 1543

avec récit du

PARCOURS A TRAVERS LES ARDENNES

PAR EMOND DU BOULLAY

Communication de M. H. VINCENT, Membre Correspondant

Emond du Boullay ayant passé dans la Champagne une partie de sa vie, sur laquelle M. Jadart a fixé dernièrement l'attention de l'Académie, peut-être n'est-il pas inopportun de signaler dans les œuvres du Héraut d'Armes de Lorraine, les passages peu connus concernant notre province (1).

Tous les ouvrages de du Boullay sont rares, mais le plus rare de tous, est celui dont voici le titre :

Voyage de très-hault et très-puissant, et très-

(1) *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXI, p. 309. — Cf. un travail de M. H. Lepage, non consulté pour la précédente notice, dans le *Journal de la Société d'archéologie et du comité du Musée Lorrain*, 4e année, 1855, page 36.

Digitized by Google

illustre Prince Monseigneur le duc Anthoine,.. lequel feit au mois de novembre de l'an mil cinq cents quarante-trois, vers l'Empereur Charles d'Autriche... estant alors à Valenciennes pour traicter la paix entre sa Majesté et celle du Roy François de Vallois, premier de ce nom, Roy de France.

Dans la bibliographie placée en tête de sa grande *Histoire de Lorraine*, Dom Calmet donne les titres in-extenso des ouvrages imprimés de du Boullay; et plus loin seulement, après avoir longuement traité des doctrines historiques de l'auteur, et parlé des *Chroniques de Lorraine* attribuées à du Boulay par Baleicourt, le savant bénédictin ajoute :

« Du Boulay a écrit en vers le voyage du duc Antoine vers le Roy François I. en 1543. »

Dans le texte même de l'histoire de Lorraine (1re édition, tom. II, col. 1192 à 1196), D. Calmet indique les mobiles du Voyage d'Antoine, et donne quelques détails sur la manière dont il s'effectua :

« Il se mit donc en chemin, se faisant porter en litière « à cause de son incommodité qui s'étoit augmentée. « Il disoit à ceux qui l'accompagnoient, et qui lui con- « selloient de remettre ou de différer au moins son « voyage, que quand il devroit mourir en chemin, il ne « quitteroit pas une résolution où il s'agissoit de pro- « curer la paix à l'Europe et à toute la Chrétienté. Mais « avant qu'Antoine arrivât au camp des deux Princes, « leurs armées se retirèrent, Charles V. à Valenciennes « et François I. en France...

« Il avoit alors en sa compagnie *Edouard* du Boulay, « son Héraut d'Armes, qui nous a décrit ce voyage « *en prose et en vers, par l'ordre de ce bon Prince* « *qui se divertissoit à lire ces petits ouvrages et qui en* « *donnoit lui-même le sujet à l'auteur.* »

Digitized by Google

Antoine s'entretint seulement avec Charles-Quint et ne put se rendre auprès de François Ier. Il revint en Lorraine n'ayant obtenu aucun résultat politique appréciable de son voyage; par contre, sa santé fut atteinte jusqu'aux sources de la vie, et il mourut l'année suivante (1).

Le Voyage en Flandre par du Boullay, forme un fascicule à part dans un volume in-8°, non paginé, et intitulé :

La vie et le trespas des deux Princes de Paix, le bon duc Anthoine, et le Saige duc Françoys, premiers de leurs noms, qui trespassèrent en moins d'ung an, etc., le tout recueilly et véritablement escript comme il fut fait et accomply, par Maistre Emond du Boullay, hérault poursuyvant d'armes du bon duc Anthoine. — Avec Privilége pour 6 ans — 1547, — Imprimé à Metz par Iean Pailler.

Aucune indication liminaire ne révèle l'adjonction du *Voyage* à la suite de *la Vie et le trespas;* et cette anomalie typographique a probablement suffi pour le faire échapper à l'attention des auteurs champenois.

A la page 397 de l'*Histoire de Rocroi*, par M. Lépine, il en existe une citation : je ne suis point parvenu à en trouver d'autre. L'ayant lue, j'ai demandé en communication à la bibliothèque du Musée Lorrain à Nancy, le rarissime volume de du Boullay.

La poésie est complètement absente des vers du héraut de Lorraine : mais on y trouve la relation fidèle et unique

(1) Le duc Antoine, raconte du Boullay dans un autre ouvrage, était venu à Bar, en 1544, peu de temps avant sa mort, « espérant de poursuyvre quelques conclusions de paix entre l'empereur et le roy très chrestien. » Durant ce séjour à Bar, le héraut se rendit au camp de Charles-Quint, faisant le siège de Saint-Dizier, et en obtint des lettres de noblesse le 6 août 1544. *Généalogies des ducs de Lorraine*, Paris, 1549.

Digitized by Google

d'un voyage de cour au XVIe siècle dans les régions appartenant aujourd'hui au diocèse de Reims.

Ce récit familier fait passer devant le lecteur un défilé pittoresque de fêtes officielles et de plantureux « digners », lamentablement interrompus par les accès de goutte du vieux prince Lorrain.

J'ose donc présenter à l'Académie l'extrait suivant, non à cause de son mérite poétique, mais comme un curieux document d'histoire locale. Il comprend en grande partie l'itinéraire ducal et laisse de côté les incidents des négociations d'Antoine avec l'Empereur, et de son séjour à Valenciennes.

H. VINCENT.

VOYAGE

. . . . . .

Adonc partit avec sa court royalle,
Du fort Nancy sa ville capitalle
Ung beau lundy, qui jour estoit en nombre
Vingt et deuxième au gentil moys d'octobre,
Et pour tirer au chemin de Mèzières,
Alla digner ce dit jour à Rozières (1)
Où attendit son cher fils et sa fille
Pour quant et luy aller à Bouconville (2).

Le lendemain mardi matin allèrent
A Saint-Mihiel où trez-bien ilz dignèrent,
Après digner marchèrent au plus viste
Droiet au chasteau de Souilly (3) pour le giste.

(1) *Rosières-en-Haye*, canton de Dommèvre (Meurthe).
(2) Canton de Saint-Mihiel (Meuse).
(3) *Souilly*, arrondissement de Verdun (Meuse).

Digitized by Google

Le mercredy vingt et troizième jour,
Dedans Soöilly *(sic)* le bon Duc feit séjour,
Pour adviser à ce qu'il vouloit faire
En ce voïage important telle affaire.

Lundy suyvant, luy, son fils, et sa fille
Pour le digner vindrent à Aubréville (1),
Et pour coucher au chasteau de Vienne (2)
Noble maison et de race ancienne
Qui tous jours croît en richesse et honneur
Par les vertus du baron son seigneur.

Le vendredy la goutte sciatique
Vint assaillir le prince pacifique
Tant rudement, sans sa douleur lascher,
Qu'elle sembloit venir pour empescher
Le bien de paix comme chose envoyée
Par guerre, affin que paix fust devoyée.

Le samedy, la sciatique goutte
Où le plus clerc médecin ne veoit goutte,
Se modéra, dont Dieu eut grand louenge,
Puis se dict jour alla à Challerange (3),
Et son cher fils le duc de Bar aussy;
Ma Dame print son chemin à Nancy.

Le prince alla digner (Dimenche) à Von (4).
Et ledict jour coucher à Tourteron (5)
En ung chasteau du seigneur Guillaucourt (6),
Qui bien traicta et le prince et sa court.

(1) Canton de Clermont-en-Argonne (Meuse).
(2) *Vienne-le-Château*, canton de Ville-sur-Tourbe (Marne).
(3) Canton de Monthois (Ardennes).
(4) *Voncq*, canton d'Attigny (Ardennes).
(5) Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Vouziers (Ardennes).
(6) Il n'y a plus de Château à Tourteron. Quant au nom de Guillaucourt, il ne rappelle aucun nom noble de la région : peut-être du Boullay a-t-il

Digitized by Google

Puis le lundy vingt neufiesme du mois,
Alla digner au village de Poys (1) :
Ce mesme jour coucher dedans Mézières (2),
Où en entrant, Dieu sçait si les fumières
Des gros canons lui feirent couverture,
Luy en donnant les clefz et la puissance
Ny plus ne moins qu'au propre Roy de France ;
Où il passa la feste de Toussaincts
Et pour ses bras n'estans encor trop sains
Pour le grief mal que la goutte avoit faict,
Il attendit qu'il fust un peu refaict,
Pour congnoissant renforcer chascun membre.
Partist lundy cinquiesme de novembre
Et le dimenche avant son partement
Luy feis présent dont eu contentement :
Ce fut l'esbat d'une petite épistre
Qu'en passant tems, luy avois voulu lisre
Tant pour son cueur quelque peu resjouir
Comme pour mal d'oysiveté fuir.
Laquelle j'ay cy mise en forme düe
Pour évister qu'elle ne feust perdüe

L'ÉPISTRE DE L'AUTHEUR

A TRÈS-HAULT, TRÈS-PUISSANT ET TRÈS-ILLUSTRE PRINCE ANTHOINE, PAR LA GRACE DE DIEU DUC DE LORRAINE.

On dict bien vray, o prince pacifique,
Mieulx vault conseil que la force bellique... etc.

. . . . . .

voulu dire *Guyot* ; on trouve à Richecourt, Charbogne, etc., des seigneurs de ce nom. La mémoire de du Boullay lui a certainement fait défaut sur ce point; car malgré l'assertion contraire de dom Calmet, il a écrit son *Voyage* seulement après la mort d'Antoine et celle de François Ier son successeur : les six derniers vers de notre extrait le démontrent, Charles II étant le seul duc auquel ils puissent s'appliquer.

(1) *Poix*, canton d'Omont (Ardennes).
(2) Chef-lieu du département des Ardennes.

Digitized by Google

(Continuation du Voyage.)

Pour au chemin maintenant retourner,
J'ay dict dessus qu'il voulut séjourner
Pour reformer la vertu de tout membre
Puisqu'il partit le quint jour de novembre
Ce qui est vray? Car le iundy matin,
Alla digner de Mézière à Murtin (1)
Et puis coucher à Maubert-la-Fontaine (2),
Où il y a église haultaine
Dont on tira maint coup d'artillerie
Pour saluer luy et sa seigneurie.
Le lendemain qui estoit le mardy
Le tant bon duc vertueux et hardy
Faisant debvoir du bien de paix chercher
De ce Maubert vint à Symais (3) coucher;
Car entre deux, il n'habite personne;
Maubert est France et Symais est Bourgogne (4):
Où lui feut faict par royalles manières,
Autant d'honneurs comme on feit à Mézières,
Car au-devant venoient parmy les boys
Maints Bourguignons rencontrant les Françoys
Mais nonobstant qu'ilz feussent ennemys,
Pour l'honorer se montroient bons amys.

. . . . . .

Et ce dict jour vingtiesme de novembre
L'Empereur feit appeler en sa chambre
Le noble Duc, son tiltre et sa noblesse,
Et en entrant leur montra grand liesse
Puis seul à seul d'un regard bien dispos
Parlementoient de mainct grave propos,

(1) Canton de Renwez (Ardennes).
(2) Canton de Rocroi (Ardennes). A cette époque le gouverneur de Maubert-Fontaine devait être Gratian de Maillart. Sa pierre tumulaire existe encore dans l'église de Saint-Marcel-sur-le-Mont, près Mézières. Il était époux de Thierette d'Isnard et mourut le 4 juillet 1545.
(3) *Chimay* (Belgique).
(4) Cette désignation est encore usitée : on nomme à Rocroi *porte de Bourgogne*, la porte vers la Belgique, et *porte de France*, la porte opposée.

Digitized by Google

Jusques à tant qu'à partir de ce lieu
L'Empereur dist au duc Anthoine adieu.

. . . . . .

Donc le jeudy de Beau-Vay (1) partist
Et pour digner à Maubeuge (2) arrestit,
Puis vint coucher à Sorre le Chasteau (3).
Le vendredy le temps devint plus beau
Pourtant à Happe (4) alla pour le digner.
Le mesme jour à Simays pour coucher.

Le samedy ce bon duc de Lorraine
Vint de Symais à Maubert la Fontaine,
Ayant partout la goutte très extresme;
Et le dimanche estant vingt et siziesme
Du mesme mois, marcha du mieux qu'il peust
A Aulbigny (5), où ce jour il repeust,
Puis à Launoy (6) vint coucher tout le pas,
Où au soupper print assez bon repast.

Et le lundy à Torteron (7) digna
Chez Guillaucourt qui bon vin lui donna ;
Puis vint coucher au chasteau de Vandy (8)
Dont se partit au matin mardy,
Après avoir donné à Dieu louange,
Et vint digner au lieu de Challerenge,
Et pour coucher au Chasteau de Vienne
Dont il ne peut qu'à plusieurs ne souvienne

(1) *Bavay*, arrondissement d'Avesnes (Nord).
(2) Arrondissement d'Avesnes (Nord).
(3) *Sobre-le-Château* (Nord).
(4) *Eppe-Sauvage*, canton de Trélon (Nord).
(5) *Aubigny-les-Potées*, canton de Rumigny (Ardennes).
(6) *Launois-sur-Vence*, canton de Signy-l'Abbaye (Ardennes).
(7) *Tourteron* arrondissement de Vouziers (Ardennes).
(8) Canton de Vouziers (Ardennes).

Digitized by Google

Pour la grand chière et excellent festin
Du bon baron, faicte soir et matin
Où le bon vin et d'Arbois et d'Ay
Feit rescrier à mainte teste : Ay !

Le mercredy désirant s'aprocher
De ses pays, à Clermont (1) vint coucher,
Et le jeudy vigille Saint-André
Print à Souilly le digner bien à gré,
Où séjourna la nuict, et le lendemain
Le duc de Bar (2) saige prince et humain
Alla ce jour sus postes à Nancy
Pour veoir Madame et son cher fils aussy.

Monsieur de Metz en ce temps revenu
D'avec le Roy où il s'estoit tenu
Depuis deux ans suyvant par toute la terre
Sa Majesté en temps de paix et guerre ;

Le samedy premier jour de décembre
Croissant le mal de goutte en chascun membre
De ce bon duc, il vint coucher le soir
A Saint-Mihiel ayant tousjours espoir
Qu'en travaillant son mal s'appaiseroit
Et de la paix le grand bien parferoit
Dont il avoit le moyen jà fondé

Le lendemain arriva à Condé (3)
Son beau chasteau pour chasse très-exquis
Où lors estiez intitulé marquis,

(1) *Clermont-en-Argonne* (Meuse).
(2) François 1er, Duc de Lorraine après la mort d'Antoine.
(3) *Condé-en-Barrois*, canton de Vavincourt (Meuse). — Ce lieu est le seul de ce nom qui figure dans les dictionnaires de la Meuse et de la Meurthe.

Digitized by Google

Accompagné de votre sœur aisnée
Qu'on nommoit alors la princesse Renée ;
Puis le lundy de décembre tiers jours,
Dedans Nancy revint faire séjour.

Digitized by Google

FOUILLES EXÉCUTÉES AUTOUR DE REIMS

En 1881, 1882 & 1883

Par M. Ch. LORIQUET, Membre titulaire

Les fouilles exécutées sur divers points autour de Reims dans le cours de 1881 et 1882 ont été très fructueuses pour l'archéologie.

Celles que M. Léon Foucher a fait pratiquer dans le voisinage de la *fosse Jean-Fat* et du pont de *la Husselle,* a signalé un vaste cimetière gallo-romain postérieur à l'époque d'incinération, dont l'objet le plus remarquable est un fragment d'étoffe feutrée, portant un dessin imprimé en or qui offre les caractères de l'art du IVe siècle, et mériterait d'être publié. On a recueilli, en outre, sur le même point, des cippes funéraires à inscriptions et d'autres objets dont M. Aug. Nicaise a rendu compte dans une lecture faite à la Sorbonne. Nous y renverrons le lecteur, sans partager sur tous les points les opinions de l'archéologue châlonnais.

Les fouilles que MM. Fruchart et Vanier ont ouvertes, à l'extrémité de la rue de Merfy, indiquaient la présence d'une vaste nécropole gallo-romaine, dont l'extrémité de la rue Gilbert était le centre. Les tombes d'adultes semblaient y être moins nombreuses que celles d'enfants. Outre un bracelet en verre noir, donné par M. Duquenelle, et dont la forme en croissant est assez curieuse, le Musée a acquis de cette fouille un petit collier composé d'une trentaine de grains de verre creux, bleus, blancs et jaunes, ces derniers dorés intérieurement. Un certain nombre de vases

Digitized by Google

recueillis dans ce cimetière renfermaient des ossements d'animaux.

Des fouilles exécutées près de Muizon, sur la hauteur de Courmont, et sur un monticule voisin de Rosnay, lieudit les Tomois, ainsi appelé des nombreux tumulus qu'on y voyait autrefois, nous n'avons acquis qu'un seul objet, un grain de collier en pâtes vitreuses de diverses couleurs (*fig.* 1), dont le dessin, formant mosaïque, est une œuvre des plus remarquables. Ce travail, que je crois romain, n'a qu'un rapport éloigné avec les grains de verre ou de matières vitrifiables, si nombreux dans la bijouterie mérovingienne (1). Des tombes en pierre, en plâtre, ou simplement en bois, toutes orientées, composaient les deux cimetières.

Enfin, en 1882, MM. Fruchart et Vanier ont exploré partiellement un terrain situé presque au sommet de la montagne de Sainte-Geneviève, entre l'ancienne voie romaine qu'a remplacée le chemin des Mesneux, et les habitations qui bordent le côté gauche de la route actuelle de Paris, lieudit aux Trois-Moulins. Cette dénomination est due aux moulins de bois dont le dernier se voyait encore il y a une cinquantaine d'années. Non loin de là, mais un peu plus haut, et au nord, en allant vers la ville, s'élevait l'église de Sainte-Geneviève, dont la fermeture fut ordonnée en 1773 et la destruction consommée en 1775 (2).

Des objets de toutes sortes ont été trouvés sur cet emplacement, provenant, pour la plupart, des sépultures qui se sont succédé, ou plutôt superposées dans ce terrain de-

(1) Le côté choisi par le graveur est celui où le losange est le moins bien réussi, mais il permet de voir comment les bandes qui constituent la mosaïque ont été soudées à leur extrémité avant la cuisson.

(2) D. Chastelain, *Journal*, fol. 34 vers la fin. La chapelle était succursale de Bezanne. M. de la Roche-Aymon partagea les paroissiens entre la Madeleine, Tinqueux et Besanne. Il y eut opposition de la part du seigneur de Muire et autres. — En 1746, le sol de la route fut baissé au voisinage de la chapelle ; on mit alors à nu de grandes tombes de plâtre.

Digitized by Google

puis la fin du haut empire jusqu'à l'époque mérovingienne inclusivement. Beaucoup sont curieux. De ce nombre je citerai le cachet d'un oculiste nommé Januarius, des colliers de différentes sortes, des bracelets, des boucles d'oreilles, des fibules et agrafes, quelques cippes funéraires, dont un a été donné au Musée par M. Bouton, et un autre acquis pour le même établissement par la commission archéologique; de nombreuses traces d'incinération, enfin des vases de forme singulière que nous allons décrire.

Les boucles d'oreilles, en argent, avec applications de plaques en grenat, ont été données par M. Duquénelle avec quelques autres objets de la même époque. Nous avons acquis, de notre côté, le cachet de l'oculiste Januarius.

Un autre cachet a été trouvé depuis dans les fouilles de la fosse Jean-Fat. M. Fruchart, qui s'en est rendu acquéreur pour un collectionneur parisien, ayant bien voulu nous le communiquer, nous pourrons en donner la primeur à nos lecteurs.

I.

Vases à encens, garnis de lumières.

Après le cachet de l'oculiste Januarius, dont nous parlerons plus loin, une des plus grandes curiosités recueillies au mont Sainte-Geneviève est une espèce de coupe en terre cuite, inconnue jusqu'ici dans la céramique gallo-romaine, et dont on a trouvé sur ce point trois exemplaires (*fig.* 2). Quand je dis que ce genre de vase n'était pas connu avant les fouilles de Sainte-Geneviève, je m'exprimerais mieux en disant qu'on n'y avait pas fait attention jusque-là. Ainsi, l'exemplaire que possédait M. Duqué-

Digitized by Google

nelle (*fig.* 4). est un peu différent de ceux qui proviennent de Sainte-Geneviève, mais il n'avait pas été compris ou même étudié.

Des trois trouvés à Sainte-Geneviève, j'en ai gardé deux, les mieux réussis; le troisième est allé au Musée de Saint-Germain, où il a excité la plus vive curiosité.

Depuis cette époque, trois autres, dont un brisé, ont été trouvés à Clairmarais, près du chemin de Ponton, et j'ai acquis l'un d'eux, auquel j'ai donné la préférence sur les deux autres à cause des traces qu'il a conservées de feu et même de corps étranger que l'on croirait avoir brûlé dans la coupe, et de là coulé sur le pied (*fig.* 3).

A première vue, et posés dans le sens qui me paraît le plus naturel, ces vases offrent une coupe ou cassolette plus ou moins développée que soutient un piedouche évidé intérieurement, et qui est munie sur les bords de quatre appendices creusés en forme de bobêches. C'est ainsi du moins que l'on doit, selon moi, considérer ces appendices.

D'autres personnes ont pensé que l'on pouvait poser l'appareil dans le sens inverse; alors, ce qui était le pied devient la partie principale, et ce que je considère comme une cassollette n'est plus que le support. D'après ces personnes, la forme du support serait telle, afin que l'on pût poser l'appareil retourné sur des braises ardentes sans étouffer le feu. Quant au godet placé de l'autre côté, il serait destiné à recevoir un objet pour le cuire, un œuf par exemple.

Le système que je viens d'exposer me paraît soulever plusieurs objections. Quand le godet, que j'appellerai inférieur, est aussi étroit qu'on le voit dans la fig. 2, l'œuf qu'on y placera pour le faire cuire pourra difficilement tenir, tandis que dans un appareil semblable à celui qui provient de Clairmarais (*fig.* 3) il se trouvera trop au large, sans qu'il y ait place pour plusieurs.

Digitized by Google

A peine est-il besoin d'ajouter que pour faire cuire séparément un œuf, il y a un moyen beaucoup plus simple, celui dont on se sert généralement à la campagne, qui est de le poser dans les cendres chaudes ; pas n'est besoin pour cela d'un vase, et surtout d'un vase fait exprès.

On se demande enfin, dans cette hypothèse, à quoi sert de donner à la coupe ce vaste développement, et, de plus, pourquoi les appendices placés au bord sont creux.

Vainement, pour me convertir à ce système, le directeur des fouilles, M. Fruchart, m'a apporté des écailles d'œuf, trouvées, disait-il, dans le godet du n° 3, prétendant que l'appareil, après avoir servi de casserole, pouvait bien avoir rempli l'office de coquetier. Il assurait même que la matière déposée sur le pied, et qui, ainsi que je l'ai dit, paraît s'être échappée de la coupe et avoir coulé dans le sens contraire à celui que voudrait la destination que l'on suppose, était de l'œuf brûlé.

Nous ne pousserons pas plus loin l'examen d'un système que le lecteur a jugé comme nous insoutenable, et sans y insister davantage, nous reprendrons la suite de nos explications.

Si nous replaçons l'appareil dans le sens indiqué d'abord, le godet inférieur devient un pied, la patère évasée qu'il supporte devient une cassolette, et les petits godets placés sur ses bords peuvent recevoir, ainsi que je l'ai réalisé, de petites chandelles de cire.

L'exemplaire recueilli précédemment par M. Duquénelle (*fig.* 4), quoique différent de forme et offrant des bobèches moins développées, se prête sans difficulté au même emploi, à la condition de ne pas forcer la quantité des charbons allumés dans le corps du vase, pour ne pas le faire éclater.

Digitized by Google

Mais ce n'est pas tout que de pouvoir fournir l'explication matérielle de l'appareil, il faudrait la justifier par des textes ou des exemples.

Il me paraît superflu de recueillir dans les auteurs anciens des textes qui montrent les flambeaux allumés ou l'encens fumant dans les temples en l'honneur des dieux. Ainsi en était-il dans les laraires domestiques, dans ces *sacellum* où la dévotion réunissait les divinités dont le culte était particulièrement en honneur dans chaque famille. Là on trouvait d'ordinaire un modeste autel ou un foyer portatif sur lequel on brûlait de l'encens, où l'on faisait des libations de vin, où l'on offrait parfois un sacrifice, où d'autres fois on déposait comme offrande des mets choisis parmi ceux de la table de la famille.

Le culte porté au dehors se traduisait de la même manière. Quand les Romains, par exemple, dans l'angoisse où les avaient placés les succès d'Annibal, eurent recours à la mère Idée et l'introduisirent solennellement dans leur ville pour la protéger, tous les habitants, dit Tite-Live (Liv. XXIX, 14), se précipitèrent au-devant d'elle; sur son passage on avait placé, devant les portes des maisons, des vases où fumait de l'encens : « *Thuribulis ante januas positis, qua præferabatur, atque incenso thure, precantibus.* »

Croyez bien qu'en pareille circonstance le luxe des appareils était en rapport avec le degré d'aisance de ceux qui rendaient hommage à la déesse. Tous les vases à encens n'étaient pas à la mesure de celui que Cicéron reproche à Verrès d'avoir extorqué au riche chevalier L. Papirius. A côté des vases de bronze que l'on nous présente comme particulièrement employés dans les circonstances solennelles, il y en avait d'autres, sans doute plus simples et moins précieux, dont s'accommodaient mieux de modestes ressources. C'est ce que nous offre (*fig.* 5) une peinture de

Digitized by Google

Pompéi reproduite dans les *Chefs-d'œuvre de l'art antique* (2e série, vol. 3, pl. 27). On y voit des génies occupées à parer l'autel d'un Bacchus rustique dressé dans les champs au pied d'un arbre. L'un prépare une guirlande de fleurs, un autre tire des bijoux d'une cassette, un troisième apporte sur l'autel le lecythus ou vase à libations, le quatrième se prépare à verser sur une coupe du genre des nôtres (*fig.* 2 et 3), moins les bobêches, le contenu d'une petite boîte que, d'après d'autres peintures, il y a lieu de regarder comme une boîte à encens.

Mais, dans les exemples que j'ai allégués jusque-là, il n'est question que d'encens : il est temps d'y joindre les lumières.

Dans un opuscule qui marquait, il y a trente ans, mes débuts dans l'étude de l'antiquité (1), je rappelais qu'à Rome et dans l'Orient, pour faire honneur à certains personnages, on les accompagnait jusqu'à leur porte avec des flambeaux ; je montrais ensuite que la coutume s'établit de porter constamment de la lumière pendant le jour devant les empereurs, et aussi devant certains magistrats et dignitaires, usage qui s'est perpétué dans l'Eglise. Je remarquais de plus que les honneurs dont je parlais s'étendaient aux statues qui ornaient la rue. J'entends par là les statues honorifiques décernées d'abord par le peuple ou par le Sénat, puis par le prince, pour un bienfait public ou une vertu d'éclat, et que l'ambition et la vanité multiplièrent tellement dans Rome, à la faveur des guerres civiles et des troubles qui y bouleversaient toutes les règles, que dans les premiers temps de l'empire il était devenu, suivant Dion, impossible de les compter (In Claud. lib. LX).

Ces statues, lors de leur érection, étaient l'objet de for-

(1) *Essai sur l'éclairage chez les Romains*, p. 104.

Digitized by Google

malités et de fêtes que l'on regardait comme une sorte de consécration.

De ce genre furent celles que le préteur Marius Gratidianus dut à l'adresse avec laquelle il sut s'emparer de la faveur publique. Depuis longtemps on souffrait du peu de fixité de la monnaie et des abus qui s'étaient introduits dans sa fabrication. Les fraudes qui s'y commettaient ayant fait découvrir l'art de les essayer, les préteurs réunis aux tribuns du peuple firent un règlement qui prescrivait de procéder à cet essai avant de lancer de nouvelles monnaies dans la circulation, et Gratidianus ayant porté cette ordonnance au Forum, comme s'il en était l'unique auteur, se rendit par là agréable au peuple qui lui décerna les plus grands honneurs. On lui éleva des statues dans toutes les rues, autour desquelles on brûla de l'encens et des cierges. « *Omnibus vicis statuæ, ad eas thus et cerei; nemo unquam multitudini fuit carior.* » (Cicéron, de Officiis III, 20; Plin., Hist. Nat. lib. XXXIII, 46).

Je suis loin de prétendre que, dans la circonstance rapportée par Cicéron et par Pline l'ancien, un même appareil dut réunir les deux marques d'honneur dont nous parlons; j'admets que les cierges et l'encens ont pu se trouver ensemble aux pieds d'une statue sans être soutenus par un même support.

Des appareils du genre des nôtres, réunissant les deux choses, sont surtout applicables aux cas plus simples auxquels Ulpien fait allusion quand il dit que les bougies avaient leur usage conjointement avec l'encens, dans l'intérieur des habitations : « *Etiam thus et cereos in domesticum usum paratos.* » Il est permis de supposer qu'ils étaient surtout en usage devant ces édicules où, comme nous le disions tout à l'heure, les Romains plaçaient les dieux lares et les objets particuliers de leur culte (Petrone,

Digitized by Google

Satyricon, XXIX). Si le feu que les Vestales entretenaient et auquel les Romains attachaient le salut de la nation brûlait sur un simple vase d'argile (*Essai sur l'éclairage chez les Romains*, p. 190), les lares pouvaient se contenter d'un vase de cette matière pour l'offrande mensuelle qui leur était promise (Tibulle, liv. I, eleg. 3) :

Redderet antiquo menstrua thura Lari.

Le peu de largeur des bobêches ne doit pas être regardé comme un obstacle à l'emploi que nous leur assignons. Il est évident, au contraire, qu'elles ont été destinées à recevoir des bougies, et pas à autre chose.

Parmi les présents qu'on s'offrait aux Saturnales, figuraient les bougies, les lampes et les lanternes, et Stace nous apprend que les générosités faites à cette occasion n'étaient pas toujours dispendieuses; les bougies, entre autres, étaient quelquefois fort maigres (Sylv. lib. IV, IX, Rit. Saturnal. 40) :

Quantum vel dare cereos arentes,

quoiqu'elles fussent destinées à brûler sur les autels de Saturne, et à remplacer des victimes humaines qu'on avait offertes autrefois à ce Dieu.

Martial (X, 87), à son tour, nous est témoin que souvent un client besogneux se contentait d'envoyer d'aussi maigres cadeaux :

Absit cereus aridi clientis.

Du reste, le cierge, *cereus*, avait alors dans la langue son diminutif *cereolus*, et saint Jérôme en offre un exemple frappant, quand il parle des chrétiens qui les employaient en nombre à honorer les reliques des martyrs : « *Magnum*

Digitized by Google

honorem præbent hujusmodi homines beatissimis martyribus, quos putant hujusmodi cereolis illustrandos. »

Cette façon d'honorer les martyrs, comme je l'ai démontré dans l'ouvrage déjà cité, n'était autre qu'un reste des habitudes païennes à l'égard des morts; suivant les grammairiens et les commentateurs, les funérailles empruntaient leur nom *funus* aux flambeaux qui y figuraient et en faisaient le principal ornement, et il est démontré par là combien y était fréquent et multiplié l'emploi des cierges et des flambeaux, tant dans la pompe funèbre et autour du corps, que sur le lieu même de la sépulture.

On sait, de plus, qu'aux flambeaux allumés les Romains joignaient dans les funérailles des offrandes de parfums, d'encens en particulier, des fruits, des mets de différents genres; Virgile le premier en dépose, quand il dit dans l'Enéide (VI, 223) :

Congesta cremantur
Thurea dona, dapes, fuso crateres olivo.

Ainsi se trouve expliquée l'existence, dans les sépultures postérieures à l'âge de la crémation (1), d'un grand nombre de vases de toute nature, mais particulièrement du genre de ceux dont je parle. On doit s'étonner peut-être de n'en avoir pas rencontré plus fréquemment de cette forme; il se peut que leur présence ici plutôt qu'ailleurs soit due à des habitudes locales dont la raison nous échappe.

On sait que parmi les vases que l'on recueille dans les sépultures, il y en a qui sont percés de trous. Cette précaution était prise pour que les charbons incandescents qu'ils renfermaient demeurassent plus longtemps allumés.

(1) L'usage de la crémation se répandit à Rome, puis dans l'empire, au IIIe siècle avant Jésus-Christ. Le christianisme modifia peu à peu cet usage, et sous Gratien on ne brûlait plus les morts.

Digitized by Google

Le savant ouvrage de M. l'abbé Cochet, intitulé : *Archéologie céramique et sépulcrale,* en offre des exemples, mais provenant plutôt des sépultures chrétiennes (tableaux VIII, IX et X). Dans le même ouvrage (page 15) est reproduite une miniature du XIVe siècle, où se trouvent représentés autour du cercueil une suite de vases où fume l'encens, entremêlés de cierges placés sur des chandeliers (*fig.* 6). On croit que ces mêmes vases étaient déposés dans la sépulture après la cérémonie des obsèques.

M. Paul Lacroix a reproduit le dessin de l'abbé Cochet dans le volume intitulé : *Vie religieuse et militaire au Moyen-Age,* p. 509. Un autre dessin du même volume, p. 547, qui reproduit la cérémonie des obsèques, d'après une peinture de manuscrit grec du IXe siècle, doit être également cité ici (*fig.* 7). Le prêtre que l'on y voit conduisant un mort à l'église, tient dans sa main gauche une boîte à encens du genre de celle dont se sert un des génies de la peinture de Pompéi (*fig.* 5), et de l'autre il balance un encensoir. Ce dernier est absolument de la forme du vase que le Musée doit à la générosité de M. Duquénelle, à cette différence près que les bobèches de celui-ci sont remplacées par des trous donnant passage aux chaînes de suspension.

II.

Cachet de l'oculiste Januarius trouvé à Reims sur la montagne de Sainte-Geneviève.

Avant de décrire ce cachet et d'en expliquer les légendes, il convient de dire quelques mots sur ce genre de curiosité. Je les emprunterai au livre que j'ai publié il y a vingt deux ans sur les inscriptions du pays rémois.

Digitized by Google

« On appelle *pierres sigillaires* de petites tablettes de forme ordinairement carrée ou quadrilatérale, épaisses de quelques millimètres, en stéatite verte ou brune, dont les tranches portent des inscriptions gravées en creux, à rebours, et dont l'empreinte donne en relief le nom d'un remède, ordinairement accompagné de l'énumération de ses qualités et précédé d'un nom d'homme. Comme les pierres qu'on a recueillies jusqu'ici n'ont fait connaître que des collyres ou remèdes indiqués dans les écrits des anciens médecins pour les maladies des yeux et des parties qui avoisinent cet organe, on leur a donné aussi le nom de *cachets d'oculistes*.

« Des divers travaux qui ont été faits sur ces pierres il résulte : 1° que l'usage abusif des bains multipliait, chez les anciens, les maladies des yeux, et que cette circonstance suffit pour expliquer le grand nombre de cachets d'oculistes que l'on rencontre de nos jours ; 2° que la plupart ont été gravés du temps des Antonins; 3° que les pharmacopoles s'en servaient pour étiqueter les remèdes qu'ils débitaient, et, pour cela, appliquaient l'une des tranches gravées sur la préparation elle-même, à laquelle ils donnaient la consistance voulue au moyen de la gomme; 4° que, cependant, il y a des exemples de vases destinés à contenir des collyres liquides et qui portent dans leur pâte l'indication de cette destination; 5° que le nom d'homme placé ordinairement en tête de chaque étiquette est celui du médecin inventeur du remède, dont le pharmacopole avait suivi la formule, et non de ce dernier. »

Le docteur Sichel, dans les conclusions qui terminent son *Nouveau recueil de pierres sigillaires d'oculistes*, p. 177, dit que « ces oculistes débitaient eux-mêmes les collyres qu'ils recommandaient. » Il me parait impossible d'admettre ce sentiment, au moins d'une manière absolue,

Digitized by Google

en présence d'un même nom lu sur des cachets trouvés à des distances éloignées, et surtout des noms différents que portent le cachet et les bâtonnets recueillis ensemble par M. Duquénelle, comme on le verra tout à l'heure. « Le changement de propriétaire, soit par héritage et succession, soit par transaction ou cession de clientèle », que le même écrivain croit pouvoir invoquer pour justifier son opinion me paraît expliquer la substitution d'un nom à un autre sur un cachet, au moyen d'un grattage ou de corrections, mais non la présence de noms différents sur les tranches d'un même cachet, et la réunion, dans les mains d'un même pharmacopole, de produits dus à divers inventeurs et portant leurs noms.

Le docteur Sichel a remarqué avec raison que les expressions des légendes portées par les cachets d'oculistes sont généralement, quant au fond, conformes aux usages de l'antiquité médicale et aux données fournies par les auteurs anciens. Si donc l'orthographe se ressent parfois de l'ignorance des graveurs, ou du peu d'instruction des oculistes eux-mêmes, la critique a libre carrière quant aux restitutions, pourvu que celles-ci suivent d'aussi près que possible les lettres des inscriptions, et qu'elles ne sortent pas du cercle des médicaments et des locutions employées par les médecins de l'antiquité et consacrées par les cachets d'oculistes eux-mêmes.

Au reste, après les travaux récents de M. Desjardins, de l'Institut, et de MM. Héron de Villefosse et Thédenat, la lecture et l'interprétation des cachets d'oculiste offrent peu de difficultés sérieuses.

Toutefois sur un point discuté par M. Desjardins (*Lettre à M. le Dr Fournié*, p. 5), et en dernier lieu par MM. Héron de Villefosse et Thédenat, il nous reste un doute à

Digitized by Google

exprimer. C'est à props du *penicillus* ou *penicillum* que portent un certain nombre de cachets.

Il est bien démontré, par ce que Pline en dit, qu'il ne s'agit point ici de charpie, mais d'éponge taillée ou naturellement façonnée en pinceau ou plumasseau ; cette opinion se trouve corroborée par ce que Galien nous apprend des propriétés curatives de l'éponge. Mais je ne vois pas comment un objet de cette nature peut recevoir par voie d'impression une marque semblable à celle de nos cachets. J'ai peine à croire en outre que M. Desjardins soit dans le vrai quand, pour répondre à cette difficulté, il insinue que les *penicilli* se vendaient en boîte, et que les boîtes étant cachetées recevaient la marque particulière aux *penicilli*. Cela me paraît peu vraisemblable. L'exemple qu'on pourrait m'objecter des vases de terre ou de verre destinés à recevoir des collyres liquides, n'est pas applicable ici, puisqu'il s'agit de marques imprimées, non point sur un vase par celui qui le fabrique, mais par l'oculiste lui-même sur le produit qu'il débite. Je me figure donc qu'il faut y voir un médicament destiné à être appliqué avec l'éponge et auquel pour cette raison l'on a donné le nom de *penicillus ;* ou mieux encore une éponge, non seulement préparée pour l'emploi que Pline lui assigne, mais imprégnée d'un médicament qui fait corps avec elle et lui donne la consistance pâteuse nécessaire pour recevoir l'empreinte d'un cachet.

Il est bon de rappeler que, sur 150 et quelques pierres sigillaires connues, douze appartiennent à Reims même, sans tenir compte de celles qui ont été trouvées dans son voisinage. Dans ce nombre je ne fais pas entrer non plus l'inscription placée en relief au culot d'une fiole de verre que j'ai cru pouvoir interpréter comme étant la marque

Digitized by Google

d'un collyre liquide (1). Cette attribution, contestée par les uns, appuyée par d'autres, a acquis un certain degré de vraisemblance depuis que MM. Héron de Villefosse et Thédenat (2) ont démontré que certains collyres devaient être conservés dans des vases en verre et cherché à appliquer cette donnée nouvelle à certaines inscriptions.

Le premier en date de nos cachets fut trouvé en 1847, au mont Aimé, et fut l'un des plus curieux objets dont s'occupa la Société archéologique de Reims pendant sa courte existence. Il fut publié par le docteur Sichel en 1851 dans l'*Union médicale*. Le docteur en devait la communication à notre compatriote M. L. Lucas. On y lisait, d'après les corrections du docteur Grotefend (3), les noms de *L(ucius) Asuetinius Severus* et de *H(irrius) Firminus :* ce dernier, en caractères plus modernes et moins profondément gravés.

En septembre 1854, M. Duquénelle recueillit, dans des fouilles pratiquées sur deux points différents de la ville, deux nouvelles pierres sigillaires. L'une d'elles, trouvée près de l'église de Saint-Thomas, au bord de la voie romaine de Reims à Bavai, était accompagnée d'une boîte contenant de nombreux bâtonnets et fragments de bâtonnets formés de la substance même des collyres antiques, parmi lesquels plusieurs portaient encore très lisiblement leurs inscriptions ; enfin toute une trousse de chirurgien-oculiste, composée de dix-huit instruments en bronze, tels que scalpels, spatules, érignes simples et doubles, pinces de différentes formes, outre une petite balance dite romaine. Avec ces objets ont été trouvées des monnaies de Faus-

(1) *Reims pendant la domination romaine*, p. 290.
(2) *Cachets d'oculistes romains*, t. I, p. 33.
(3) *Die stempel der romischen Augenarzte gesammelt und erklart. Hannover*, 1867, in-8°.

Digitized by Google

tine et d'Antonin, qui fixent la date probable de leur enfouissement.

Après avoir fait connaître ces objets dans le *Journal de Pharmacie* de janvier à juillet 1863, notre confrère en fit généreusement, trop généreusement peut-être, l'abandon en faveur du Musée de Saint-Germain, sous promesse d'une compensation qui n'a pas été réalisée, ne se réservant qu'un petit nombre de fragments des collyres trouvés.

Sans la découverte d'instruments du même genre faite en 1864 à Saint-Privat de l'Allier, celle de M. Duquénelle serait absolument unique (1).

Les nouveaux cachets rémois dont nous venons de parler, dénommés au nouveau Recueil de Sichel *lapis Remensis secundus* et *tertius*, sont ceux que j'ai publiés le premier en 1860. On y trouve les noms de *C. Firmus Severus* et de *Ru* (*tilius* ou *brius*) *Plotinus* (2). Le second a été donné par son propriétaire au Musée de Saint-Germain.

La quatrième et la cinquième pierres sont représentées dans la découverte de M. Duquénelle par les collyres qui portaient leur empreinte, avec les noms de *Marcellinus* et de *Julianus*, ou du moins la terminaison *ianus* de ce dernier.

Ces collyres sont des pains quadrangulaires, allongés en bâtonnets larges de six à huit millimètres sur la face qui porte les inscriptions et sur la face opposée, plus étroits dans l'autre sens, et d'une longueur à peu près semblable aux pierres sigillaires elles-mêmes. Les uns sont d'un brun foncé, les autres ont une couleur rouge brique ; tous

(1) Des instruments semblables ont été trouvés à Paris, dans le quartier des Gobelins, et publiés dans la *Revue archéologique*, 1882.

(2) *Reims pendant la domination romaine*, p. 286 et sq. Je répare ici l'erreur que j'ai commise à propos du nom du dernier oculiste.

Digitized by Google

présentent une dureté presque égale à celle de la pierre. Le *Journal de Pharmacie* en a donné l'analyse.

Le cachet recueilli en mars 1869 dans les Coutures, près de la porte Gerbert, était le sixième. Il a été publié par M. Ch. Robert dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*. Après avoir passé des mains de M. Blavat à Paris, il est heureusement revenu dans celles de M. Duquénelle.

Un septième cachet, trouvé en juin 1869, rue des Moulins, a été publié la même année dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, par M. Héron de Villefosse, et dans la *Revue archéologique*, par M. Thédenat. On y lit les noms des médecins *M(arcus) Claudius Martinus* et *M(arcus) Filonianus*, avec le nom d'une maladie qu'aucune pierre n'avait encore donné.

Deux cachets, encore en la possession de M. Duquénelle, ont été publiés en 1880, dans la *Revue critique*, par M. l'abbé Thédenat. On y trouve les noms de *Magillius* et de *D(ecimus) Gallius Sextus*. Ce dernier nom est nouveau.

Enfin, le même recueil, toujours par la plume de M. Thédenat, a fait connaître un autre cachet appartenant à M. Duquénelle, et qui porte le nom de l'oculiste *Ferox*.

J'arrive enfin au cachet de l'oculiste *Januarius* (fig. 8). Il a été trouvé à la profondeur d'environ 2 mètres 50, dans la couche la plus ancienne des sépultures, sans qu'on puisse assurer qu'il provient d'une tombe.

C'est une petite pierre carrée, en stéatite verdâtre, de 42 millimètres de long sur 40 de large, et épaisse de 7 millimètres, avec une dépression régulière et arrondie pratiquée sur la face supérieure. La face opposée, de nature écailleuse, était légèrement bombée avant qu'un acc iden en détachât un feuillet. L'évidement dont nous parlons at

Digitized by Google

été déjà remarqué sur l'un des plats du cachet de Magellius, également trouvé à Reims.

On a donné de cette particularité, du reste assez rare, deux explications également plausibles. Les uns croient que le creux servait au pharmacopole pour délayer le collyre avant de l'appliquer; d'autres, qu'elle avait pour but de permettre au pouce de s'y appuyer au moment d'imprimer l'une des tranches sur le bâtonnet de collyre.

L'un des savants qui se sont le plus utilement occupés de la description des cachets d'oculistes, M. Ern. Desjardins, a remarqué que, suivant Scribonius Largus (1), on appliquait quelquefois, sous forme d'emplâtre, la pâte convenablement amollie des collyres. J'oserai proposer une nouvelle explication de la dépression dont il vient d'être parlé. Elle a pu servir à façonner les emplâtres. Si cette hypothèse ne paraît pas devoir être négligée, il ne sera pas inutile de constater désormais si le creux en question s'observe plus particulièrement dans les cachets dont les légendes annoncent des compositions aptes à être employées sous forme d'emplâtre.

Chacune des tranches est gravée sur deux lignes; les lettres des légendes sont droites et la forme en est de bonne époque; à leur base se remarque un trait à peine apparent destiné à guider le graveur.

LÉGENDES

1. IANVAR · DIASMYR
NES POST · IMP EX·OVO

Janvar*ii* diasmyrnes post imp*etum lippitudinis* ex ovo.

(1) *De composit. medicament.* libellus, CCX.

Digitized by Google

« *Collyre de myrrhe de Januarius, à employer délayé dans de l'œuf, après que la première violence de l'ophtalmie est passée.*

L'inscription présente diverses particularités dignes de remarque. L'V de *Janvarius* est lié avec l'A qui suit; il en est de même de l'N et de l'E de *diasmyrnes*. L'Y de ce mot est absolument fait comme un I ordinaire, avec addition de deux cornes ou crochets au sommet de la haste; c'est la forme usitée chez les Latins pour distinguer l'*u* voyelle prononcée *i*, à la fois de l'*u* voyelle prononcée *u* ou *ou*, et de l'*u* consonne ou V. Enfin, dans le sigle qui représente le mot *impetum*, au moyen des trois lettres liées I, M, P, l'I confondu avec le premier jambage de l'M, s'en distingue par une plus grande hauteur; et le P se distingue du dernier jambage au moyen d'un demi cercle attaché sur la droite de son prolongement.

Le mot *lippitudinis*, qui complète habituellement les formules *post impetum* et *ad impetum*, et qui signifie l'inflammation, d'où résulte la sécrétion muqueuse ou écoulement amenant la chassie, est oublié, mais facile à suppléer, quand on sait que le remède indiqué, je veux dire pour combattre la *lippitudo post impetum*, est presque toujours le *diasmyrnes*.

M. Desjardins a relevé dix-neuf fois l'emploi du *diasmyrnes* contre l'ophtalmie commençante (1).

Galien (Comp. sec. l. lib. IV, c. 8) indique la composition du *diasmyrnes*, qu'on appelle également *diasmyrnon* et *diasmyrnum*; la *myrrhe* (μύῤῥα ou σμύρνη) en était le principal ingrédient. MM. Héron de Villefosse et Thédenat ont donné à son sujet les détails les plus complets (2).

(1) E. Desjardins, *Lettre à M. le docteur Ed. Fournié*, p. 15.

(2) Héron de Villefosse et Thédenat, *Cachets d'oculistes*, t. I, p. 165 et suiv.

Digitized by Google

Quant aux mots *ex ovo*, il suffit, pour les comprendre, de se rappeler ce que sont les collyres. Tous ceux qui se débitaient en bâtons avaient la consistance d'une pâte dure ; il fallait, pour les employer, les dissoudre dans un liquide ; c'est ce qu'indiquent Aétius et Galien, en ajoutant, après avoir donné la formule de certains remèdes, qu'on les délaie dans du blanc d'œuf, δὶ ὠοῦ. Aétius dit même d'un collyre qu'il faut l'employer avec de l'œuf au début, et avec de l'eau au déclin de la maladie ; Celse enfin dit qu'au blanc d'œuf on peut substituer du lait de femme.

La formule que nous venons d'expliquer est fréquente. On la trouve sur plusieurs des cachets décrits par MM. Sichel, Grotefend et Ern. Desjardins.

On sait que les Romains portaient habituellement trois noms, le prénom, le nom de famille *(nomen gentile* ou *gentilicium)* et le surnom ; et comme l'oculiste était ordinairement un affranchi, son nom proprement dit était celui de la famille à laquelle il avait appartenu. Partant, s'il est seul, sans prénom ni surnom, on peut l'interpréter de cette manière. *Venerius,* dans une inscription du recueil d'Orelli, se dit d'un homme qui avait été attaché au service de Vénus : de même ici *Januarius* pourrait signifier que notre oculiste avait été au service de Janus. Pourtant un autre exemple tiré du recueil dont nous venons de parler (n° 1575) nous porte à croire que *Januarius* était un surnom. C'est celui d'un C. Attius Januarius, médecin de Baia ou Pax Julia, en Lusitanie, qui laissa de quoi construire un atrium en l'honneur d'Esculape.

2. IANVAR · LENEM
AD · IMP · LEX · OVO

Janvar*ii* lene m*edicamentvm* ad impe*tum* l*ippitvdinis*
ex ovo.

Digitized by Google

« Collyre doux de Januarius pour combattre la première attaque de l'ophthalmie, à délayer avec du blanc d'œuf. »

La lecture de cette marque présente deux observations à faire. La première est motivée par l'M qui, jointe au mot *lene* sans point séparatif, ne pourrait s'expliquer autrement que par une inadvertance du graveur, s'il n'y avait des exemples du mot *medicamentum* abrégé de même, avec ou sans le mot *lene,* mais le plus souvent avec lui (1). Nous avons naturellement préféré cette interprétation, sans nous arrêter à la leçon proposée par le docteur Grotefend pour une marque semblable, où *lenem* lui paraît mis pour *lenimentum.*

Pareillement l'L qui précède le mot *ex* ne peut être considérée que comme l'abrégé de *lippitudinis,* autrement elle n'a pas de sens.

Quant au qualificatif *lene,* il figure dans un certain nombre de cachets, et on l'a interprété comme nous le faisons.

3. IANVAR·DIAPSORI
CVM·AD·CLARITA

Janvar*ii* diapsoricvm ad clarita*tem.*

« Collyre diapsoricum de Januarius pour éclaircir la vue. »

J'ai parlé ailleurs du *diapsoricum* à propos du cachet de *Ru. Plotinus* (3). Il faut entendre par-là un collyre dans la composition duquel entre le *psoricum ;* quant à ce dernier, Celse indique comme il suit sa préparation. « Il n'existe

(1) Héron de Villefosse et Thédenat, *Op. cit.*, 17, 51, 171, 188.
(2) *Op. cit.*, n. 10, p. 26.
(3) *Reims pendant la domination romaine,* p. 288.

Digitized by Google

pas, dit-il, de substance ainsi appelée; mais on donne ce nom à un mélange de chalcitis ou minerai de cuivre et de calmie, qu'on broie ensemble dans le double de vinaigre; on met le tout dans un vase de terre qu'on recouvre de feuilles de figuier et qu'on laisse pendant vingt jours sous la terre; ensuite on le retire et on le broie de nouveau (1). » Les indications fournies par Pline (2) diffèrent peu de celles de l'Hippocrate latin.

Le docteur Sichel remarque que les anciens médecins ont donné plusieurs formules de *diapsoricum,* mais que les astringents métalliques en forment toujours la base.

Le *diapsoricum* n'est pas le seul médicament qui soit indiqué pour éclaircir la vue; le but indiqué par les mots *ad claritatem* est souvent associé à d'autres collyres, tels que le *stactum,* qui devait être injecté dans l'œil goutte à goutte. M. Desjardins a remarqué que le *stactum* est indiqué onze fois contre neuf où c'est le *diapsoricum.*

4. IANVAR · EVVODE
AD ASPRITVDINES.

Janvar*ii* ewode*s* ad aspritvdines.

« Collyre parfumé de Januarius contre les granulations des paupières. »

Après avoir constaté dans cette marque que le graveur a lié les lettres V et A de *Janvarii* pour abréger son travail, nous devons dire qu'il l'a prolongé par la répétition en apparence inutile du V de *evodes,* forme qui se rencontre fréquemment et qu'expliquent la présence de l'esprit sur l'*o* de *odes* et même la prononciation du mot.

(1) Celse, liv. VI, ch. VI, 31.
(2) Pline, *Hist. Nat.,* liv. XXXIV, XXIX.

Digitized by Google

De plus, dans le mot *aspritvdines*, l'V et le D sont liés, ainsi que l'I et l'N.

Par ce dernier mot il faut entendre les inégalités charnues de la surface interne des paupières, dont parlent Hippocrate et après lui tous les médecins de l'antiquité. Ils conseillent, pour les supprimer, soit l'emploi de certains caustiques, ou même de la pierre ponce en poudre mêlée à d'autres matières, soit des opérations chirurgicales pour lesquelles, dit M. Sichel, ils avaient inventé des instruments particuliers.

Tout collyre, quelle que fût la matière qui lui servait de base, pouvait être parfumé; aussi y a-t-il plusieurs sortes de collyres εὐῶδες.

L'action du collyre sur les *aspritudines* est ici purement préventive; cependant, il n'est pas démontré que l'*Evodes* simple dût cette action à l'ingrédient qui lui donnait une odeur agréable; mais, le nard qui, suivant Scribonius Largus, entrait pour beaucoup dans sa composition, pouvait avoir la double propriété que ce rôle suppose. D'autres fois on se contentait de myrrhe ou de safran; leur présence était alors indiquée dans la dénomination du collyre. C'est ainsi que Galien (Comp. sec. loc. l. IV, c. 8) en indique un de la composition d'un certain Cynéros, qu'il désigne sous le nom de *diasmyrnon evodes*. D'autres cachets portent *diasmyrnon* seulement, comme nous l'avons vu tout à l'heure; quelques-uns, au safran, sont nommés *crocodes*, qu'il faut entendre, paraît-il, non de la plante appelée *crocvs*, mais du safran de Mars, qui est un sous-carbonate de fer.

Digitized by Google

III.

Cachet de l'oculiste Cneus Albinus Natalis trouvé à Reims, lieudit la Fosse Jean-Fat.

La découverte de ce cachet est récente; il m'a été présenté comme ayant été recueilli le 12 juillet 1883, à Reims, lieudit la Fosse-Jean-Fat (fig. 9). Il m'eût été agréable de l'ajouter au précédent pour en enrichir notre Musée; M. Fruchart, qui en voulait un haut prix, l'a vendu à un marchand de Paris.

Comme le cachet précédent, il est en stéatite verdâtre, mais d'une nature moins écailleuse. Ses dimensions sont les suivantes : largeur en tous sens, 0,039 ; épaisseur, 0,006.

Les plats ne présentent pas de dépression.

Il est écrit seulement sur deux tranches contiguës; des lignes sont tracées sur les autres pour recevoir des inscriptions.

Les deux qui existent sont de la meilleure époque, en caractères verticaux et très correctement tracés. On n'y remarque ni points, ni distance entre les mots.

La désignation de l'oculiste à qui le cachet appartenait, comprenant, outre le nom, *nomen gentilicium*, Cneus, un *cognomen*, Albinus, et un *agnomen*, Natalis, la première ligne de chaque inscription lui est entièrement consacrée. Ce nom est nouveau dans la nomenclature des oculistes connus, mais sa forme ne donne lieu à aucune remarque. La désignation des collyres et celle des maladies qu'ils doivent guérir ne renferment rien qui n'ait été déjà publié.

LÉGENDES

1. CN ALBINI NATALIS
AVTHEMER AD IMP

Cn*ei* Albini Natalis authemer*on* ad imp*etum*.

Digitized by Google

« *Collyre à employer le jour même, contre la première attaque du mal.* »

Cette formule *ad impetum* est une des plus fréquentes; nous l'avons rencontrée plusieurs fois nous-même, et en dernier lieu dans une des inscriptions de Januarius. Dans ce dernier cas, le remède était un adoucissant sans désignation précise; cette fois, sans en dire davantage sur la composition du remède, on impose au malade de s'en servir, sans retard, le jour même. Tel est le sens que M. Sichel (1) donne, comme nous, à l'expression *authemeron*, après avoir démontré que Grivaud de la Vincelle (2) avait tort de lui substituer *anthemeron*.

Le mot *authemeron* est parfois remplacé dans les formules par *monohemeron*, toujours avec le même sens. Les médecins rangeaient sous cette dénomination un certain nombre de collyres différents par leur composition et dont Alexandre de Tralles (*de Arte Medica*, II) forme deux classes, suivant l'énergie de leur action, indiquée ordinairement par les termes *lene* et *acre*.

Nous remarquerons la liaison des lettres T et H, de manière à former comme un seul caractère.

2. CN ALBINI NATALIS
DIAMIS AD DIATHES

Cn*ei* Albini Natalis Diamis*us* ad diathes*im*.

Diamisus de Cneus Albinus Natalis contre la diathèse.

Le dernier mot offre une liaison semblable à celle que nous remarquions tout à l'heure entre les lettres T et H.

(1) *Cinq cachets inédits d'oculistes*, p. 21; — *Nouveau recueil de pierres sigillaires*, p. 104.
(2) *Recueil de Monum. antiques.*

Digitized by Google

Quant à l'explication qu'il convient de donner de ce terme, les savants diffèrent. Suivant M. Sichel, ce serait une ophtalmie simple, une maladie indéterminée des yeux. Le docteur Ch. Martin, dont M. Desjardins (1) adopte le sentiment, croit qu'il faut y attacher le sens de tumeur des parties extérieures de l'œil, soit de la cornée transparente, de la conjonctive oculaire, de la sclérotique sousjacente, soit enfin de la caroncule lacrymale ; maladie que l'on désigne aujourd'hui sous le nom de *trachômes*. On peut la regarder comme résultant d'inflammations répétées des paupières, comme une aggravation de l'*aspritudo* que portent tant de cachets d'oculistes. Ce qu'en dit Marcellus Empiricus semble, en effet, désigner une affection spéciale, et il est à remarquer que le collyre indiqué pour sa guérison n'est pas de ceux que leurs propriétés inoffensives permettent d'employer dans tous les cas. Le *diamisus* ou *diamisios* est un des remèdes recommandés par plusieurs médecins, par Marcellus Empiricus principalement, pour les granulations des paupières, même pour les cicatrices invétérées de la cornée transparente ; ce remède est un caustique à base de *misy*, substance métallique, dont Pline parle longuement, et que l'on regarde comme un sous-sulfate de fer hydraté (2).

(1) *Monum. épigraph. de Bavai*, p. 101. — Dans sa lettre à M. le docteur Ed. Fournié sur les cachets d'oculistes, le savant épigraphiste fait des réserves au sujet de cette opinion.

(2) E. Desjardins, *Op. citat.*, p. 82, 92.

Digitized by Google

Fig. 2

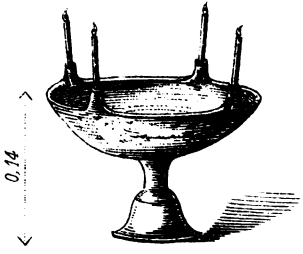

Fig. 3

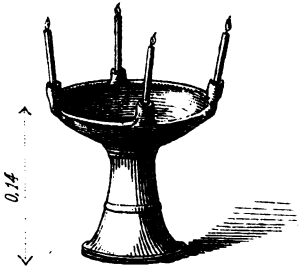

Fig. 4

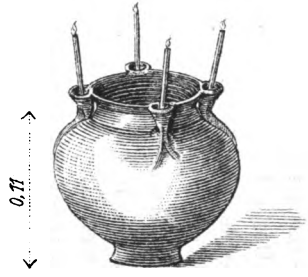

Fig. 6

Fig. I

Grandeur Naturelle

Fig. 5

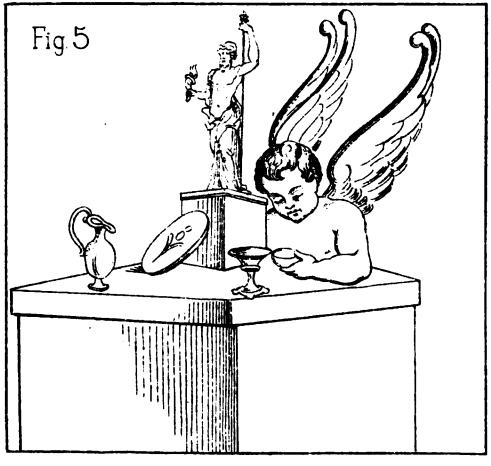

PL. I

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LES
TOILES BRODÉES

Anciennes Mantes ou Courtes-Pointes

CONSERVÉES A L'HOTEL-DIEU DE REIMS

Rapport lu à l'Académie de Reims dans la Séance du 30 Juin 1882

PAR M. CH. GIVELET, MEMBRE TITULAIRE

MESSIEURS,

Il y a quelques mois, faisant une tournée archéologique, en vue de recueillir des inscriptions, Messieurs H. Jadart, L. Demaison et moi étions à l'Hôtel-Dieu, quand par hasard, traversant un grenier, notre vue se porta sur une toile blanche sillonnée de fils bleus. C'était une courte-pointe que la religieuse qui avait bien voulu nous guider dans notre excursion nous autorisa à examiner de près, en l'enlevant de dessus les couvertures de laine qu'elle protégeait.

Cette courte-pointe ou mante (1), toile brodée en fil bleu, réjouit nos cœurs d'archéologues, car, à peine l'avions-nous examinée, que nous avions reconnu qu'un travail du XIIIe siècle était sous nos yeux.

(1) En consultant le Dictionnaire de Littré aux mots *Courte-pointe* et *Mante*, on verra que ces expressions sont synonymes et signifient une couverture de lit pour la parade. — La *mante* a pour étymologie *mantum* ou plutôt *mantellum*, *mantilium*, serviette, nappe, de *manus* et de *tela*. — Le mot *courte-pointe* ou *contre-pointe* est le résultat d'une fausse prononciation

Digitized by Google

La sœur hospitalière, pressée de retourner auprès de ses malades, nous engagea à prendre le temps nécessaire pour étudier à notre aise cette intéressante découverte. Nous notâmes alors ses dimensions et les sujets qui y sont brodés. Nous reconnûmes sur une des deux bordures qui restent encore, qu'elle a trait aux travaux de l'année. On y voit le jardinage, le labourage, la fenaison, la moisson, la vendange, l'ensemencement, et enfin une boulangerie. L'autre bordure a rapport à la chasse. La courte-pointe, divisée en losanges par des diagonales, renferme dans chacun d'eux, soit des fleurs de lys, des poissons, des oiseaux, des animaux et des hommes grotesquement posés, suivant la coutume du temps.

Ne pouvant, au moment de notre départ de l'Hôtel-Dieu, remercier la religieuse qui nous avait accompagnés, retenue qu'elle était par les devoirs de sa profession, il fut décidé que je reviendrais le lendemain et que je solliciterais l'autorisation d'enlever, pour l'étudier à loisir, cette pièce qu'un hasard inespéré venait de nous faire connaître.

Le lendemain, en effet, étant revenu à l'Hôtel-Dieu, j'appris que la nouvelle de notre découverte s'était répandue dans la maison. Madame la Supérieure (1), avec la grâce et la bonté qui la distin-

de *coulte-pointe* ou *coute-pointe*, c'est-à-dire une coute piquée, du latin *culcita puncta*, lit dont la couverture est faite de tissus appliqués l'un sur l'autre et unis par des points rangés en losanges ou formant des dessins. C'est en ce sens que l'on disait dans le *Roman de la Rose*, les *couste pointes*, et encore ailleurs : Sor couches et sor dras de lis ont mis tapis et *kieutes pointes*. — Encore i faut-il *coutepointes*, sarges, oreillers biaus et cointes, pour lit couvrir. — Querir un bon lit garni de linceux, *mante* et *contrepointe*, MARG., *Nouv.* XXXVIII. — Le mot *courtepointe* s'entendait aussi d'une sorte de torture au XIVe siècle : Elle ot esté mise en la gehyne en la *couste pointe* seulement.... DU CANGE, *Coustepointarius*.

(1) Madame Mauclère, en religion mère Sainte-Ursule, décédée en 1883.

Digitized by Google

guaient, me permit d'emporter la courte-pointe pour la faire photographier et ensuite graver. De plus, elle voulut bien mettre à la disposition de votre commission archéologique, cinq autres courtes-pointes d'une grande valeur, mais d'une époque beaucoup plus récente, puisqu'elles portent les dates de 1623 et 1626. « Nos courtes-pointes, suivant la tradition, m'a dit Madame la Supérieure, ont été brodées par nos mères, lorsque, après des guerres ou des épidémies, les malades étant moins nombreux, les sœurs hospitalières avaient quelques moments de loisir qu'elles employaient à confectionner ces dessins. » Comme celle du XIIIe siècle dont nous avons parlé d'abord, ces toiles sont brodées en fil bleu. La seconde, dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir, a pour motif principal l'Annonciation. Elle nous paraît devoir remonter à la fin du XVIe siècle, et n'a aucune analogie, dans l'ordonnance des sujets, avec celle des autres toiles, dont les traits accusent nettement le XVIIe siècle. Il ne peut au surplus y avoir aucun doute pour les mantes suivantes, puisque deux d'entre elles portent la date 1623, et la dernière 1626. La plus belle, peut-être, représente l'Apparition de Notre-Seigneur aux saintes femmes. Elle est de 1623. Puis viennent, dans l'ordre chronologique, la Mort de la Sainte-Vierge, sans date, mais également du règne de Louis XIII, et l'Assomption, qui fut brodée en 1623.

Enfin, la sixième pièce, remontant à 1626, est entièrement formée de carrés remplis des monogrammes IHS et MA, d'animaux, d'oiseaux et d'ornements variés.

En résumé, nous pensons que cette découverte a une certaine importance, moins par le nombre des pièces que par leur exécution ; les mains qui ont

Digitized by Google

brodé et surtout tracé ces dessins sont certainement celles d'artistes véritables, et dont il est fâcheux de ne pas connaître les noms que leur modestie nous a dérobés.

Les mantes brodées et conservées jusqu'à nous doivent être fort rares ; le livret du Musée de Cluny n'en mentionne aucune. Il y est question d'un grand nombre de broderies en soie et en laine, mais nullement de courtes-pointes brodées au trait et ayant quelque rapport avec celles de l'Hôtel-Dieu de Reims. On peut cependant rapprocher d'elles la célèbre *Tapisserie de Bayeux*, quoique dans cette dernière les sujets soient entièrement remplis et variés de couleur.

Je ne vous ferai pas ici, Messieurs, l'histoire de la tapisserie, ni même celle de ses origines à Reims. Vous avez entendu, il y a quelques années, les remarquables lectures de notre secrétaire général sur ce sujet, qui furent placées depuis comme introduction en tête de la description des tapisseries de Notre-Dame.

Dans cette introduction, M. Loriquet nous apprend que cet art remonte aux temps antiques, au moins pour la Grèce et l'Italie ; qu'au IIIe siècle, il était très connu en Orient, et qu'au Ve, d'après le récit de Grégoire de Tours, il fleurissait dans nos contrées, ainsi qu'il le rapporte dans ses récits du Baptême de Clovis par saint Remi. Tout porte à croire qu'à cette époque on fabriquait des tapisseries à Reims ; mais notre savant confrère en a donné la preuve pour le XIIIe siècle et les suivants. Dès cette époque, les différentes branches de cet art étaient représentées dans notre ville.

Parmi les ouvrages de tapisserie que, suivant les statuts de 1616, les maîtres jurés tapissiers avaient le

Digitized by Google

droit de visiter (1), nous remarquons les mantes et autres objets plus particulièrement du ressort des courte-pointiers. Si nous nommons les *mantes* ou *mentes*, dit notre confrère, c'est parce que la fabrication de cette couverture était particulière à Reims. Or, le mot qui est encore en usage dans les campagnes environnantes l'indique suffisamment : on entendait par là le manteau ou couverture de parade que l'on étendait sur le lit.

Les courtes-pointes que nous avons rencontrées dans le mobilier de l'Hôtel-Dieu ont malheureusement changé de destination. Au lieu d'être, comme jadis, des mantes ou manteaux de parade, elles sont devenues des manteaux nécessaires, puisque, malgré le petit nombre qui est parvenu jusqu'à nous, elles servent aujourd'hui de couvertures d'été. Leur froissement continuel contre les matelas et les fréquents lavages que nécessite leur emploi actuel, nous font craindre qu'on n'ait à déplorer leur perte d'ici à quelques années.

Notons encore une particularité des usages auxquels ces toiles furent consacrées. Dans les cérémonies dont l'Hôtel-Dieu était le témoin tous les ans, lors de la procession de la Fête-Dieu, elles décoraient les lits de la salle Sainte-Catherine, transformée aujourd'hui en salle de justice dans le nouveau Palais (2). Nous tenons ce détail de l'une des vénérables survivantes des religieuses Augustines, avant leur translation dans les bâtiments de l'ancienne abbaye de Saint-Remi, en 1829.

Ne serait-il pas à propos d'aviser la commission des

(1) Page XXXIII, édition in-12.

(2) L'emplacement de l'ancien Hôtel-Dieu est occupé par le Palais de Justice, la gendarmerie et les prisons.

Digitized by Google

Hospices de notre découverte, et de la prier de remplacer les courtes-pointes historiées par des couvertures de coton? On conserverait ainsi ces reliques des âges passés et d'un art oublié maintenant.

Si, comme les membres de la commission archéologique, vous jugez, Messieurs, que ces belles courtes-pointes, en raison de leur rareté surtout, méritent d'être exposées, rien ne s'y oppose; Madame la Supérieure m'ayant très gracieusement accordé la faveur que je sollicitais de sa bonté, en autorisant l'Académie à les faire tendre dans la grande salle du Palais Archiépiscopal le jour de la séance publique.

A la suite de ce rapport, l'Académie fit près de la commission des Hospices une démarche qui fut couronnée d'un plein succès. Son président, M. Neveux, voulut bien nous informer, en juin 1883, que l'Administration, comprenant toute la valeur des toiles brodées de l'Hôtel-Dieu, avait chargé l'économe de cet établissement d'acheter des couvertures de coton pour remplacer celles dont la conservation est si importante au point de vue de l'art.

Madame la Supérieure actuelle, Mère Sainte-Marie, et Mesdames les Religieuses de cette maison hospitalière se sont associées à cette mesure conservatrice avec une bonne grâce qui leur mérite la sincère gratitude et les suffrages de tous ceux qui ont à cœur l'histoire artistique de Reims.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Digitized by Google

DESCRIPTION DÉTAILLÉE

DES

TOILES OU COURTES-POINTES BRODÉES

De l'Hôtel-Dieu de Reims

I.

Courte-pointe du XIIIe siècle.

Cette pièce, si curieuse telle qu'elle est, serait plus intéressante encore si elle existait dans son entier. La bordure et une partie du fond manquent de deux côtés, sans qu'il soit possible de préciser quelle étendue d'étoffe a été enlevée sur le haut et à gauche de ce qui en reste. Malgré tout, elle est assez complète pour offrir une série de sujets caractéristiques des mœurs et des costumes du Moyen-Age.

Dans cette première toile seulement, tous les fonds en dehors des sujets brodés sont piqués de petits points en fil blanc qui, en rapprochant les deux toiles superposées, donnent à la mante une solidité qui lui a permis, après six siècles de service, d'arriver jusqu'à nous sans trop de détérioration. Elle mesure 1 mètre 75 de hauteur, sur 2 mètres 54 de largeur.

Ce qui sépare le fond de la bordure est une bande ornée de deux entrelacs, comme on en voit un grand

Digitized by Google

nombre sur les mosaïques de l'antiquité. Cette bande est la même des deux côtés. Sur le plus grand, on voit au-dessous neuf arcades trilobées, toutes séparées par deux colonnes, et surmontées dans les écoinçons par un ornement très souvent représenté sur les manuscrits, sur les pièces d'orfèvrerie, et même sur les monuments en pierre de cette époque. Dans la première de ces arcades est un jardinier qui tient un bouquet de chaque main ; il est debout entre deux arbustes couverts de fleurs. — Dans la seconde, un chasseur à cheval, le faucon sur le poing. Il a abandonné les rênes de son cheval et regarde derrière lui. — Dans la troisième, un laboureur cultive avec une charrue; près de lui un oiseau voltige. Il est là sans doute pour chercher les vers que le soc de la charrue va mettre à découvert. — Dans la quatrième, l'artiste a représenté la fenaison. Deux personnages y figurent, l'un tenant une faulx et l'autre une fourche. — Dans la cinquième arcade, nous voyons un moissonneur qui, à l'aide d'une faucille, coupe son blé. — Dans la sixième, deux personnages font la vendange; l'un d'eux porte sa hotte sur son dos et l'autre foule le raisin dans une cuve. — Dans la septième, un cultivateur sème son grain; près de lui un oiseau est en train de becqueter le grain semé ; une herse attend la fin des semailles pour être employée à son tour. — Dans la huitième, un homme bat son grain ; derrière lui on remarque une pelle, une fourche et un râteau. — Enfin dans la neuvième, un boulanger enfourne ses pains ; il y en a encore à mettre au four.

Sur le petit côté, au-dessous des entrelacs, sont des demi-palmettes placées les unes au-dessus des autres, de manière à remplir les vides que forment les angles. Dessous il ne reste plus que six carrés con-

Digitized by Google

tenant des scènes, plus une partie d'un septième. — Dans le premier, on voit une biche, et derrière elle un arbre, exactement semblable à ceux qu'on voit dans les vitraux du XIIIe siècle. — Le second carré contient trois chiens courant à la poursuite de la biche. Ils sont, suivant l'usage constant de cette époque, placés au-dessus l'un de l'autre. — Dans le troisième se trouvent le chasseur, armé d'un arc qu'il porte sur son épaule, et son limier, qu'il tient en laisse. — Le quatrième carré est rempli par un arbre tel que le XIIIe siècle les a représentés, un tronc d'où s'échappent neuf branches, terminées chacune par une feuille. — Dans le cinquième compartiment, un chasseur sonnant de l'oliphant. Il est aussi accompagné d'un limier tenu en laisse. — Deux chiens, placés au-dessus l'un de l'autre, remplissent le sixième carré. — Dans le septième et dernier, dont il ne manque qu'un cinquième de sa largeur, on voit un chasseur ayant un bâton à la main.

Sous ces bordures à personnages, il s'en trouve une très étroite remplie en haut et en bas d'une torsade formée de tiers de cercles. Au-dessous et des deux côtés de la bordure existe une série de petits carrés, au nombre de vingt-quatre, sous les figures représentant les travaux des champs, et de quinze sous l'autre partie. Ceux du petit côté ont un peu moins de largeur que les autres. On y voit deux monstres humains, une tête d'homme barbue, posée sur des jambes, l'autre placée sur un corps et des pattes d'oiseau. Des animaux, des oiseaux, des fleurs de lys variées et des ornements de tout genre, usités au XIIIe siècle, remplissent les autres carrés, qu'il serait trop fastidieux et trop long de décrire isolément. Plus bas, sur la face inférieure, on a brodé une

Digitized by Google

dernière ligne, formée dans toute sa longueur d'un rinceau orné de palmettes alternant à droite et à gauche. Cet ornement est très souvent employé dans les manuscrits et dans les bordures de vitraux de cette époque.

Le centre de ce tapis est formé de losanges, séparés les uns des autres par trois lignes. La partie la plus rapprochée de la bordure est toute fleurdelisée. On en compte onze et demie dans la longueur et trente-trois dans les losanges suivants, plus deux dont la partie inférieure a dû céder la place à la bordure. Il y a donc trois rangées de fleurs de lys complètes; ensuite une ligne entière d'oiseaux, aux ailes déployées, et peu variés entre eux; onze poissons remplissent la ligne suivante. En bas, dans le demi-losange, le poisson, qui n'aurait pas tenu en hauteur, est brodé en largeur. Une rangée de chiens assez variés, suit celle des poissons ; le premier à droite a une tête d'oiseau. Dans le quatrième losange il y a deux chiens assis, n'ayant que le haut du corps ; ils se tournent le dos, qu'une ligne droite réunit sous le poitrail, et ont chacun une tête d'oiseau. La rangée suivante est composée d'oiseaux fantastiques; dans le nombre on remarque des têtes humaines, des têtes de chats, etc., etc. Puis vient une ligne de onze poissons. Les deux suivantes sont remplies d'animaux, d'oiseaux et de deux figures humaines; presque tous sont des monstres à peu près indescriptibles. Un seul ornement se trouve dans le cinquième losange de la première de ces deux lignes. Enfin, et pour terminer, revient la bordure de fleurs de lys qui est incomplète.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Digitized by Google

II.

L'Annonciation.

Cette courte-pointe contient trois sujets principaux renfermés dans une bordure à personnages.

Au centre se trouve l'Annonciation. L'ange Gabriel, tenant une fleur, apparaît à Marie, représentée dans l'attitude de l'étonnement ; au-dessus de sa tête, le Saint-Esprit, dans un double cercle ; plus haut, le Père Eternel, tenant la boule du monde dans sa main gauche et bénissant de la droite, apparaît dans des nuages, où sont figurées un assez grand nombre de têtes d'anges.

A droite de cette scène, au premier plan, saint Nicolas, patron depuis un temps immémorial de la chapelle de l'Hôtel-Dieu, se montre revêtu de ses insignes pontificaux ; près de lui, à gauche, les trois enfants dans le saloir. Au-dessus d'eux, au second plan, une église, et dans le lointain, à droite, une partie de ville.

Sous ce tableau sont brodés quelques ornements, et parmi eux un homme non vêtu.

Au-dessus de l'Annonciation et de saint Nicolas, on remarque de grands rinceaux, des fruits, des fleurs et des feuillages.

A gauche de l'Annonciation est un évêque en chape, coiffé de la mître, et tenant sa crosse garnie d'un linge suivant l'ancien usage.

Il est assis dans un fauteuil, devant une grande table munie de ce qu'il faut pour écrire ; sur la mu-

Digitized by Google

raille, un rayon garni de livres; dans le fond, une fenêtre cintrée. L'appartement est dallé en carrés de pierre; le haut est rempli par des nuages et des rayons d'où sort le Saint-Esprit. Aucun attribut spécial n'a pu nous faire reconnaître cet évêque. Peut-être serait-ce saint Augustin, patron de l'Ordre des chanoinesses qui, depuis tant de siècles, desservent cet établissement.

Des entrelacs et d'autres ornements remplissent le haut de la toile jusqu'à la bordure.

Il est temps maintenant de parler des bordures à figures qui encadrent les trois sujets dont nous venons de parler. A gauche, en haut, tête et buste de femme, vue de face; cette tête est couronnée, et ses cheveux flottent au vent. Au-dessous, quelques rinceaux, tels qu'on en voit dans les miniatures du XVIe siècle. Puis une sainte Vierge debout sur le croissant, entourée des attributs symboliques de ses litanies. En bas, un ange sur des nuages, se dirigeant vers plusieurs serpents. Un jet d'eau sort de la gueule de l'un d'eux. Une tête humaine et nimbée est au-dessus des serpents.

De l'autre côté, à droite en haut, dans un carré oblong, on voit brodées trois têtes grimaçantes; deux d'entre elles ont des cornes. Au-dessous, des rinceaux de la même époque que ceux qui sont en vis-à-vis. Plus bas, un buste de saint vêtu d'un surplis; il est placé sur un cartouche où sont brodées les lettres suivantes : BIGLAIO; ces caractères n'ont pas de signification. Peut-être faut-il lire B. IGNATIO. Ce serait alors saint Ignace, le type du visage et le costume s'accordant bien avec l'inscription.

Pour achever l'examen de cette bordure, il nous reste à voir un saint, nimbé et agenouillé sur des

Digitized by Google

nuages. En haut, dans le coin de gauche, on remarque un petit édifice.

Dans la bordure du bas, on voit d'abord un médaillon circulaire, orné de godrons, dont le centre est occupé par un animal fantastique. Auprès, sainte Véronique, tenant devant elle le linge où s'est imprimé le visage de Notre-Seigneur, image que l'on retrouve partout, dans le mobilier et sur la pierre, comme étant l'insigne propre de l'Hôtel-Dieu de Reims (1).

Puis, une scène de chasse. On y voit trois chasseurs, un cheval, des chiens, des arbres et une petite maison. C'est le départ de la chasse. Au centre de la bordure on remarque un calice couvert de la patène et soutenu par deux anges. Au-dessus est un pavillon dont les rideaux sont relevés par deux anges de plus grande taille que celle de ceux qui tiennent le calice.

La scène suivante est encore consacrée à la chasse. Un cerf est poursuivi par un chasseur et des chiens. Trois autres chasseurs et un chien viennent à sa rencontre. L'un d'eux va le percer avec une lance. On remarque aussi des arbres dans ce tableau. Dans celui qui suit, on distingue un ange et un arbre, ainsi que d'autres figures qu'il est difficile de reconnaître. On voit enfin, pour terminer cette bordure, un disque du même style que ceux qui décorent les autres angles.

Pour examiner la quatrième et dernière bordure, il faut se placer du côté opposé à celui où on se

(1) Cette figure se voit encore au-dessus de la porte de l'ancien Hôtel-Dieu, dans la rue du Trésor. Elle se trouve au Musée sur une pierre sculptée de grande dimension. C'est d'après ces types originaux qu'a été gravée la vignette du titre du tirage à part de cette publication.

Digitized by Google

trouve en regardant l'ensemble des broderies. D'abord, à l'angle de la bordure de droite, et la dépassant de la moitié, se trouve un disque semblable à ceux qui sont en bas, mais dont le centre ici est occupé par les lettres I M., *Iesus Maria*. A la suite, on voit un ange placé au-dessus de petites maisons et se dirigeant vers une femme assise sur le sol. Elle tient entre ses bras un enfant qu'elle allaite.

Le motif suivant a trait à la chasse. On y voit un chasseur et des chiens poursuivant un cerf, tandis qu'un autre se précipite à leur rencontre. Quelques arbres simulent la forêt. Au centre de la bordure, deux lièvres ou deux lapins, assis sur des pierres, posent chacun une patte sur une coupe garnie de son couvercle.

Après le motif central, des animaux, tels que chien, loup, renard, cerf, licorne, sont assis ou couchés, et se reposent sous un ciel étoilé. A leur suite, dans un autre compartiment, un arbre et un homme nu, monté sur un cheval, qui semble s'éloigner des animaux. La fin de cette bordure est indiquée par un cercle semblable à ceux décrits, et portant au centre les lettres S M, qui sont assez mal brodées. La toile se complète par des chevrons brodés en fil blanc.

Cette courte-pointe, composée de sujets religieux et profanes n'ayant point d'analogie entre eux, nous paraît faite d'après le caprice de l'artiste qui en a conçu le plan. Elle est, au surplus, d'un grand effet, et offre une variété toujours agréable aux archéologues et aux artistes qui voudraient s'inspirer de modèles originaux.

Cette toile a une longueur totale de 2 mètres 12, sur une largeur de 1 mètre 85.

Digitized by Google

UNIV. OF MINN.

Digitized by Google

Digitized by Google

III.

Apparition du Christ ressuscité aux saintes Femmes.

Un seul sujet remplit la courte-pointe dont je vais treprendre la description. Celle-ci, d'une époque un u moins ancienne que la précédente, a été brodée 1623.

Elle mesure 2 mètres 10 sur 2 mètres 18. La partie érieure, la seule couverte de broderies, a 1 mètre 10. haut de cette pièce se compose de losanges super- sés, piqués en blanc, qui s'étendent dans toute la le. Des chevrons accompagnent, sur une largeur 16 centimètres, chaque côté du magnifique sujet, nt l'unité rend la description très facile.

l représente la première apparition de Jésus à la deleine. Les trois saintes femmes, Marie-Made- ne, Marie Jacobé (mère de Jacques) et Marie Sa- né, ont déjà quitté le sépulcre, qui se voit à gauche second plan. Les deux anges qui leur avaient ap- u sous la forme humaine sont encore assis sur le beau (1). Il n'est pas taillé dans le roc, c'est un

Et factum est dum mente consternatæ essent, ecce duo viri steterunt illas in veste fulgenti. *Saint Luc, chap. XXIV, verset 4*, et dans *Saint* : **Et vidit duos** Angelos in albis, sedentes unum ad caput et unum ad , **ubi positum fuerat corpus Jesu.** *Chap. XX, verset 12.*

Digitized by Google

Digitized by Google

III.

Apparition du Christ ressuscité aux saintes Femmes.

Un seul sujet remplit la courte-pointe dont je vais entreprendre la description. Celle-ci, d'une époque un peu moins ancienne que la précédente, a été brodée en 1623.

Elle mesure 2 mètres 10 sur 2 mètres 18. La partie inférieure, la seule couverte de broderies, a 1 mètre 10. Le haut de cette pièce se compose de losanges superposés, piqués en blanc, qui s'étendent dans toute la toile. Des chevrons accompagnent, sur une largeur de 16 centimètres, chaque côté du magnifique sujet, dont l'unité rend la description très facile.

Il représente la première apparition de Jésus à la Madeleine. Les trois saintes femmes, Marie-Madeleine, Marie Jacobé (mère de Jacques) et Marie Salomé, ont déjà quitté le sépulcre, qui se voit à gauche au second plan. Les deux anges qui leur avaient apparu sous la forme humaine sont encore assis sur le tombeau (1). Il n'est pas taillé dans le roc, c'est un

(1) Et factum est dum mente consternatæ essent, ecce duo viri steterunt secus illas in veste fulgenti. *Saint Luc, chap. XXIV, verset 4,* et dans *Saint Jean* : Et vidit duos Angelos in albis, sedentes unum ad caput et unum ad pedes, ubi positum fuerat corpus Jesu. *Chap. XX, verset 12.*

Digitized by Google

monument carré, de forme oblongue, et porte, brodée sur le côté, la date 1623. L'un des deux anges seulement a la tête entourée de rayons.

Non loin de là, à gauche et au premier plan, apparaît Notre-Seigneur, les bras étendus et laissant voir la trace des clous qui ont percé ses mains; près de lui, sainte Marie-Madeleine, qui tombe à genoux prête à lui baiser les pieds. A ce moment, Notre-Seigneur arrête cet élan d'amour en lui défendant de le toucher, *Noli me tangere*. Entre eux, et près des pieds de Jésus-Christ, est déposé le vase à parfums qu'avait apporté Marie-Madeleine; derrière elle, les deux autres Marie sont debout, tenant l'une et l'autre un vase peu différent du premier. Cependant celui que porte la sainte femme en partie cachée par Marie-Madeleine est plus simple; il est uni et privé des godrons qui décorent les autres vases. Le troisième n'est pas couvert, sa forme est plus allongée.

Cette scène, si souvent traitée par les artistes, se passe dans un jardin dont on voit le parterre entre Notre-Seigneur et la Madeleine. Une autre partie plus étendue existe entre Marie Jacobé et Marie Salomé. Une balustrade à jour la sépare du second plan. La personne qui est la dernière à droite a la tête couverte d'un voile, tandis que ses compagnes sont coiffées en cheveux.

Dans le lointain on distingue une ville, qui ne peut être que Jérusalem; on y remarque une tour, trois églises, dont le pignon de l'une d'elles est surmonté d'une croix, et quelques maisons. L'ensemble porte, suivant l'usage du temps, le cachet des constructions du XVIIe siècle. Les branches d'un arbre, caché derrière Notre-Seigneur, et quelques nuages complètent ce tableau et le rattachent à la partie supérieure ornée

Digitized by Google

de chevrons piqués en blanc, comme il a été dit plus haut.

Les quatre figures de Notre-Seigneur et des trois Marie sont admirablement déssinées. Les draperies de leurs vêtements sont jetées avec un art qui dénote le grand savoir de l'artiste auquel on doit cette gracieuse composition.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

eims. 1883.

Digitized by Google

IV.

Mort de la Sainte Vierge.

Cette courte-pointe mesure 1 mètre 90 en hauteur, sur 2 mètres 18 de largeur. Dans un carré de 1 mètre 43 cent. sur chaque face se voit, au centre et vers le bas, un médaillon circulaire, qui est le principal motif de cette pièce. C'est la mort de la Sainte Vierge que l'artiste y a tracée. La Mère de Dieu touche au terme de sa vie, ses traits sont calmes, car, d'après la tradition, elle passa sans douleur de vie à trépas. Elle n'a pas non plus l'apparence de la vieillesse, quoiqu'on suppose généralement qu'elle avait au moins soixante ans.

Suivant l'usage de l'époque à laquelle remonte cette broderie qui, malgré le manque de date, accuse parfaitement le XVIIe siècle, Marie est revêtue de sa robe et porte un voile sur sa tête qui est nimbée. Quatre apôtres, également nimbés, sont derrière le lit. On croit y reconnaître, près de Marie, saint Pierre, dont la chevelure et la barbe sont fort épaisses; il porte une chape agrafée sur sa poitrine; à sa droite on remarque une torche allumée. Près de saint Pierre, saint Jean, qui paraît très jeune, et dont le visage est imberbe, vêtu d'un surplis et d'un camail, parle à la Sainte Vierge; sa main droite fait un geste semblable à celui d'une personne qui va bénir; sa gauche est près de celle de Marie, qui étend sa droite vers lui.

Digitized by Google

On ne voit, pour ainsi dire, que la tête de l'apôtre placé près de lui. De même que dans la tapisserie de Notre-Dame, représentant le sujet qui nous occupe, il tient une croix processionnelle, dont ses vêtements cachent la hampe. C'est ainsi qu'on représente saint Philippe. Mais ne serait-ce pas plutôt saint André, auquel l'artiste, malgré le nouvel usage de lui donner une croix en forme de sautoir, la lui aurait laissée telle qu'il la portait avant le xve siècle? Saint André, en effet, fut un des apôtres privilégiés : c'est lui qui amena vers Notre-Seigneur Simon son frère, que Jésus nomma Pierre; l'Evangile nous le montre ayant souvent des entretiens avec Notre-Seigneur et le prince des apôtres.

Quoiqu'il n'assiste pas à la Transfiguration, il est presque toujours choisi par Notre-Seigneur pour être un des témoins de ses prodiges ; il figure le troisième au canon de la messe, et saint Philippe n'y est mentionné que le huitième. Tous ces motifs donnent à penser que l'artiste, gêné pour placer la croix en sautoir dans un dessin fait simplement au trait, a cependant voulu que saint André fût représenté au moment de la mort de la Sainte Vierge.

Le quatrième et dernier apôtre de notre courtepointe n'a rien qui le puisse faire reconnaître. Nous supposons que c'est saint Jacques le Majeur, puisque c'est lui qui suit saint André dans la hiérarchie apostolique. On ne voit qu'une partie du dossier du lit et des rideaux. Ils disparaissent derrière les ornements qui accompagnent le médaillon.

Au-dessus de celui-ci est une couronne royale fleurdelisée, fermée et surmontée de la même fleur royale. Plus haut encore, et contre la bordure, existe une tête de femme, comme on en voit tant à cette

Digitized by Google

époque, ornant la clef des portes ou des fenêtres des belles habitations bâties sous Louis XIII.

En bas, dans les angles, deux anges tenant chacun une torche allumée, sont plus grands que les figures représentées dans le médaillon. En dehors de ce qui précède, l'intérieur du carré est rempli d'ornements variés portant des branches garnies de feuillages, de fleurs et de fruits. La symétrie n'est pas tout à fait la même de chaque côté. La pose un peu différente des anges a nécessité un changement dans le bas du dessin. Dans le haut, tout en s'harmonisant parfaitement, la répétition des sujets principaux n'est pas non plus identiquement la même.

Avant de passer à l'examen d'une autre courtepointe, il ne reste plus que quelques mots à dire de l'encadrement.

La bordure qui entoure les côtés et la partie supérieure a 17 centimètres. En bas, et posés sur la ligne inférieure, deux vases assez bien décorés surmontés d'une couronne de fantaisie et garnis chacun de deux anses. Puis, sans les toucher, un dessin uniforme pour les trois côtés, composé d'une série de rinceaux juxtaposés entre lesquels se trouve une espèce de palmette, inscrite elle-même entre des rinceaux différents de ceux qui les séparent. Cette bordure est entre deux filets sur les côtés, tandis qu'en haut il n'y en a pas dans la partie extérieure.

La bordure du bas ne ressemble en rien à celle ci-dessus décrite. Au centre, dans un ovale plus large que haut, sont les monogrammes IHS et AM, entrelacés; une croix le surmonte, et trois clous sont placés au-dessous. Des rinceaux décorent le cartouche qui contient ces monogrammes. Une petite tête émerge de l'extrémité inférieure. A droite et à gauche

Digitized by Google

on remarque un vase semblable à celui qui est sous les bordures des côtés, puis la répétition du cartouche que nous avons vu au centre, mais dans lesquels il n'y a que le monogramme du Christ.

Enfin, aux quatre angles de cette broderie se trouvent quatre rosaces à seize lobes, portant les monogrammes IHS et MA.

La partie comprise sur les côtés entre les rosaces est simplement piquée en blanc par une triple ligne de points formant des chevrons dans toute l'étendue de la courte-pointe.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

V.

Assomption de la Sainte Vierge.

Dans cette courte-pointe la Sainte Vierge occupe le centre. La Mère de Dieu est debout. Un nimbe entoure sa tête, il est surmonté de deux rangées de rayons placées en forme de croissants ; à leurs extrémités sont deux petites têtes d'anges ; près de la figure de Marie, on trouve encore deux têtes de chérubins ; sur le même plan, deux grands anges, vêtus de longues robes, laissent voir leurs bras qui soutiennent la Sainte Vierge. Plus bas, deux autres anges, à genoux sur les nues, ayant les ailes étendues, remplissent le même office. Contrairement aux règles iconographiques du Moyen-Age, les pieds de Marie sont nus et ils reposent sur trois têtes de chérubins. Des nuages forment le fond de cette scène aérienne, dont les quatre angles sont également ornés de têtes de chrérubins, regardant tous le triomphe de leur Reine. A gauche, vers le haut, se trouve une tête de chérubin qui n'est pas répétée à droite. Plus bas, du même côté, on lit la date de 1623. L'ensemble de cette broderie se compose donc de la figure de Notre-Dame, de celle de quatre grands anges en pieds, et de douze têtes de chérubins de différentes dimensions. Le dessin de la composition est large et bien compris, les têtes sont bien dessinées et ne manquent pas d'expression. Cette belle courte-pointe peut lutter

Digitized by Google

sans trop de désavantage avec celle de l'Apparition de Notre-Seigneur aux saintes Femmes.

Avec les bordures à dessins géométriques piquées en fil blanc qui garnissent le haut et les côtés de la scène, la toile mesure 2 mètres 18 en hauteur et 2 mètres 20 en largeur. La broderie en fil bleu occupe une superficie de 1 mètre 84 sur 1 mètre 25.

Digitized by Google

Digitized by Google

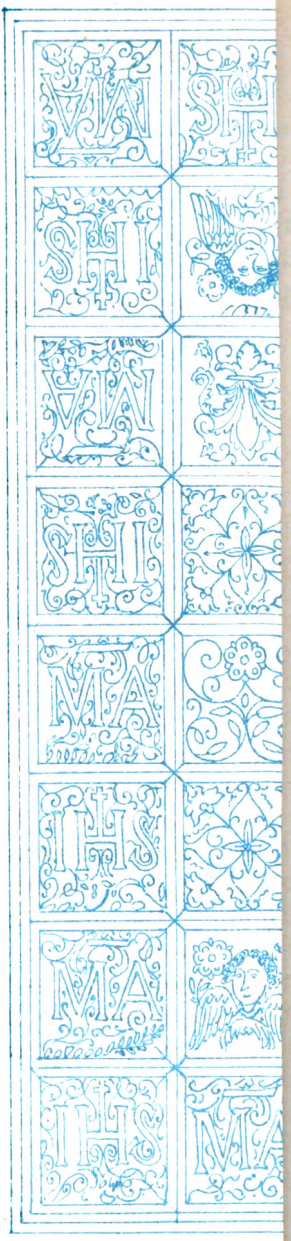

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

VI.

Courte-pointe remplie de carrés, tous brodés.

Cette pièce, la dernière dont la description reste à faire, est composée de soixante-douze carrés, mesurant, à l'intérieur, 20 centimètres environ sur chaque face. Ils forment huit lignes en hauteur sur neuf en largeur. Les carrés extérieurs, au nombre de trente, sont tous brodés au chiffre IHS, alternant avec celui de MA, surmontés d'un trait abréviatif. On retrouve encore une fois le monogramme du Christ sur le bord de la cinquième rangée à droite, près d'un MA. Quoique cette série de monogrammes ne soit pas une bordure, on peut cependant la considérer comme un encadrement.

Cette toile a été brodée dans deux sens : ainsi, pour bien voir les dessins sous leur véritable aspect, il faut se mettre à droite du lit couvert de la mante pour examiner les quatre premières rangées, et à gauche pour les quatre autres.

Un certain nombre de dessins étant les mêmes et reproduits symétriquement, nous allons passer successivement en revue chacun de ces sujets, dont on rencontre douze variétés.

A chacun des angles, des têtes ailées et couvertes d'épaisses chevelures. — Puis se succèdent des aigles dirigés à droite avec la tête contournée ; leurs queues, semblables à celles des aigles héraldiques, se terminent par des enroulements qui remplissent le carré.

Digitized by Google

— Des cerfs tournés vers la gauche, avec fleurs et feuillages supportant un gentil oiseau. — Des quatre feuilles, tels qu'on les exécutait au xve siècle, garnis à l'intérieur d'une croisette du même style et à l'extérieur d'enroulements et de fleurs qui se relient au centre. — De longues palmettes sortant d'une petite rosace et aboutissant aux angles, les vides remplis par des demi-cercles. — De magnifiques fleurs de lys, ornées de feuillages et d'entrelacs. — Des rinceaux entremêlés offrant le plus gracieux assemblage. — Des branches de rosier, garnies de feuilles, de roses et de boutons. — Des licornes, dont la tête est tournée à gauche, et dont la queue, passée sous le ventre, remonte vers l'angle du carré. — Des roses, telles qu'on les emploie dans le blason, avec des traits concentriques et quelques feuilles. — Des fleurs de fantaisie sortant de tiges enroulées en arabesques. — L'ensemble de ces diverses figures a été brodé en 1626, comme l'indique la date deux fois répétée au centre des troisièmes lignes de chaque côté.

Plusieurs autres mantes ont encore survécu ; elles ont été confectionnées à la même époque, avec quelques légères variétés, qu'il nous a paru inutile de reproduire ici. Nous nous sommes contentés d'offrir les types les plus remarquables de cette rare collection, peut-être unique en France. C'est dire l'intérêt que nous y attachons à tant de titres, et l'honneur qu'elle vaut à l'Hôtel-Dieu, dont les religieuses ont su sauvegarder de si précieuses toiles à travers tant de siècles.

Digitized by Google

ÉTUDE COMPARÉE

FAITE PAR M. L. DEMAISON

Entre les Toiles de Reims et celles des Musées de Suisse et d'Allemagne.

Peu après l'heureuse trouvaille que nous venons de décrire, notre ami et savant confrère, M. L. Demaison, a bien voulu faire des recherches sur l'origine de ces toiles brodées; puis, dans un voyage en Suisse, en Allemagne et en Autriche, il nota tout ce qu'il vit pouvant avoir un rapport même assez éloigné avec nos courtes-pointes, et voulut bien me communiquer le fruit de ses recherches. Aussi, pour terminer cette notice, nous ne pouvons mieux faire que de publier *in extenso* l'intéressant travail de M. L. Demaison, à qui je m'empresse d'offrir mes remerciements et l'assurance de ma bien affectueuse reconnaissance. CH. G.

« Depuis la découverte des toiles brodées si intéressantes de l'Hôtel-Dieu de Reims, j'ai cherché à connaître leur origine et le lieu de leur fabrication. J'ai consulté les ouvrages les plus autorisés et les plus complets pour avoir des renseignements sur ce genre de travail, et j'ai voulu savoir si nous avions affaire à

Digitized by Google

des spécimens uniques, ou s'il en existe d'analogues dans les collections publiques ou privées. Ces recherches, je dois le dire, ont eu d'abord peu de succès. Les archives de l'Hôtel-Dieu ne m'ont fourni aucun document sur cette matière; je n'y ai pas trouvé la moindre pièce qui fît mention des toiles brodées et pût m'éclairer sur leur provenance. D'autre part, ni le Dictionnaire du mobilier de Viollet-Leduc, ni les autres ouvrages spéciaux que j'ai eus à ma disposition, ne m'ont instruit sur l'art de la broderie sur toile au Moyen-Age, tel qu'il avait été pratiqué dans les échantillons que j'avais sous les yeux. J'ai visité aussi avec soin le Musée de Cluny sans y voir aucun tissu qui pût leur être comparé. Il semble donc que les toiles de ce genre sont fort rares en France, et qu'elles ont été jusqu'ici à peu près inconnues de nos archéologues.

En Allemagne, au contraire, mes investigations ont eu des résultats plus favorables. Dans un voyage que j'ai fait récemment en Suisse, en Autriche, en Bavière et en Wurtemberg, j'ai vu de nombreuses toiles brodées dont plusieurs ont avec les nôtres une ressemblance frappante.

Le Musée archéologique de Bâle en possède quelques-unes; la plus ancienne date du XIIIe ou du XIVe siècle. Le dessin en est tracé en fil bleu sur fond blanc comme dans les toiles de Reims. Elle n'a que 75 centimètres environ de longueur, sur 30 centimètres de large; on y remarque trois médaillons ornés d'animaux fantastiques : le premier renferme un griffon, le second un autre animal fabuleux, et le troisième une sirène.

Les autres toiles, au nombre de cinq ou six, sont du XVIe siècle. Le travail en est un peu différent et

Digitized by Google

le dessin exécuté en fils de diverses couleurs. L'une d'elles porte la date de 1564, au centre est un grand médaillon représentant le serpent d'airain ; autour de ce médaillon règne une décoration de rinceaux entremêlés d'armoiries, d'animaux et d'oiseaux de toute sorte ; au-dessous on voit une chasse au cerf. Les autres toiles sont d'une composition analogue et représentent aussi des scènes tirées de l'Ecriture sainte. Elles ont servi de nappes, si l'on en croit les mentions inscrites sur les étiquettes qui les accompagnent.

Avant de quitter Bâle, je puis, sans sortir de mon sujet, dire quelques mots des stalles sculptées du xve siècle, que l'on admire dans la cathédrale de cette ville. On y voit en effet la représentation de plusieurs scènes champêtres, qui m'ont paru offrir une identité presque complète avec certaines scènes figurées sur la plus ancienne de nos toiles de Reims. Mon attention a été attirée surtout par un moissonneur coupant des épis avec une faucille, et par un laboureur conduisant une herse de forme triangulaire, tandis qu'un oiseau, un corbeau sans doute, voltige au-dessus de lui. Autant que j'ai pu en juger de mémoire, notre toile offre des compositions tout à fait semblables quant au sujet et à l'attitude des personnages. Les scènes de cette nature sont en quelque sorte des lieux communs, dont on trouverait, je crois, beaucoup d'exemples dans les manuscrits et dans les monuments d'architecture.

J'ai vu aussi, au Musée de la société archéologique de Zurich, deux toiles brodées du xvie siècle, ornées des figures d'un lion et d'un aigle héraldiques. Le dessin n'est pas, comme dans nos toiles, réduit à de simples contours tracés par des fils bleus ; il est exé-

Digitized by Google

cuté tout entier en fils blancs serrés, qui se détachent sur un fond de même couleur.

Un marchand d'antiquités de Zurich avait également dans son magasin une toile de même époque et d'une exécution analogue. Ce genre de travail n'a, du reste, qu'un rapport assez éloigné avec celui des toiles de Reims.

A Munich, au contraire, j'ai remarqué, parmi les riches collections du Musée national, plusieurs toiles brodées comme les nôtres en fil bleu sur fond blanc. Elles sont attribuées à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, de 1380 à 1420; leur décoration consiste en oiseaux, animaux, monstres fantastiques, mêlés à des rinceaux. Sur l'une d'elles on voit une chasse au cerf; cette figure du cerf est très commune dans ces broderies, et nous allons en voir encore d'autres exemples.

Le Musée des antiquités nationales de Stuttgard n'a pas de toiles aussi anciennes que le Musée de Munich, mais il en possède quelques-unes du XVIe siècle. J'ai relevé sur trois d'entre elles les dates de 1557, 1559, 1582. La première représente la Sainte Vierge debout, portant l'Enfant Jésus. Ses cheveux sont figurés par des fils blonds, et le reste du dessin est en fils bleus. Autour du sujet principal règne une décoration de rinceaux, au milieu desquels se détachent des personnages et des animaux de diverses sortes. La seconde toile offre la figure de David et Betsabé dans un médaillon entouré d'ornements semblables à ceux de la toile précédente (rinceaux, avec figures de cerf et d'animaux variés). Enfin la troisième toile, brodée en fils bleus et bruns, présente, au centre d'un médaillon, un personnage en costume du XVIe siècle, supportant deux écussons. Autour de

Digitized by Google

ce médaillon on distingue des oiseaux, un cerf, une biche, un renard, un lévrier, mêlés à des rinceaux.

Une autre toile, d'une date peut-être un peu plus ancienne que celles que nous venons d'énumérer, nous montre, au milieu de motifs décoratifs analogues, une figure de l'agneau symbolique entourée des attributs des quatre évangélistes.

Ici s'arrêtent les notes que nous avons pu recueillir à la hâte dans une visite trop rapide des Musées de l'Allemagne méridionale. Si incomplètes qu'elles soient, nous pensons qu'on peut en tirer pourtant quelques conclusions. Remarquons d'abord combien sont rares les toiles brodées du Moyen-Age. Notre Hôtel-Dieu n'en a qu'une du XIIIe siècle, et parmi tous les Musées que j'ai parcourus, celui de Bâle seul possède une pièce dont la date ne paraît pas de beaucoup postérieure. Le XVIe siècle, au contraire, est largement représenté en Suisse et en Allemagne, tandis que nous n'avons à Reims aucune toile de cette époque. En revanche, nos toiles appartiennent presque en totalité au XVIIe siècle, et nous n'en avons vu nulle part ailleurs qui puissent être attribuées à cette période.

Nous devons faire observer aussi avec quelle persistance se sont maintenus depuis le Moyen-Age, dans l'art de la broderie sur toile, les motifs décoratifs composés de rinceaux et d'animaux plus ou moins fantastiques. Mais c'est seulement au XVIe siècle, à notre connaissance du moins, qu'on voit apparaître des médaillons d'assez grande dimension contenant des scènes empruntées à l'Ecriture Sainte. Cet élément nouveau s'est encore développé au siècle suivant, à en juger par certaines de nos toiles de Reims, qui forment de vrais tableaux très larges et d'une exécution remarquable.

Digitized by Google

La broderie sur toile en fils de couleurs s'est conservée aujourd'hui en Allemagne, et j'en ai vu de nombreux échantillons tout à fait modernes dans les magasins de Munich. Les procédés d'exécution m'ont paru à peu près les mêmes qu'autrefois, mais, au point de vue de l'art, les traditions anciennes ont entièrement disparu pour faire place à la mode et au goût du jour.

En présence de ces faits, de cette fréquence des toiles brodées en Allemagne et de leur rareté en France, on peut se demander si celles de notre Hôtel-Dieu ne sont pas l'œuvre d'artistes flamands ou allemands plutôt que rémois. Je ne vois pas cependant jusqu'ici de motifs sérieux pour appuyer cette supposition, et en attendant de plus amples informations, on doit considérer ces toiles comme des spécimens d'un art national, d'autant plus précieux qu'ils sont plus rares. »

L. D.

Digitized by Google

STATISTIQUE

DES

ELECTIONS DE REIMS, RETHEL ET SAINTE-MÉNEHOULD

Dressée en 1657, par le sieur Terruel

EN VUE DU PROJET DE CADASTRE GÉNÉRAL DE LA GÉNÉRALITÉ DE CHALONS EN SUITE DU PROJET DU MARÉCHAL DE FABERT

Communication de M. le Cte Ed. de BARTHÉLEMY,

MEMBRE CORRESPONDANT

M. le commandant Bourelly, dans sa remarquable histoire de la vie du maréchal de Fabert, a publié quelques extraits d'un manuscrit conservé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, et qui est du plus haut intérêt pour nos contrées (1). Ce sont les registres cadastraux, dressés par M. Terruel (2), pour les élections de Reims, de Sainte-Ménehould et de Rethel, quand le maréchal voulut faire, vers 1657, établir le cadastre dans toute notre province. Ces registres, en papier, forment trois cahiers in-folio : celui de Reims, contenant cent quatre-vingt-quatorze paroisses et cinquante pages ; celui de Sainte-Ménehould, soixante-douze paroisses et dix-neuf pages, et celui de Rethel, cent soixante-deux paroisses et quarante pages.

Cette statistique est excessivement importante :

(1) Deux vol. in-8°, Paris, Didier, 1880-81. Appendice du t. II.

(1) Nous écrivons ce nom tel que Terruel le signait dans sa correspondance.

Digitized by Google

elle fournit l'état exact de ces contrées au lendemain des guerres de la Fronde, qui causèrent tant de maux dans nos parages ; nous y trouvons la population de chaque paroisse, le nombre de maisons de chacune, la division des territoires en bois, vignes, terres labourées ou laissées en friche, les impôts payés à l'Etat ou aux ennemis, les noms des seigneurs.

M. le commandant Bourelly a exprimé, dans son livre, le regret de ne pas y avoir la place de publier cet important document ; il nous a semblé qu'il appartenait à l'Académie de Reims de lui accorder l'hospitalité. C'est ce qui nous a déterminé à le lui offrir. Mais quelques éclaircissements préalables sont nécessaires.

C'est au mois de décembre 1656 que Fabert commença à s'occuper officiellement de son grand projet. Le 9, il adressa au cardinal Mazarin la carte de la Champagne, que venait de dresser le sieur Terruel (1). M. de Termes fut chargé de présenter cet officier et aussi de remettre au cardinal un mémoire dans lequel Fabert exposait, avec la plus rude franchise, la mauvaise répartition de l'impôt foncier, la malhonnêteté des agents chargés de lever les tailles, et la nécessité urgente de porter remède à ces maux, surtout dans un pays qui venait d'être si douloureusement éprouvé par la guerre. Il proposait, en conséquence, de faire une enquête publique établissant la situation

(1) Terruel était capitaine au régiment de Podewiltz : Fabert dut faire sa connaissance au siège de Stenay, auquel ce régiment prit part en 1652. En 1655, après le siège de Landrecie, Fabert le décida à abandonner sa compagnie et le fit désigner pour aller présider en Champagne à la distribution des troupes pour les quartiers d'hiver. Nous allons voir que Fabert s'attacha de plus en plus intimement cet officier et le chargea à la fin du travail de cadastre qu'il poursuivait pour parvenir à distribuer plus équitablement les charges de l'impôt foncier.

Digitized by Google

vraie de chaque paroisse, et de confier ce travail à M. Terruel (1).

La pensée que Fabert développait dans ce mémoire était un remaniement du système de l'établissement des quartiers d'hiver pour les troupes, charge particulièrement lourde à cette époque pour les populations rurales : son but était plus élevé, car, ce qu'il voulait, comme il le formulait nettement dans son travail, c'était que « le peuple ne paye pas un sol de ce qui lui est ordonné, qu'il ne soit employé en choses nécessaires et au bien de l'Etat. » Sa première proposition n'était évidemment, à ses yeux, que le commencement d'une grande œuvre de remaniement.

On sait qu'anciennement l'impôt direct reposait sur deux taxes principales : la taille personnelle et la taille réelle; la première, portant sur toutes les ressources mobilières et immobilières des contribuables, et payable au domicile ; la seconde, affectant les seuls biens-fonds et indépendante du domicile. En fait, la taille personnelle n'atteignait que les roturiers non privilégiés; la taille réelle, les seuls biens dits de roture, même, par exemple, quand ils étaient possédés par des nobles. La taille réelle n'était guère qu'une exception, et la plus grande partie du royaume était soumis à la taille personnelle, où l'arbitraire dominait d'une façon déplorable, surtout à l'égard des populations rurales. La Fronde augmenta notablement le mal en désorganisant complètement l'administration : même en Champagne, où l'intendance avait été conservée, son titulaire ne pouvait que constater son impuissance à réprimer les plus fâcheux abus. Les règlements pour les logements militaires

(1) Ce mémoire, publié pour la première fois par M. Sénemaud, dans la *Revue des Ardennes*, est donné de nouveau *in-extenso* par M. Bourely.

Digitized by Google

n'étaient plus respectés, et il en résultait pour les villages, notamment des élections de Reims, Rethel et Sainte-Ménehould, un écrasement, que Fabert fait ressortir avec une excessive énergie dans son mémoire. Les troupes, mises en quartier d'hiver, mal disciplinées, manquant souvent du nécessaire, privées de leurs officiers, qui s'empressaient de regagner la cour ou de rentrer pour quatre ou cinq mois dans leurs foyers, traitaient les villages en pays conquis, pillaient, rançonnaient, faisaient la contrebande et saccageaient les fermes. Fabert, déplorant cette situation, dont il voyait de près les désastreuses conséquences, essayait en vain d'y remédier. Depuis 1653, il s'en occupait activement, et en 1656, ayant obtenu le commandement supérieur des quartiers d'hiver en Champagne, il avait résolu de chercher à appliquer les réformes qu'il rêvait. Nos populations rurales avaient, à juste titre, une profonde répulsion pour les logements des gens de guerre, qui les exposaient à tant de périls. Ce logement comprenait la fourniture de l'ustensile, c'est-à-dire, la place au feu et à la chandelle, avec fourniture du sel, vinaigre et autres menues denrées, le prêt des objets de cuisine et de coucher, — et l'avance de la subsistance. Fabert fit rendre, le 20 novembre 1655, une ordonnance prescrivant que la cavalerie serait à l'avenir répartie proportionnellement dans tous les lieux taillables et non taillables de la généralité de Châlons, avec obligation aux communautés de payer une somme déterminée en argent représentant l'ustensile et l'avance. L'intendant fixait la part de chacune (1), payable par

(1) La part de chaque communauté représentait un certain nombre de *places* taxées à 20 sous chacune : 16 sous pour la subsistance et 4 sous pour l'ustensile.

Digitized by Google

décade et par anticipation durant les cinq mois d'hiver, à partir du 1er décembre; déduction de ces sommes devait être faite sur la quote-part des tailles de l'année suivante. Les militaires, dans ces conditions, ne pouvaient plus rien exiger et étaient tenus de traiter de gré à gré pour ce qui leur était nécessaire, sous des peines très sévères. Deux agents dans chaque élection veillaient à l'exécution des règles et en rendaient exactement compte à Fabert. L'infanterie devait être logée dans les villes; on ne lui devait que l'ustensile, la subsistance était fournie administrativement.

Dès le commencement de 1656, Fabert, qui tenait à ce que l'ordonnance inspirée par lui ne restât pas à l'état de lettre-morte, parcourut les cantonnements avec l'intendant Voysin, et signala son passage par plusieurs exécutions sévères. Une nouvelle ordonnance parut au mois d'octobre, en étendant à l'infanterie l'avantage de pouvoir être répartie dans les villages. Ces mesures, et surtout la sévère surveillance exercée par le maréchal, portèrent rapidement leur fruit : la sécurité reparut dans nos campagnes, les villages se repeuplèrent, les champs furent de nouveau cultivés, et le trésor royal en sentit abondamment les effets. Mais il subsistait cependant toujours une plaie terrible : la mauvaise perception des tailles, exercée par des agents trop souvent infidèles. C'est ce qui décida Fabert, pour achever son œuvre, à rédiger son mémoire. Il ne pouvait tolérer le maintien de la répartition de la taille livrée à l'arbitraire des Elus. Les enquêtes personnelles qu'il avait pu faire dans ses tournées l'avaient pleinement convaincu de cet abus, mais il voulait pouvoir le faire constater d'une façon générale, afin d'arriver à la réalisation

Digitized by Google

de son plan, consistant dans la suppression des Elus, en leur substituant, pour l'évaluation des ressources locales, l'établissement d'un registre descriptif des paroisses et estimatif des propriétés. « Cela, dit-il dans son mémoire, est proprement le *cadastre* que feu Son Eminence le cardinal de Richelieu avoit tant souhaité d'établir dans les lieux de la taille, ainsi qu'il est en Dauphiné. »

Une lettre de M. de Fabert à Mazarin, du 9 janvier 1657, constate que le cardinal approuvait ses vues, et le sieur de Téruel reçut une commission lui donnant pouvoir de procéder aux enquêtes locales qui devaient servir désormais de base à la répartition de la taille en Champagne. Téruel se mit aussitôt à l'œuvre et, dès le 17 janvier 1657, il adressait au maréchal un premier rapport, dans lequel il exposait le système qu'il avait adopté pour accomplir sa mission (1).

« MONSIEUR,

« J'ay l'honneur de vous escrire celle-cy pour vous faire scavoir les progrès de ma commission et de quelle façon j'ay esté contraint d'en user pour travailler en quelque manière avec fruit. Je pris la liberté de vous dire avant de partir de Sedan ce que j'avois escrit à M. Voisin touchant une déclaration, laquelle pour scavoir au vray l'estendue du terroir de chaque paroisse, eût dû précéder ma visite pour donner aux habitants le temps de s'en instruire, qui m'allèguent partout n'avoir plus de papiers, ains qu'ils ont esté perduz quant et leurs meubles pendant ces guerres. Mais comme le tems semble presser, je ne m'arreste pas tout à fait sur ce point, et

(1) Cette lettre est datée de Buzancy. M. Bourely lui donne, par erreur, la date du 9 janvier.

Digitized by Google

m'informe seulement là si le pied terrien manque du nombre des charrues qu'ils avoient autrefois au bon tems, ce qu'elles labouroient l'une portant l'autre, m'arrestant plus précisément sur ce qu'à présent il y a de charrues, habitants et mesnages dans chaque village et quelles sont leurs facultés. C'est ce que j'espère de descouvrir au net, par le moyen dont je me sers depuis le second jour de ma procession, outre la cognoissance que j'en puis prendre d'ailleurs, de faire parler deuz ou trois personnes de chaque communauté, les obligeant d'affirmer par serment et signer les choses qui tendent au but de ma commission et de mon instruction. Et cela va si bien que je commence à y prendre plaisir, quoique il y ait beaucoup de travail. Tout ce que je puis faire par jour, demeurant depuis le matin jusqu'à la nuit, c'est de visiter six, sept, huit ou neuf villages au plus, selon qu'ils sont proches l'un de l'autre. Je trouve beaucoup d'inégalité, tant à l'imposition des tailles qu'au logement des troupes.

« J'escris à M. l'Intendant et luy mande la forme dont je me sers pour estre esclaircy de ce qui est nécessaire dont j'ay joint icy un modèle, afin que s'il vous plaisoit, Monsieur, m'ordonner quelque chose de plus, j'aye l'honneur de recevoir vos ordres avant que d'aller plus loin.

« Je suis, avec tout le respect, etc.

« TERRUEL. »

Terruel joignait à cette lettre « la forme observée dans la visite des paroisses pour l'éclaircissement de l'état présent des villages. » Voici ce tableau :

« Savoir l'étendue du terroir labourable à peu près, et la fertilité, la quantité des prés, les vignobles, bois,

Digitized by Google

aisances ou usages communs; ce qui est affermé en propre aux habitants, le nombre de charrues, le nombre d'habitants et ménages pleins ou à demi, leur commerce, ce qu'ils payent aux ennemis; le tout affirmé et signé par deux ou trois habitants. »

Les Elus, naturellement, agirent vigoureusement contre une pareille entreprise, qui aurait eu pour première conséquence leur suppression. Mais la lutte était peu aisée avec Fabert, qui ne se décourageait pas facilement. Le 18 février, il écrivait à Mazarin pour insister sur les excellents résultats que procurerait une pareille réforme : « bien des gens s'opposent à cela, ajoute-t-il, et veulent éteindre la chandelle. » Terruel, d'ailleurs, poursuivait rapidement son travail, et il l'avait achevé à la fin d'avril pour les trois Elections que nous avons nommées; en même temps il demandait à continuer dans le reste de la province.

Un arrêt du Conseil prescrivit en effet à l'intendant de Châlons d'étendre cette enquête à toute sa généralité : la cour des Aides, au contraire, se mit à l'encontre, en déclarant nul le département des tailles affectées par l'agent royal dans l'élection de Troyes. Louis XIV s'en émut, et exigea que des instructions formelles fussent adressées aux intendants pour réduire la prétention des Elus. L'année suivante, d'ailleurs, le système de cantonnement de Fabert continua à fonctionner, et reçut une véritable consécration par les heureux résultats qui en furent la conséquence, malgré l'excessive rigueur de l'hiver de 1657-1658. Bientôt la province eut à se réjouir du bienfait de l'arrêt du Conseil du 30 mars 1658, déchargeant les habitants des frontières du paiement de l'arriéré de leurs tailles. Terruel, cependant, conti-

Digitized by Google

nuait son enquête : Fabert n'hésitait pas à affirmer, en la transmettant à Mazarin, qu'il était persuadé « qu'en suivant son projet, l'an prochain, on pourroit soulager le peuple de Champagne et augmenter la taille de 300,000 livres. » Et le cardinal de répondre, le 30 mars 1658 : « C'est un ange du ciel, tant il a de lumières et de bonnes intentions. » En même temps, Terruel recevait une commission régulière pour poursuivre son travail, avec des appointements annuels de 6,000 livres, et la mission spéciale de surveiller les quartiers d'hiver des troupes. Malheureusement, Mazarin n'osait pas agir assez vigoureusement, et des atermoiements permettaient aux Elus de fonctionner encore et d'entretenir le désordre dans une administration, et il aurait fallu introduire résolument une réforme radicale. La routine l'emporta, et dès la fin de 1658, Mazarin avait, en fait, renoncé à l'idée de faire dresser un cadastre général. Terruel tristement fut oublié, et Mazarin ne songea même pas à faire rentrer au régiment de Podewiltz, suivant son désir, fortement appuyé par Fabert, l'homme qu'il traitait d'ange du ciel quelques mois auparavant. Ce fut une cruelle déception pour le maréchal de voir anéantir le projet auquel il s'était passionnément dévoué : nous devons du moins constater qu'il ne céda pas au découragement et qu'il continua à travailler par tous les moyens au soulagement de la province à laquelle il avait déjà rendu tant de services.

Nous devons revenir aux seuls registres qui existent de l'œuvre de Terruel. On en appréciera hautement l'importance dès le premier coup d'œil. Ils établissent, pour chaque paroisse, le nombre de ménages, celui des charrues, en spécifiant si elles sont tenues par les habitants, les seigneurs ou leurs

Digitized by Google

fermiers ; les professions des habitants ; les noms des seigneurs laïcs ou ecclésiastiques ; l'étendue en arpents des terres cultivées et non cultivées, prés, bois, vignes, usages, avec mention des parts appartenant aux seigneurs, aux forains, aux habitants et aux censiers ; le nombre des arpents vendus ou engagés ; le degré de fertilité du sol ; les impositions militaires, les diverses contributions, les tailles réglées pour 1657 par Terruel lui-même ; les dommages résultant des faits de guerre, détail très intéressant pour faire comprendre ce que ces malheureuses contrées ont eu à souffrir de la prolongation des hostilités.

On remarquera que bon nombre de ces paroisses avaient à subir des taxes particulières au profit de certaines places occupées par les ennemis de la frontière, ce qui demande quelques mots d'explication. Pour arrêter les excès commis incessamment par les coureurs de garnisons espagnoles de la frontière, des arrangements avaient été régulièrement conclus pour substituer une contribution fixe à ces réquisitions forcées qui dégénéraient toujours en pillage. Des conventions avaient déterminé quels villages demeureraient soumis à cette onéreuse servitude et la somme qu'ils auraient à payer en argent ou en nature. Fabert avait traité avec Condé pour Rocroy, et son accord avait reçu l'approbation officielle le 17 janvier 1655 ; une convention semblable existait pour certaines paroisses avec le Luxembourg et avec le Hainaut ; d'autres en étaient exemptes par suite d'un traité d'échange intervenu entre les gouvernements de Sedan et de Luxembourg. Fabert préconisait avec raison ce système d'échange, qui soulageait grandement les populations.

Digitized by Google

TABLE DES AUTEURS

POUR LES VOLUMES LXXI & LXXII

Année 1881-1882

Cte Ed. de Barthélemy.

Statistique des Elections de Reims, Rethel et Ste-Ménehould, dressée en 1657, par le sieur Terruel, en vue du projet de cadastre général de la généralité de Châlons, en suite du projet du maréchal de Fabert, t. LXXII, p. 195, 1re partie.

Chabert.

Résolution, comédie en un acte et en vers, pièce couronnée, t. LXXI, p. 57.

L'abbé Cerf.

D'un groupe de la porte nord de la cathédrale de Reims, t. LXXII, p. 1.

L. Demaison.

La Mosaïque de Nennig, t. LXXI, p. 279.

Rapport sur les manuscrits de la bibliothèque de Carpentras relatifs à l'histoire de Reims, t. LXXI, p. 288.

Digitized by Google

Date de l'église de Saint-Remy de Reims, t. LXXI, p. 298.

Trois inventaires du XIIIe et du XIVe siècle, t. LXXII, p. 115.

JULES GAUTIER.

Rapport sur le concours d'histoire, t. LXXI, p. 38.

CH. GIVELET.

Les Toiles brodées, anciennes mantes ou courtes-pointes, conservées à l'Hôtel-Dieu de Reims, t. LXXII, p. 163, avec six planches.

H. JADART.

Rapport de la Commission d'archéologie sur le concours de 1882, t. LXXI, p. 44.

La population de Reims et de son arrondissement, t. LXXI, p. 143.

Notice historique sur Emond du Boullay, héraut d'armes de France et de Lorraine, t. LXXI, p. 309, avec planches d'armoiries.

Nouvelles recherches sur le village natal et la famille du chancelier Gerson, t. LXXI. p. 400.

A. LEBOURQ.

La Démolition de l'église Saint-Nicaise de Reims, (1791-1805). Documents extraits des archives de Reims et de Châlons.

F. LEFORT.

Le premier pont construit sur le Rhône à Avignon, étude historique et critique, t. LXXI, p. 371.

Digitized by Google

F. Lescuyer.

Considération sur la forme et la coloration des Oiseaux, t. LXXI, 91.

Ch. Loriquet.

Compte-rendu des Travaux de l'année 1881-1882, t. LXXI, p. 11.

Fouilles exécutées autour de Reims en 1881, 1882 et 1883, t. LXXII, p. 137, avec deux planches.

F. Piéton.

Discours d'ouverture de la séance publique du jeudi 13 juillet 1882, t. LXXI, p. 1.

P. Soullié.

Rappurt sur le concours de poésie en 1882, t. LXXI, 50.

L'abbé Tourneur.

Interprétation d'un groupe de statues du portail nord de la Cathédrale de Reims, t. LXXII, p. 6, avec photogravure.

H. Vincent.

Voyage d'Antoine de Lorraine à travers les Ardennes en 1543, avec texte d'Emond du Boulay, t. LXXII, p. 127.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

D'un groupe de la porte nord de la Cathédrale de Reims. Saint-Remi ressuscite un mort qui avait fait un testament en faveur d'une église. Lecture de M. l'abbé CERF, membre titulaire 1

Interprétation d'un groupe de Statues du portail nord de la Cathédrale de Reims. Lecture de M. l'abbé TOURNEUR, membre titulaire. 6

La démolition de l'église Saint-Nicaise de Reims (1791-1805). *Documents extraits des archives de Reims et de Châlons*, par M. A. LEBOURQ, membre correspondant, avec notice finale par M. JADART. 37

Trois inventaires du XIIIe et du XIVe siècle, par M Louis DEMAISON, membre titulaire 115

Le voyage du bon duc Antoine de Lorraine à Valenciennes en 1543, *avec récit du parcours à travers les Ardennes, par Emond du Boullay*, communication de M. H. VINCENT, membre correspondant . . . 127

Fouilles exécutées autour de Reims en 1881, 1882 *et* 1883, par M. Ch. LORIQUET, membre titulaire . . 137

Les Toiles brodées, anciennes mantes ou courtes-pointes conservées à l'Hôtel-Dieu de Reims. Rapport lu à l'Académie dans la séance du 30 Juin 1882, par M. Ch. GIVELET, membre titulaire 163

Statistique des élections de Reims, Rethel et Sainte-Ménehould, dressée en 1657, *par le sieur Terruel, en vue du projet de cadastre général de la généralité de Châlons, en Suite du projet du maréchal de Fabert*, communication de M. le Cte Ed. de Barthélemy, membre correspondant, 1re partie 195

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06442 1301

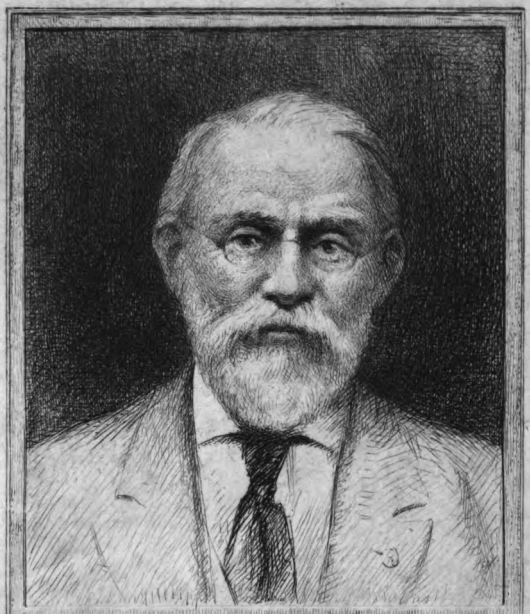

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google